



Institut des comptes nationaux

**Évolution des prix et des marges dans la
chaîne alimentaire : une analyse du
mécanisme de transmission des prix
pour la Belgique**


Version 2024

Observatoire des prix



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

 <https://economie.fgov.be>

Editeur responsable :

Sévérine Waterbley
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Pour de plus amples informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Peter Van Herreweghe
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Tél. : +32 2 277 83 96
Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Version internet

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	4
1. INFLATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN BELGIQUE ET DANS LES PAYS VOISINS	5
2. ÉVOLUTION ET TRANSMISSION DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES TRANSFORMÉS EN BELGIQUE	8
3. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ AGRICOLE EN BELGIQUE ET ESTIMATION POUR 2023	10
3.1. Agriculture dans son ensemble.....	10
3.2. OTE viande bovine	13
3.3. OTE granivores (viande porcine et volaille)	14
3.4. OTE lait	15
3.5. OTE grandes cultures	16
3.6. OTE fruiticulture.....	17
4. ÉVOLUTION DES MARGES DANS LES FILIÈRES AGRO-ALIMENTAIRES EN BELGIQUE	19
4.1. Industries alimentaires et des boissons.....	19
4.2. Commerce de gros et de détail des produits alimentaires et des boissons	25
5. TRANSMISSION DES PRIX DANS LES FILIÈRES AGRO-ALIMENTAIRES ET ESTIMATION DES MARGES 2024	29
5.1. Méthodologie et sélection des filières alimentaires.....	29
5.2. Filière bovine et porcine	31
5.3. Filière de la volaille.....	34
5.4. Filière de la charcuterie	36
5.5. Filière des produits laitier	39
5.6. Filière du pain et de la farine	41
5.7. Filière du sucre	44
5.8. Filière du chocolat.....	47
5.9. Filière de la bière blonde	50
CONCLUSION	52
ANNEXES	54

Introduction

Paru pour la première fois en 2022, ce rapport constitue la troisième édition de l'analyse des prix et des marges dans la chaîne agro-alimentaire en Belgique. Dans un contexte économique actuel marqué par des incertitudes, des tensions géopolitiques, des hausses de prix des matières premières et une inflation persistante, cette étude apporte un éclairage sur la transmission des prix à travers les différents maillons de la chaîne – agriculture (*production agricole*), industrie (*transformation*) et commerce de détail (*commercialisation*) – ainsi que sur l'évolution des marges et de la rentabilité de ces secteurs. En effet, les fluctuations des prix alimentaires observées ces dernières années, en partie dues à des facteurs externes comme la crise du COVID-19, la guerre en Ukraine, la hausse des coûts énergétiques, et les conditions climatiques extrêmes dans les pays producteurs de matières premières, rendent essentiel une compréhension approfondie des mécanismes de transmission des prix.

L'instabilité et la volatilité des prix ont également des impacts directs sur la rentabilité des acteurs de la chaîne agro-alimentaire. L'Observatoire des prix vise également à analyser la répercussion des coûts de production sur les prix et l'évolution des marges dans chaque maillon. Ce rapport s'inscrit également dans l'effort visant à renforcer la transparence des prix dans l'industrie agro-alimentaire en Belgique, à la fois en lien avec les missions du SPF Economie et de la Task Force Agro-alimentaire, et dans le cadre de la vision européenne d'une agriculture plus compétitive.

Cette version 2024 constitue une actualisation de l'édition précédente¹, en conservant la même structure d'analyse tout en intégrant les données les plus récentes. Elle permet ainsi d'affiner le suivi des tendances économiques et d'offrir une vision actualisée de l'impact des facteurs économiques sur la chaîne agro-alimentaire belge. La partie 1 traite de l'évolution des prix à la consommation des produits alimentaires en Belgique et dans les pays voisins. La partie 2 met l'accent sur le secteur agro-alimentaire belge en examinant la transmission des prix des produits alimentaires transformés au niveau des trois maillons de la chaîne. La partie 3 analyse l'évolution de la rentabilité de l'agriculture et estime les marges pour l'année 2023 sur base d'un modèle théorique. La partie 4 donne un aperçu des marges des différents secteurs de l'industrie alimentaire et du commerce de détail sur la base des informations des comptes annuels. Cette partie a recours aux données jusqu'en 2023. La partie 5 est dédiée à l'analyse de neuf filières agro-alimentaires, abordant à la fois la transmission des prix au sein de ces filières et l'estimation des marges 2024 pour les deux derniers maillons de la chaîne. La dernière partie conclut l'étude.

¹ Disponible sur le [site web du SPF Economie](#).

1. Inflation des produits alimentaires en Belgique et dans les pays voisins

En Belgique, l'inflation des produits alimentaires est passée de 12,7 % en 2023 à 5,0 % en 2024 (mesurée par l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé – IPCH). L'inflation a diminué tant pour les produits alimentaires transformés (de 12,7 % à 5,6 %) que pour les produits alimentaires non transformés (de 12,4 % à 2,6 %). Ce constat d'une inflation à la baisse doit néanmoins être nuancé par des niveaux d'inflation toujours très élevés par rapport à la période pré-coronavirus, et des prix qui ont continué d'augmenter.

Plus spécifiquement, en 2024, l'inflation de chaque catégorie de produits alimentaires en Belgique a baissé par rapport à 2023, sauf le tabac, dont l'inflation est passée de 10,6 % à 21,7 %, en raison de la hausse des accises². Le poids du tabac dans le panier des biens à la consommation était particulièrement important en 2024, et c'était également la seule catégorie dont la contribution à l'inflation des produits alimentaires a augmenté en 2024, atteignant les deux tiers. Ainsi, l'inflation des produits alimentaires transformés incluant l'alcool et le tabac s'élevait à 5,6 % en 2024, contre seulement 1,9 % pour les produits alimentaires transformés excluant l'alcool et le tabac.

Tableau 1. Inflation des produits alimentaires en Belgique et dans les principaux pays voisins en 2024.

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2024 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Pain et céréales	1,6	1,5	2,0	1,3	0,9	14,3	14,4
Viande	2,8	0,9	1,3	0,3	1,7	19,9	14,9
Poisson et fruits de mer	1,8	0,4	0,2	0,4	1,2	4,4	3,2
Lait, fromage et œufs	-0,4	-0,6	-1,7	1,0	-2,3	9,0	11,2
Huiles et graisses	5,0	7,4	12,3	3,5	-1,0	1,6	2,1
Fruits	2,1	3,4	4,9	1,6	1,7	5,4	6,5
Légumes	3,7	0,7	-0,8	2,1	1,5	7,4	9,5
Sucre, confiture, chocolat	3,3	4,8	6,7	2,9	4,2	5,4	5,5
Produits alimentaires n.c.a.	0,8	1,6	2,4	0,5	1,9	3,1	4,1
Boissons non alcoolisées	1,6	5,2	6,4	2,4	9,0	5,8	8,3
<i>Café, thé et cacao</i>	0,1	1,8	1,9	2,2	0,3	1,1	2,8
<i>Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus</i>	1,9	6,8	8,3	2,5	15,6	4,7	5,5
Boissons alcoolisées	1,3	2,3	2,6	1,6	3,0	8,1	9,6
<i>Spiritueux</i>	0,5	1,8	2,6	0,6	4,0	0,6	2,2
<i>Vins</i>	1,6	2,1	2,1	2,0	2,1	4,8	4,5
<i>Bière</i>	0,7	2,9	3,3	2,1	3,8	2,7	3,0
Tabac	21,7	10,2	6,0	10,3	29,0	15,7	10,7
Produits alimentaires	5,0	2,8	2,8	2,3	4,6	100,0	100,0
Produits alimentaires (taux de taxation constant)	1,7	2,6	2,8	2,6	1,6		
Produits alimentaires transformés	5,6	3,2	3,1	2,6	5,3	79,9	81,2
<i>Produits alimentaires transformés (sans alcool ni tabac)</i>	1,9	2,1	2,7	1,5	1,7	56,2	60,9
<i>Produits alimentaires transformés (taux de taxation constant)</i>	1,5	3,0	3,3	3,0	1,5		
Produits alimentaires non transformés	2,6	1,1	1,1	1,1	1,7	20,1	18,8

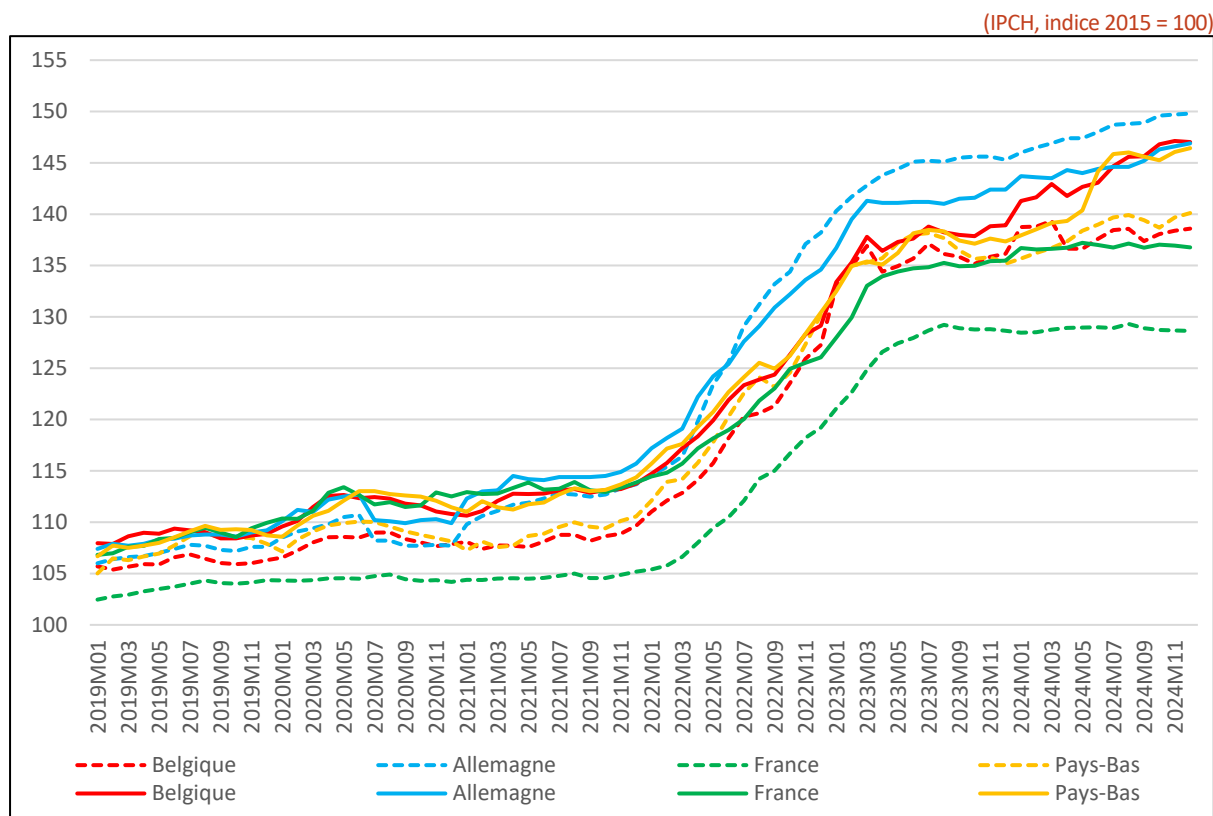
Sources : Statbel, Eurostat, SPF Economie.

² En 2024, à taxation constante, l'inflation du tabac aurait été de -0,2 %, et de 1,7 % pour l'inflation des produits alimentaires.

Chez nos principaux pays voisins, l'inflation des produits alimentaires était également à un niveau élevé en 2024, malgré une baisse généralisée par rapport à 2023. La Belgique était le pays avec le plus haut niveau d'inflation en 2024, tant pour les produits alimentaires transformés que non transformés. Elle est suivie de près par les Pays-Bas (4,6 %), alors que la France était le pays avec le plus faible niveau d'inflation (2,3 %). Concernant les différentes catégories, l'inflation des produits alimentaires transformés et non transformés a également diminué dans chaque pays. Comme la Belgique, les Pays-Bas ont également enregistré une augmentation des accises sur le tabac en 2024, ce qui explique en grande partie leur niveau d'inflation des produits alimentaires supérieur à celui de l'Allemagne et de la France. En excluant l'alcool et le tabac, l'inflation des produits alimentaires transformés n'est plus la plus élevée en Belgique mais en Allemagne (2,7 %).

Concernant l'évolution mensuelle des prix à la consommation des produits alimentaires (Graphique 1), les fortes hausses rencontrées dès la fin 2021 ont ralenti à partir de mars 2023, malgré une tendance haussière qui s'est poursuivie jusque fin 2024. L'inflation cumulée entre mars 2023 et décembre 2024 était la plus faible en France (2,81 %) et la plus forte aux Pays-Bas (8,15 %), suivie de la Belgique (6,7 %) et l'Allemagne (3,96 %). Les écarts entre indices se sont progressivement accrus à partir de 2022, et l'année 2024 a montré une convergence des indices belge, allemand et hollandais à des niveaux plus élevés que ceux de la France. En outre, l'évolution mensuelle des prix à la consommation des produits alimentaires transformés excluant l'alcool et le tabac confirme que le tabac était à l'origine de la hausse significative des indices belges et hollandais en 2024. En effet, l'inflation cumulée entre mars 2023 et décembre 2024 était de 3,57 % aux Pays-Bas et 1,23 % en Belgique.

Graphique 1. Évolution mensuelle du prix à la consommation des produits alimentaires (ligne pleine) et des produits alimentaires transformés excluant l'alcool et le tabac (ligne en pointillés) en Belgique et dans les principaux pays voisins.

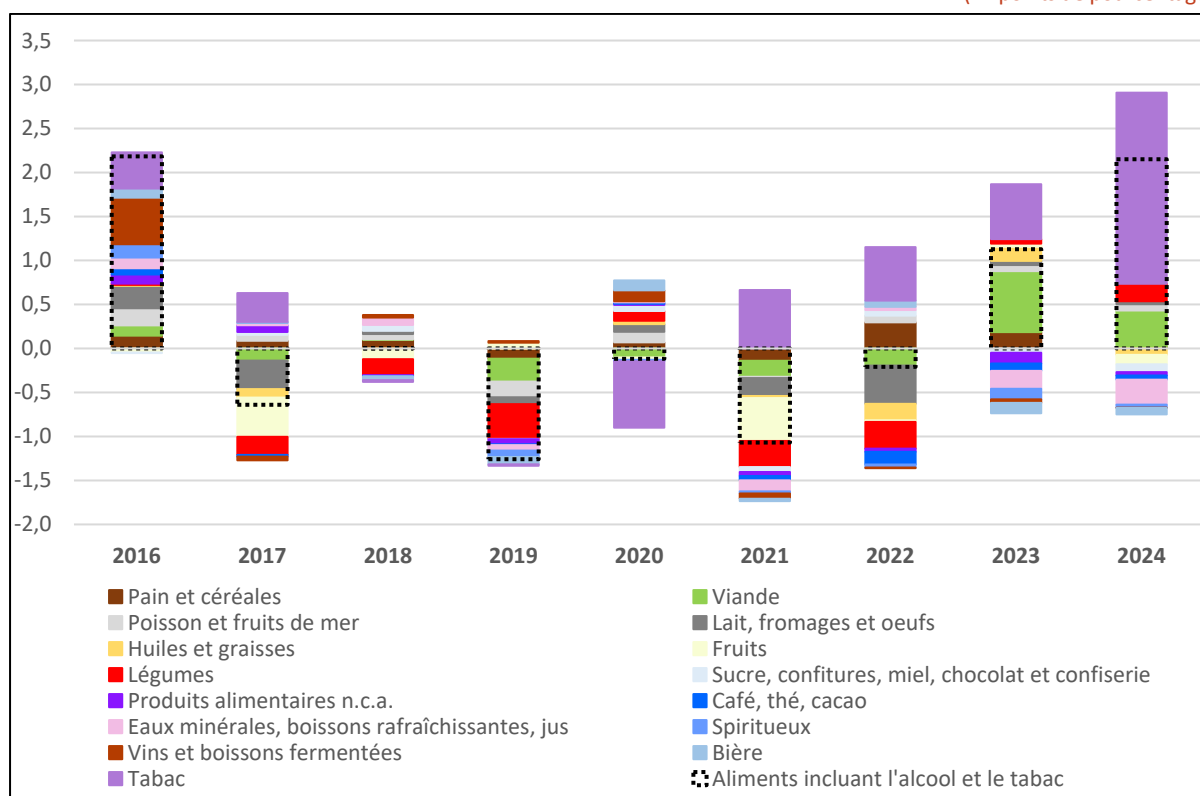


Sources : Statbel, Eurostat, SPF Economie.

Le graphique 2 illustre la différence des contributions à l'inflation des catégories de produits alimentaires entre la Belgique et la moyenne des pays voisins. Cette différence était positive en 2023 et 2024, alors qu'elle était négative depuis 2019. Cela signifie que l'inflation des produits alimentaires en Belgique était supérieure à la moyenne des pays voisins ces deux dernières années, et inférieure entre 2019 et 2021. Le graphique identifie aussi les catégories ayant contribué positivement ou négativement à l'écart d'inflation avec les pays voisins. Ainsi, en 2023, le tabac et la viande étaient les deux principales catégories ayant contribué à une inflation des produits alimentaires supérieure en Belgique par rapport aux pays voisins. À l'inverse, l'inflation nettement inférieure du tabac en Belgique par rapport aux pays voisins en 2020 a contribué à une inflation des produits alimentaires plus faible en Belgique. En 2024, l'inflation supérieure en Belgique est principalement expliquée par le tabac, la viande et les légumes³. Plus précisément, la hausse du prix du tabac explique le niveau élevé de l'inflation des produits alimentaires en Belgique par rapport à l'Allemagne et la France, alors que l'écart d'inflation avec les Pays-Bas est d'abord expliqué par une hausse du prix de la viande supérieure en Belgique (Graphique 53 en annexe). Ce niveau élevé d'inflation de la viande représentait également la deuxième cause de l'écart d'inflation par rapport à l'Allemagne et la France.

Graphique 2. Contributions annuelles de chaque catégorie au différentiel d'inflation des produits alimentaires entre la Belgique et les principaux pays voisins.

(En points de pourcentage)



Sources : Statbel, Eurostat, SPF Economie.

³ En Belgique, l'inflation élevée de la viande et des légumes en 2024 est due à une hausse du prix de la volaille et une inflation élevée des légumes frais et réfrigérés ([Rapport annuel 2024 de l'Observatoire des prix, Partie IV : Inflation des aliments non transformés en Belgique](#)).

2. Évolution et transmission des prix des produits alimentaires transformés en Belgique

Les prix des matières premières agricoles ont suivi une tendance à la baisse en 2024 (- 2,61 % entre janvier et décembre) (Graphique 3). Cette baisse est principalement causée par la diminution du cours des céréales (- 7,19 %) dont le poids dans l'indice total des matières premières est le plus important (46,85 % en 2024). En particulier, le cours de l'avoine fourragère et le cours du blé dur ont particulièrement baissé durant cette période (respectivement de -25,8 % et -17,65 %). Le prix du cacao a quant à lui augmenté de 125 % entre janvier et le pic d'avril 2024, pour ensuite diminuer de 59 % entre avril et septembre, puis repartir à la hausse en octobre. Le prix des matières premières du café et des produits laitiers a aussi augmenté de respectivement 53,8 % et 20,18 % entre janvier et décembre 2024 (Graphique 54 en annexe).

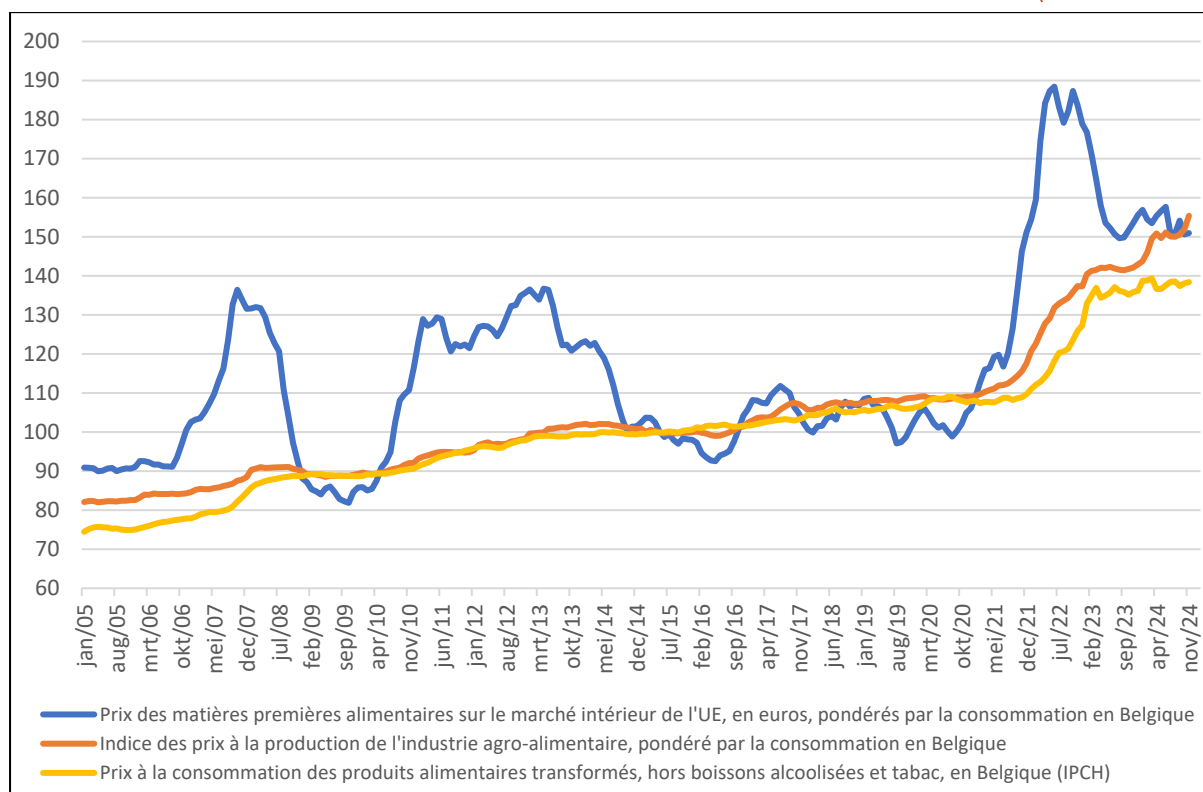
Malgré la baisse des prix des matières premières en moyenne, l'indice des prix à la production (IPP) de l'industrie agro-alimentaire a augmenté de 9 % entre janvier et décembre 2024. En effet, les fortes hausses des cours du cacao, café et produits laitiers ont tiré à la hausse l'indice global des prix industriels. Les activités économiques NACE⁴ responsables des augmentations de l'IPP en 2024 sont le 10.5 « Fabrication de produits laitiers » (+ 18 %), et le 10.8 « Fabrication d'autres produits alimentaires » (+ 38 %), comprenant la fabrication de cacao et chocolat et la transformation du café (Graphique 55 en annexe).

Malgré la hausse des prix industriels, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés hors boissons alcoolisées et tabac se sont stabilisés entre janvier et décembre 2024 par rapport aux fortes augmentations rencontrées entre 2020 et début 2023. Les hausses des prix industriels ne se sont pas encore transmises aux prix à la consommation. À titre d'exemple, la catégorie « lait, fromages et œufs » a enregistré la plus forte diminution d'inflation en 2024 par rapport à 2023, passant de 19,6 % à -0,4 %. En particulier, l'inflation du fromage et lait caillé a fortement diminué. En outre, l'inflation du pain est passée de 12,6 % en 2023 à 2,1 % en 2024, et l'inflation des huiles et graisses a également baissé mais restait relativement élevée (5 %). Néanmoins, l'indice de l'huile d'olive a augmenté de 20 % entre janvier et décembre 2024, en raison d'une chute de la production dans les pays producteurs, notamment l'Espagne, suite à des conditions climatiques extrêmes et des maladies touchant les oliviers.

⁴ L'acronyme NACE désigne les nomenclatures statistiques des activités économiques élaborées depuis 1970 dans l'Union européenne. L'IPP est aligné avec le cadre méthodologique de NACE, et cette partie 2 du rapport porte sur les activités relatives aux produits alimentaires transformés.

Graphique 3. Évolution mensuelle et transmission des prix des produits alimentaires transformés en Belgique.

(Indice 2015 = 100)



Sources : Statbel, Eurostat, DG Agri (CE), FMI, Calculs propres.

3. Évolution de la rentabilité agricole en Belgique et estimation pour 2023

L'objectif de cette partie est d'analyser les marges de l'agriculture, à la fois dans son ensemble et par orientation technico-économique (OTE). De par sa nature, l'agriculture nécessite une analyse sur une base annuelle, et les données officielles les plus précises sur les comptes des entreprises utilisées pour cette analyse sont fournies par le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), en anglais Farm Accountancy Data Network (FADN), de la Commission européenne⁵. Ces données permettent notamment de calculer un revenu net de l'exploitation (Farm Net Income), c'est-à-dire la différence entre l'ensemble des revenus (non compris les subsides et taxes) et l'ensemble des coûts effectifs, par exploitation. Il n'est donc pas tenu compte des coûts imputés, en particulier de la rémunération du travail familial et de la terre en propriété. Le revenu net doit encore couvrir ces postes. Les derniers résultats FADN complets portent sur l'année 2022.

Pour l'année 2023, la présente analyse propose des estimations qui se fondent sur l'évolution entre 2022 et 2023 de différents indices de prix. Il convient donc d'être prudent dans l'interprétation des résultats car les fluctuations des indices de prix peuvent prendre du temps avant d'être pleinement répercutées sur les coûts de production réels des exploitations. Dans la mesure du possible, nos estimations pour 2023 seront confrontées à d'autres indicateurs de rentabilité existants au niveau fédéral ou régional. C'est notamment le cas des nouveaux indicateurs de rentabilité pour la viande bovine et porcine établis par le SPF Economie dans le cadre de la Task Force Agro-alimentaire^{6,7}.

3.1. Agriculture dans son ensemble

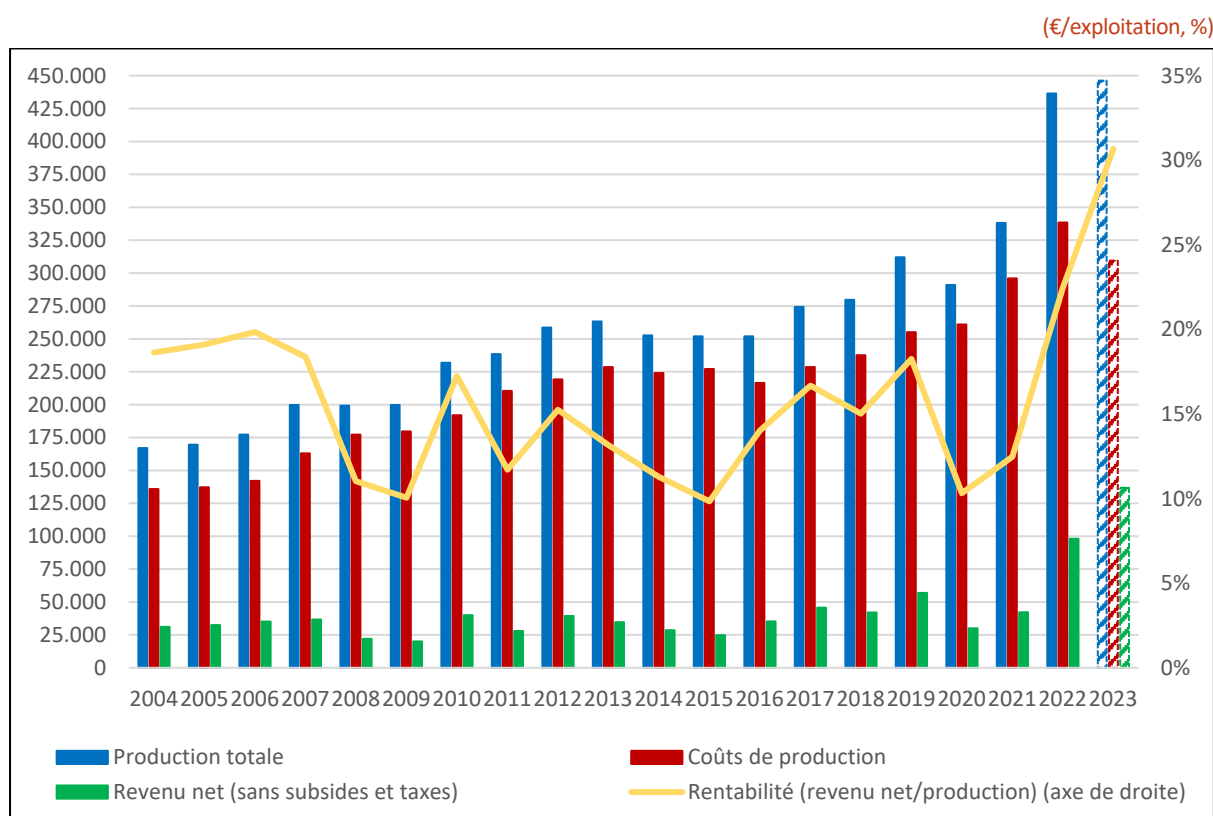
Les années 2021 et 2022 ont vu la situation de l'agriculture belge s'améliorer, après une mauvaise année 2020 marquée par un revenu net parmi les plus faibles de la période 2004-2022 (Graphique 4). L'estimation pour 2023 montre que cette année dégagerait le revenu net le plus élevé de la période considérée, et atteindrait presque le quadruple du revenu moyen entre 2004 et 2021. La croissance de la production ralentirait en 2023 par rapport à 2022, mais serait toujours positive (+2,2 % en 2023, contre +29,09 % en 2022). En revanche, les coûts baisseraient, notamment à cause d'une baisse du coût des engrais et des aliments pour animaux. Par conséquent, la rentabilité (le ratio du revenu agricole sur la valeur de la production) s'élèverait à 30,7 %, soit le niveau le plus élevé de la période considérée.

⁵ Ces données proviennent des comptabilités nationales d'un échantillon d'exploitations agricoles représentatives des différentes OTEs. Les administrations régionales flamande (ALV) et wallonne (DAEA) traitent les données reçues de ces exploitations pour la Belgique, et communiquent les résultats comptables à la Commission européenne.

⁶ [Rentabilité agricole – SPF Economie](#)

⁷ Il est important de différencier la méthodologie utilisée pour ces indicateurs de celle appliquée aux estimations présentées dans cette section. En effet, les estimations de rentabilité de cette analyse portent sur l'ensemble d'une exploitation, tandis que les indicateurs de rentabilité se concentrent sur une activité spécifique. Or, une exploitation peut regrouper plusieurs activités économiques. Ainsi, sa rentabilité globale peut différer significativement de celle d'une activité prise isolément. Cette distinction méthodologique est particulièrement importante dans l'analyse de la rentabilité de la viande bovine (voir partie 3.2).

Graphique 4. Évolution des coûts, revenus et de la production des exploitations agricoles belges (2023 estimé).



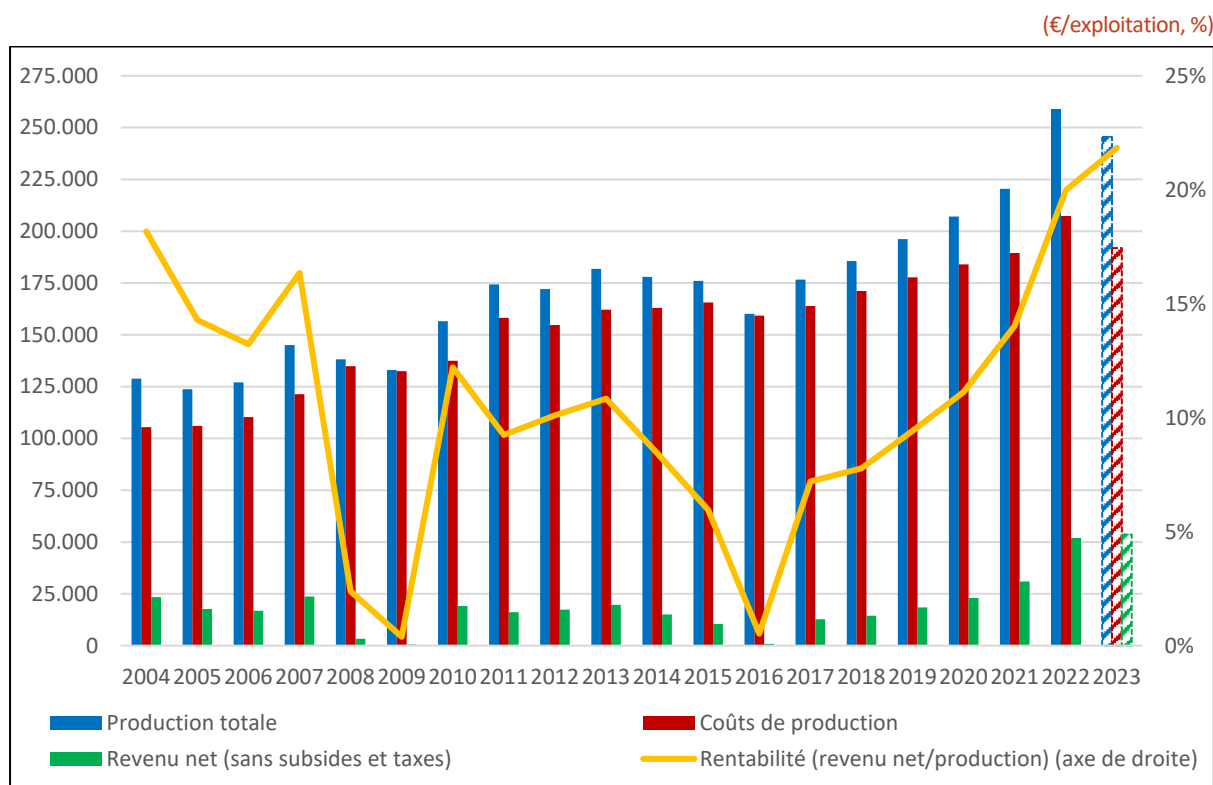
Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

La situation agrégée belge masque toutefois des disparités régionales. En effet, entre 2021 et 2022, la production des exploitations en Flandre a connu une croissance plus soutenue que celle des exploitations wallonnes (respectivement de 33,3 % et 17,5 %) (Graphiques 5 et 6), notamment en raison de la forte hausse de la valeur de production de la viande de porc et de la viande de volaille. L'année 2022 a été très favorable aux exploitations wallonnes et flamandes : le revenu net était 2,6 fois plus élevé que la moyenne de 2017-2021 en Wallonie, et 2,1 fois plus élevé en Flandre. En 2022, le revenu net a augmenté de 67,36 % par rapport à 2021 en Wallonie, et de 158 % en Flandre.

Selon nos estimations, en 2023, le revenu net en Wallonie progresserait légèrement par rapport à 2022 (+ 3,6 %), malgré une baisse de la production et des coûts. La rentabilité resterait en augmentation pour atteindre 21,8 %. En Flandre, le revenu net augmenterait de 60,3 % par rapport à 2022, principalement en raison d'une forte diminution des coûts relatifs aux engrais et aux aliments destinés aux porcs et à la volaille, combinée à une hausse de la production. La rentabilité afficherait 35,7 %. Il convient toutefois d'être prudent dans l'interprétation de ces estimations. En effet, les premiers résultats de la rentabilité des exploitations wallonnes pour l'année 2023 indiquent une légère hausse des coûts de production réels, ce qui contribue à diminuer le revenu net⁸. Un décalage pourrait ainsi se produire entre les importantes fluctuations des indices de prix et les variations des coûts de production. Notre modèle pourrait dès lors surestimer l'impact à la hausse ou à la baisse d'une variation de prix sur la rentabilité réelle des exploitations.

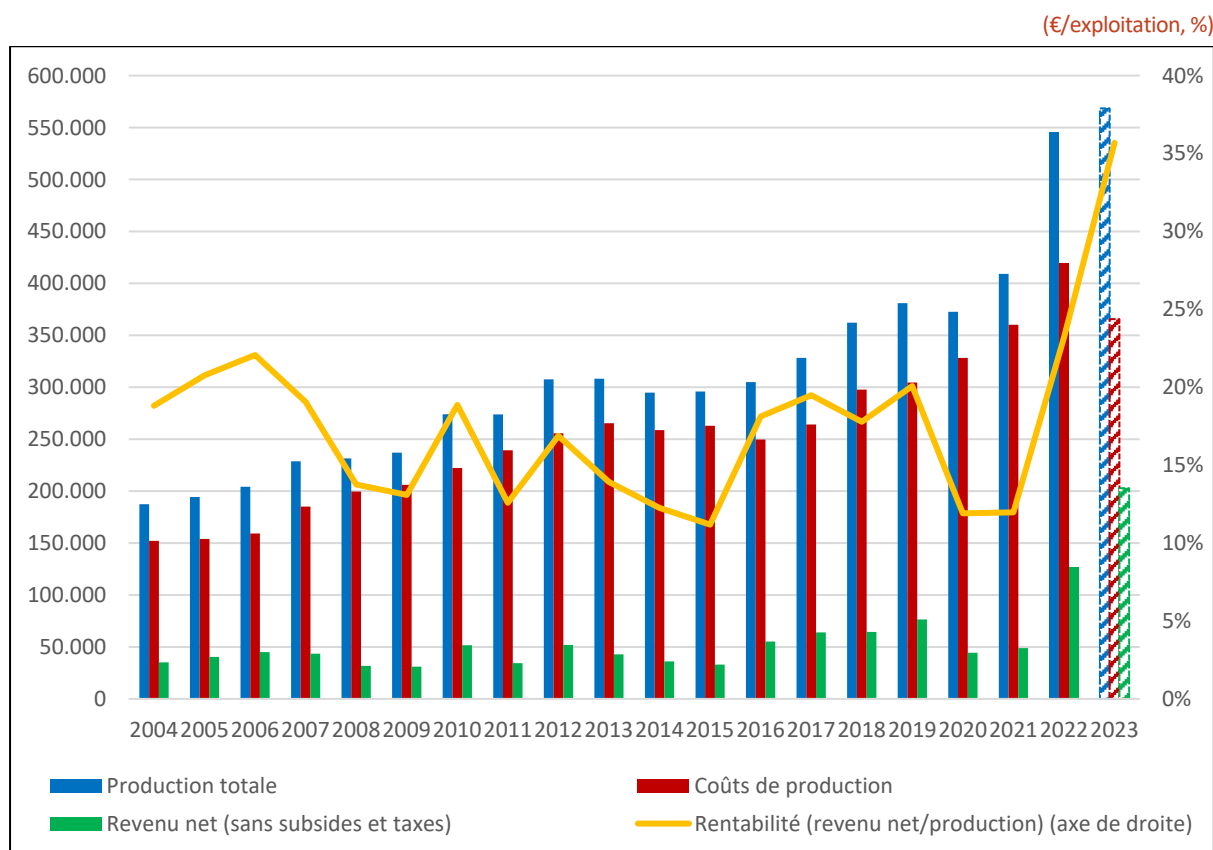
⁸ Voir [Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation wallonne \(2023\)](#)

Graphique 5. Évolution des coûts, revenus et de la production des exploitations agricoles wallonnes (2023 estimé).



Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

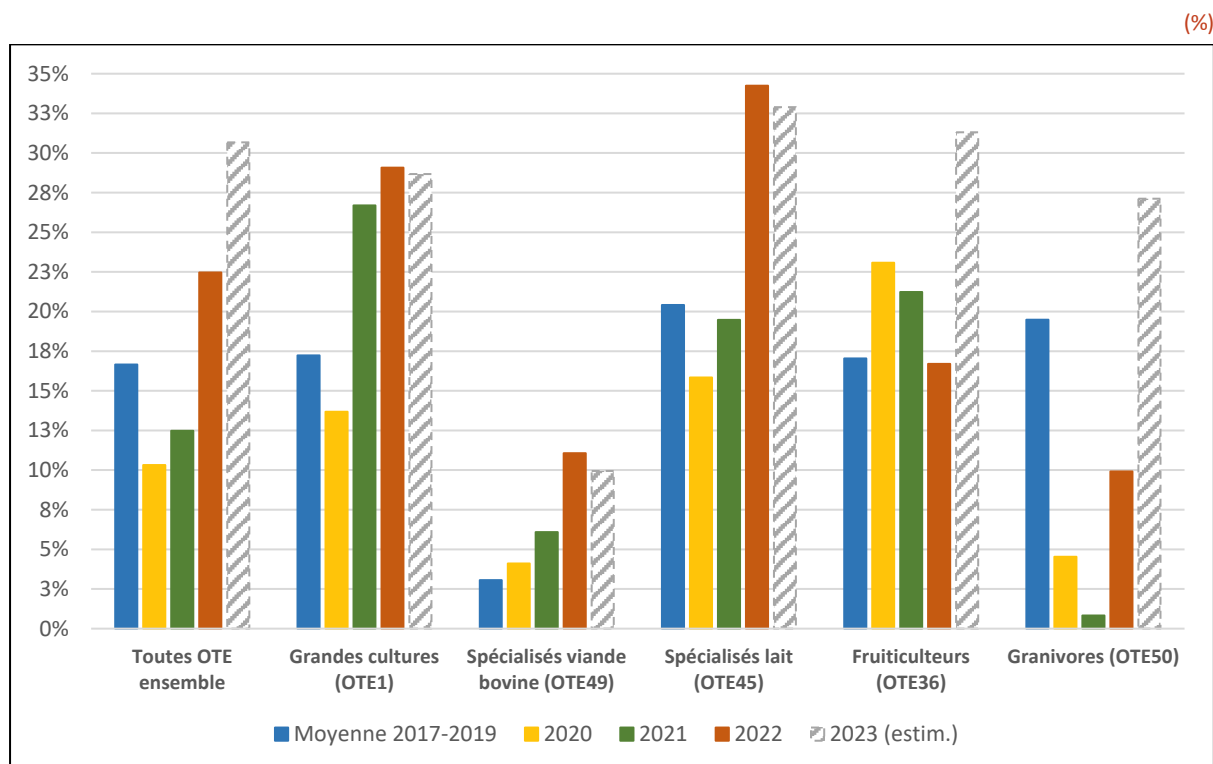
Graphique 6. Évolution des coûts, revenus et de la production des exploitations agricoles flamandes (2023 estimé).



Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

La situation agrégée belge masque également des disparités entre OTE et entre exploitations au sein d'une même OTE (Graphique 7). En effet, l'année 2022 a été relativement bonne pour chaque OTE, en particulier pour les exploitations spécialisées en lait, à l'exception des fruiticulteurs qui ont connu une nouvelle baisse de la rentabilité. Étant donné qu'une exploitation peut regrouper plusieurs activités, telle que l'OTE viande bovine qui exerce également une activité laitière, l'amélioration observée en 2022 dans l'activité lait avait contribué à l'augmentation des revenus de l'OTE viande bovine. Dès lors, la baisse estimée en 2023 dans l'activité lait entraînerait une diminution des revenus de l'OTE viande bovine (voir partie 3.2).

Graphique 7. Évolution de la rentabilité des exploitations agricoles belges, par OTE (2023 estimée).



Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

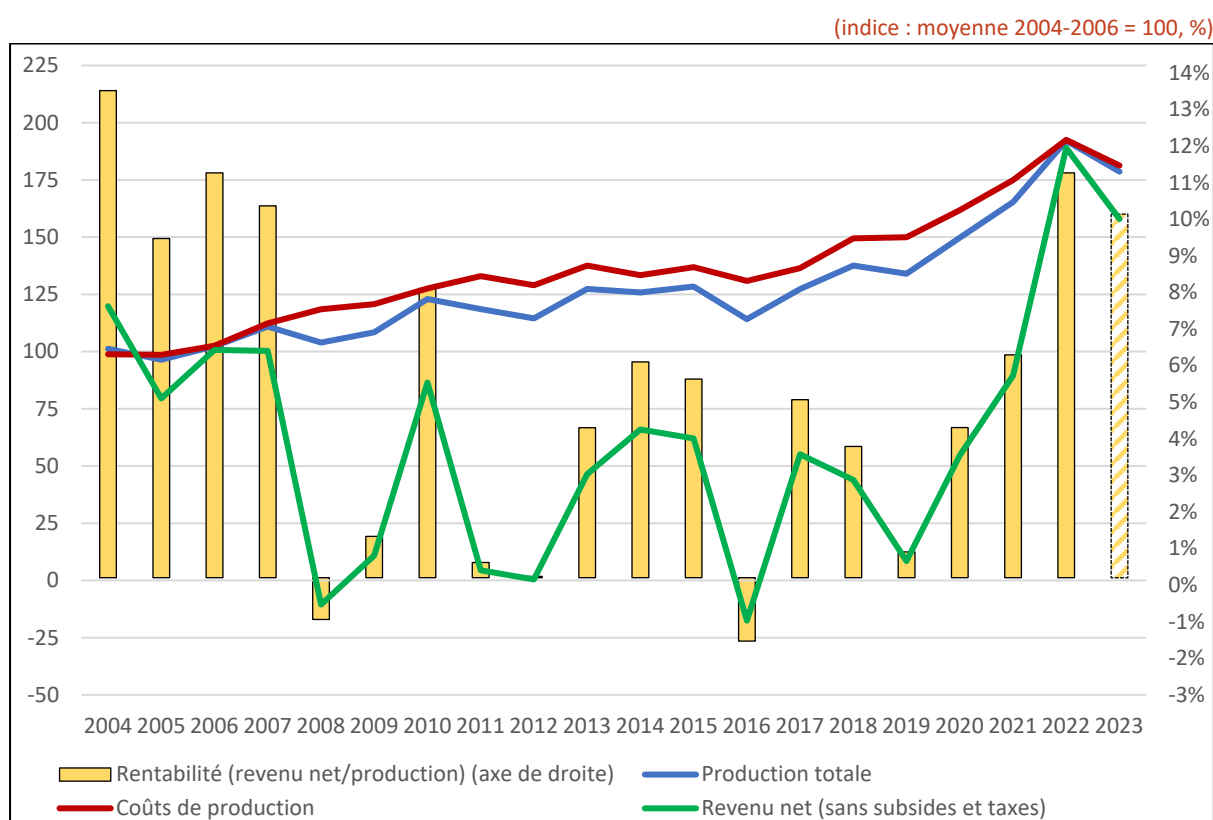
3.2. OTE viande bovine

Pour les exploitations spécialisées en viande bovine, avec orientation élevage et/ou engraissement, une nette amélioration s'est observée entre 2019 et 2022 (Graphique 8). La croissance de la rentabilité s'explique en partie par le fait que les exploitations relevant de cette OTE et incluses dans l'échantillon produisent aussi du lait (le lait a représenté 27 % des recettes issues des productions animales en 2021, et 34 % en 2022). En 2021 et 2022, la rémunération du lait a progressé plus rapidement que les coûts de production, tandis qu'à l'inverse, la rémunération de la production de viande bovine a augmenté moins vite que ces coûts. Pour l'année 2023, les estimations montrent une baisse de la rentabilité, due à une baisse plus prononcée de la production que des coûts. Cette baisse est influencée par le lait, qui représenterait 29 % des recettes issues des productions animales en 2023 et dont le prix a fortement diminué cette année-là.

Concernant l'activité « viande bovine : naisseur-engraisseur », l'indicateur de rentabilité du SPF Economie (qui n'inclut pas, entre autres, l'activité laitière – voir aussi la note de bas de page 8) affiche

également une amélioration entre 2019 et 2021⁹. Malgré une baisse en 2022, la rentabilité de cette activité est repartie à la hausse en 2023, ce qui diffère de l'estimation de la rentabilité de l'OTE viande bovine. En effet, la croissance des revenus de cette activité en 2023 a été plus forte que celle des coûts de production. Pour l'année 2024, les estimations de l'indicateur montrent une amélioration de la rentabilité par rapport à 2023, due à une hausse des revenus (les coûts de production resteraient stables). Néanmoins, tout au long de la dernière décennie, l'OTE viande bovine et l'activité « viande bovine : naisseur-engraisseur » ont affiché de faibles niveaux de rentabilité. Comme en atteste l'indicateur du SPF Economie, la valeur de production de l'activité « viande bovine : naisseur-engraisseur » a pu couvrir les coûts de production mais ne permet pas de rémunérer la main d'œuvre familiale. Outre la faible rentabilité, cet indicateur souligne la grande dispersion des résultats entre les différentes exploitations analysées.

Graphique 8. Évolution des coûts, revenus et de la production de l'orientation viande bovine (2023 estimé).



Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

3.3. OTE granivores (viande porcine et volaille)

Cette orientation regroupe les exploitations spécialisées soit dans la production de viande porcine (naisseurs, engraissement ou exploitation fermée), soit dans la production de viande de volaille. Pour l'ensemble de ces exploitations, la production provient en moyenne de 75 % des spéculations porcines et avicoles, bien que le revenu issu de la viande porcine soit beaucoup plus important que celui de la volaille.

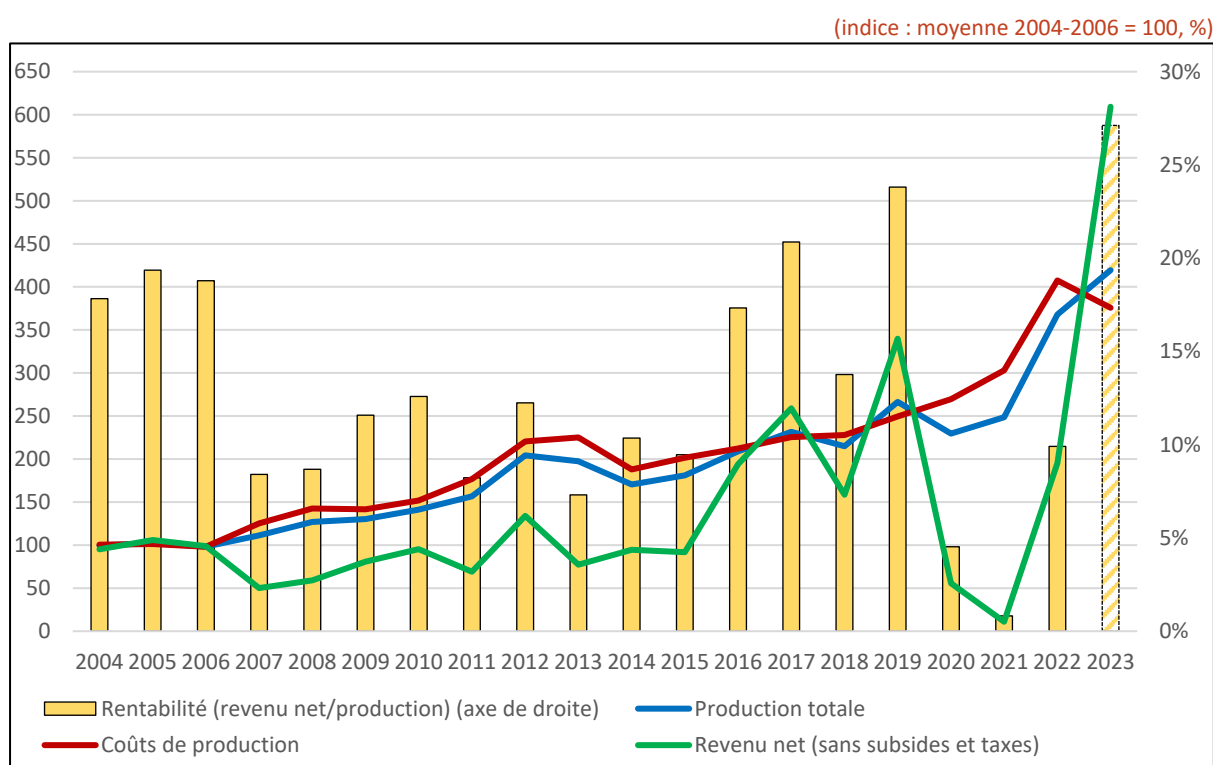
Au cours de la période 2020-2021, la hausse des coûts de production a été plus importante que celle de la valeur de la production, avec en conséquence une forte baisse du revenu net (Graphique 9). Celui-ci a néanmoins rebondi en 2022 grâce à une croissance de la production en valeur (+ 48 %) plus

⁹ Voir : [Rentabilité de l'activité « viande bovine : naisseur-engraisseur »](#).

forte que la hausse des coûts (+ 34 %), due à la forte hausse du prix carcasse de porc et de la volaille (voir partie 5.2). Pour l'année 2023, les coûts viendraient à baisser (- 7,8 %) alors que la production continuerait d'augmenter (+14 %), améliorant significativement le revenu net et la rentabilité en atteignant des niveaux records. La hausse de la production globale proviendrait d'une hausse de la production animale en Flandre, en particulier de viande porcine, dont le prix a continué d'augmenter en 2023. La baisse des coûts proviendrait d'une baisse des prix d'aliments pour porcs et volaille.

Au niveau des différentes activités relatives à la viande porcine, les indicateurs de rentabilité développés par le SPF Economie permettent de compléter ces résultats¹⁰. Une forte hausse de la rentabilité s'observe en 2023 pour les naisseurs, à la suite de l'augmentation du prix des porcelets. Pour les engraisseurs, la hausse est un peu plus faible, car ils ont dû intégrer l'augmentation du prix des porcelets dans leurs coûts de production. Les différentes activités de la viande porcine présentent néanmoins de bons résultats en 2023 par rapport aux trois années précédentes, permettant ainsi de couvrir également la rémunération du travail familial cette année-là. En 2024, les estimations de l'indicateur montrent que la rentabilité pour les naisseurs et pour les engraisseurs baisserait, en raison d'une diminution des revenus par rapport à des coûts qui resteraient stables. Dès lors, au début de l'année 2025, la rentabilité des engraisseurs ne semble pas suffisante pour couvrir la rémunération du travail familial, contrairement à celle des naisseurs.

Graphique 9. Évolution des coûts, revenus et de la production de l'orientation granivores (2023 estimé)



Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

3.4. OTE lait

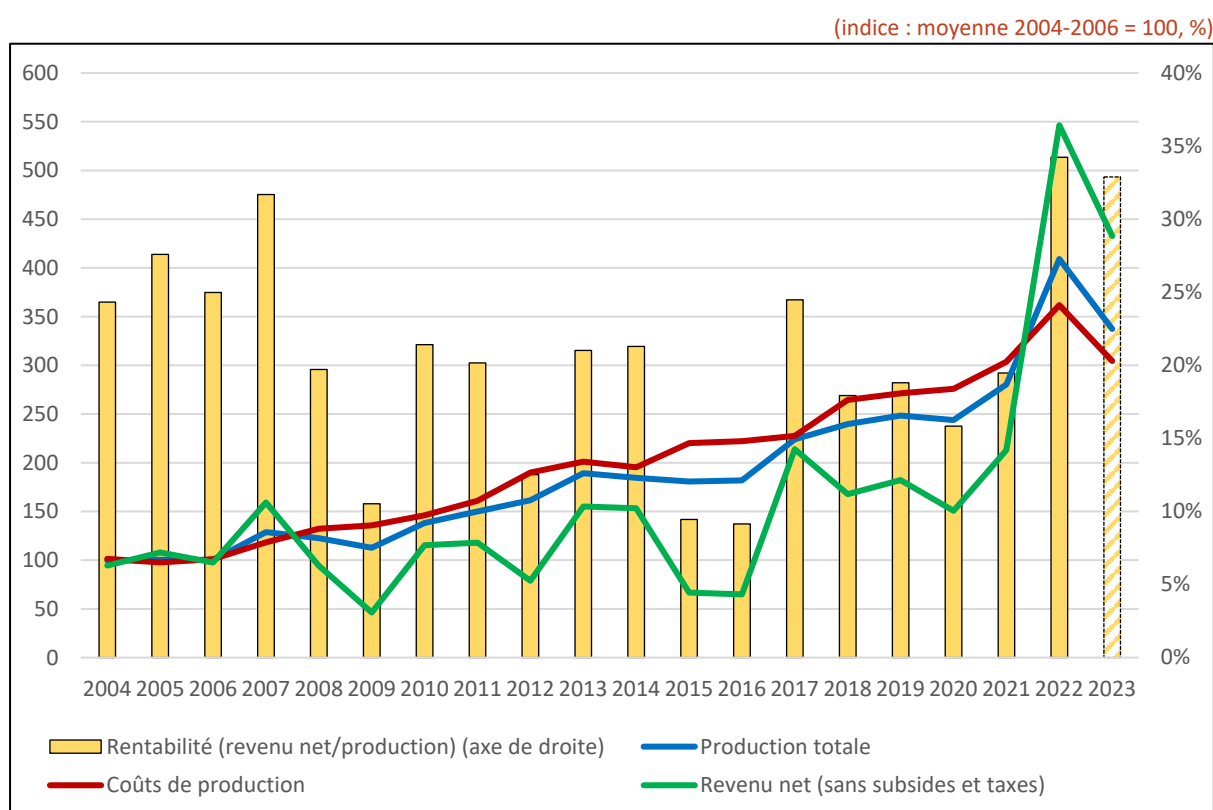
Les exploitations spécialisées en production de lait ont connu une forte hausse de leur revenu net en 2022 (Graphique 10) due à la forte hausse du prix du lait (voir partie 5.5). La production a augmenté

¹⁰ Voir : [Rentabilité de l'activité « viande porcine »](#).

plus fortement que les coûts (respectivement de 46 % et 19 %), dès lors la rentabilité a atteint son plus haut niveau sur la période analysée. La hausse est due à la forte progression du prix du lait et à celle du prix des céréales, puisque les exploitations de cette OTE, en moyenne, ont aussi une activité de culture. Pour l'année 2023, les estimations prévoient une baisse de la production légèrement supérieure à la baisse des coûts, réduisant ainsi légèrement le revenu net. En effet, le prix du lait est reparti à la baisse en 2023, atteignant des niveaux similaires à 2021.

Ces estimations pour l'année 2023 sont néanmoins optimistes en regard des résultats régionaux. En effet, ceux-ci indiquent une diminution de la valeur de production accompagnée d'une légère hausse des coûts de production, ce qui diminuerait davantage le revenu net¹¹. Plus précisément, le baromètre des bovins laitiers de la Région flamande¹² montre une baisse de la rentabilité en 2023 due à une plus forte diminution des revenus que des coûts. En Région wallonne, le baromètre laitier¹³ indique également que le revenu a baissé en 2023, en raison de la diminution plus importante du prix du lait que celle des charges liées à la production laitière. En 2024, la rentabilité augmenterait dans les deux régions, portée par une hausse des revenus due à l'augmentation du prix du lait et par une diminution des coûts.

Graphique 10. Évolution des coûts, revenus et de la production de l'orientation lait (2023 estimé)



Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

3.5. OTE grandes cultures

En 2021 et 2022, la valeur de production des exploitations en grandes cultures a augmenté davantage que celle des coûts en raison des fortes hausses des prix des céréales, des pommes de terre et du colza (Graphique 11). La rentabilité a atteint un niveau record de 29,1 % en 2022, mais baisserait légèrement

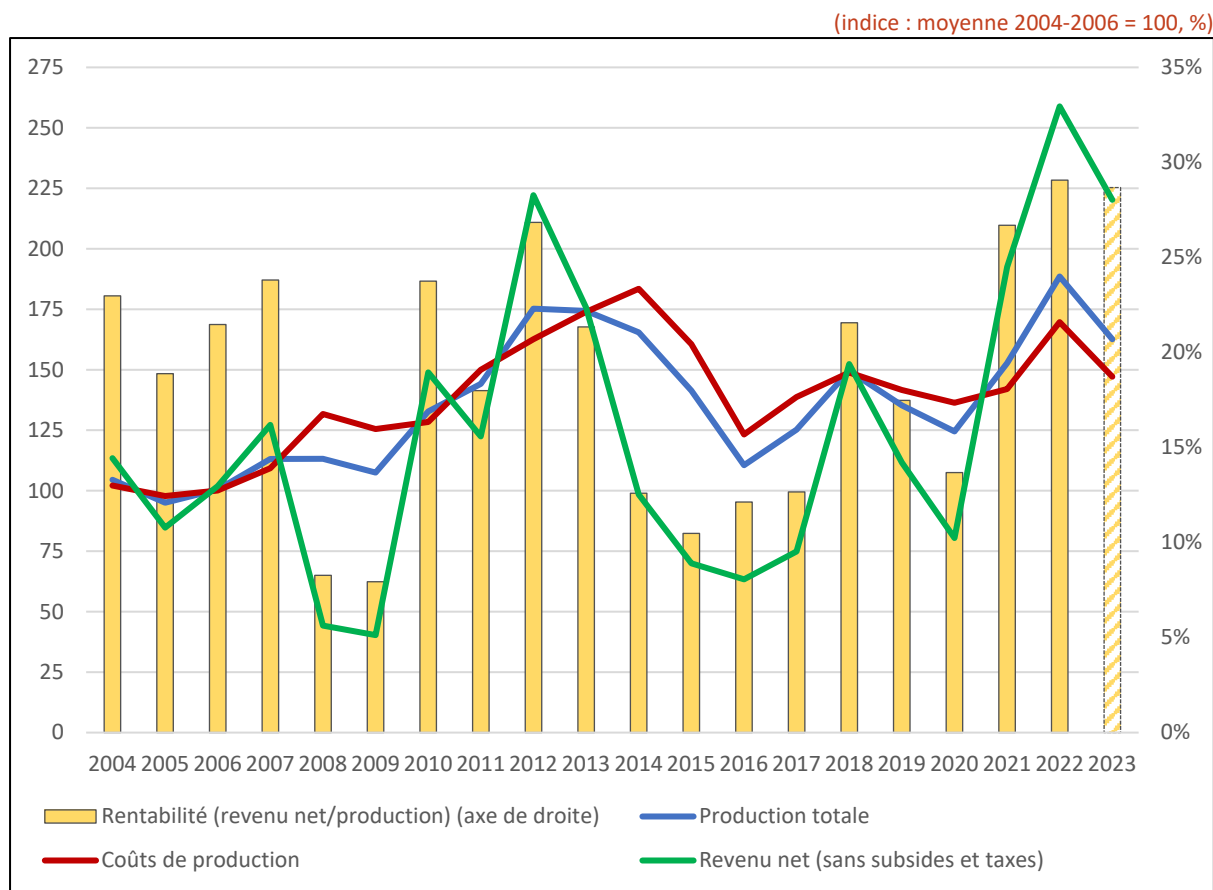
¹¹ Voir les résultats par exploitation de la [Région wallonne](#) et les résultats par activité de la [Région flamande](#).

¹² [Baromètre des bovins laitiers – Flandre](#).

¹³ [Baromètre laitier – Wallonie](#).

en 2023 pour atteindre 28,7 %. La production et les coûts baisseraient chacun de 13 %, en raison de la chute des prix des céréales. L'année 2023 resterait néanmoins une excellente année pour cette OTE, la deuxième après 2022.

Graphique 11. Évolution des coûts, revenus et de la production de l'orientation grandes cultures (2023 estimé).



Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

3.6. OTE fruiticulture

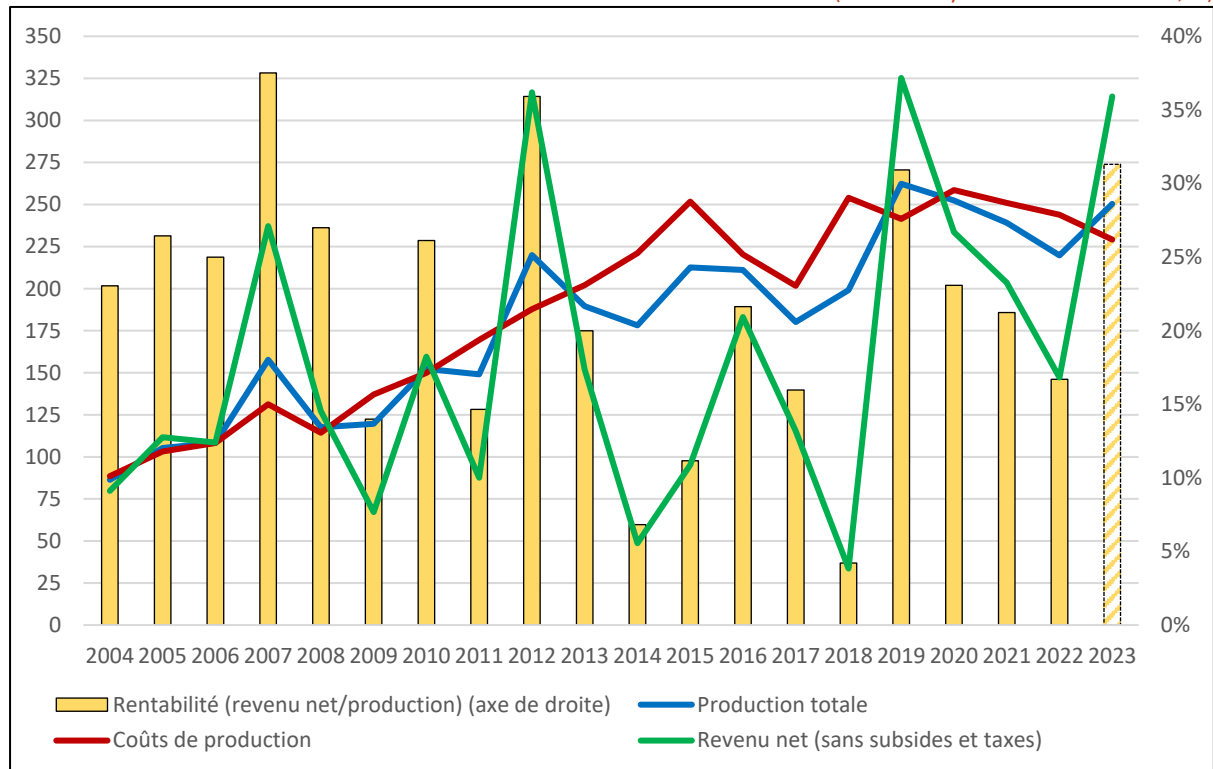
Cette orientation comprend des exploitations fruitières où plus des deux tiers de la superficie cultivée sont dédiés aux cultures permanentes de fruits tempérés. Dans ces exploitations, où plus de 95 % de la production repose sur ces cultures, le revenu dépend fortement des prix, notamment ceux des pommes et des poires, ainsi que des volumes de production.

L'évolution du revenu net par exploitation montre une très grande variabilité sur l'ensemble de la période (Graphique 12). Entre 2020 et 2022, le revenu a baissé, et les estimations prévoient un rebond en 2023 dû à une production qui augmenterait et des coûts qui baisseraient. En effet, l'inflation des fruits en Belgique était de -1,12 % en 2021, -3,31 % en 2022, et 23,36 % en 2023¹⁴. Pour l'année 2024, l'inflation est de 10,29 %.

¹⁴ Calculé selon l'indice des prix agricoles de Statbel, pour la catégorie « fruits » (pommes, poires, fraises).

Graphique 12. Évolution des coûts, revenus et de la production de l'orientation fruiticulture (2023 estimé).

(indice : moyenne 2004-2006 = 100, %)



Sources : FADN et estimations du SPF Economie.

4. Évolution des marges dans les filières agro-alimentaires en Belgique

Cette partie porte spécifiquement sur l'évolution des marges dans les industries et le commerce alimentaires jusqu'en 2023¹⁵.

Cette analyse se base sur les comptes annuels d'un échantillon constant d'entreprises¹⁶ afin de comparer les marges de 2023 avec celles des années précédentes (2018-2022). L'accent est mis ici sur la marge nette d'exploitation (en % du chiffre d'affaires)¹⁷, prenant en compte l'ensemble des coûts d'exploitation auxquels sont confrontées les entreprises.

La première partie porte sur les industries alimentaires, la seconde sur la distribution et la vente de détail de produits alimentaires.

4.1. Industries alimentaires et des boissons

Aperçu général

- Après une forte hausse en 2022, le chiffre d'affaires des industries alimentaires (NACE 10) a continué à croître en 2023 (+8,27 %) (Graphique 13). Pour la fabrication de boissons (NACE 11), la hausse est plus limitée (+2,96 %). Les deux branches ont connu une évolution divergente de leur marge nette. L'industrie alimentaire a présenté la marge la plus élevée de toute la période en 2023 (4,25 %), tandis que la fabrication de boissons a affiché une nouvelle diminution (5,15 %).
- Cette divergence entre les deux secteurs s'observe également dans la distribution de la marge nette (Graphique 14). Ainsi, la marge nette médiane des industries alimentaires s'est améliorée en 2023, après le repli de 2022. En revanche, la marge médiane a poursuivi sa diminution dans la fabrication de boissons. Il en va de même pour les autres marqueurs de la distribution (le premier quartile devenant même négatif).
- La fabrication de boissons a connu en 2023 une forte hausse de la proportion d'entreprises affichant une perte d'exploitation, pour atteindre le point le plus élevé de la période analysée (Graphique 15). En ce qui concerne les industries alimentaires, cette proportion a diminué par rapport à 2022, mais reste légèrement plus élevée que lors des années pré-COVID (2018-2019) et que le secteur industriel dans son ensemble.
- Pour les industries alimentaires, l'amélioration de la marge nette en 2023 s'observe quelle que soit la taille des entreprises (Graphique 16). Lors des années précédentes, les variations à la hausse ou la baisse étaient toujours plus importantes chez les petites entreprises que chez les grandes, qui connaissaient une forte stabilité de leur marge. En 2023, une hausse importante de la marge des grandes entreprises a été observée. Pour la fabrication de

¹⁵ Le maillon agricole est analysé spécifiquement dans le point 3 de l'étude.

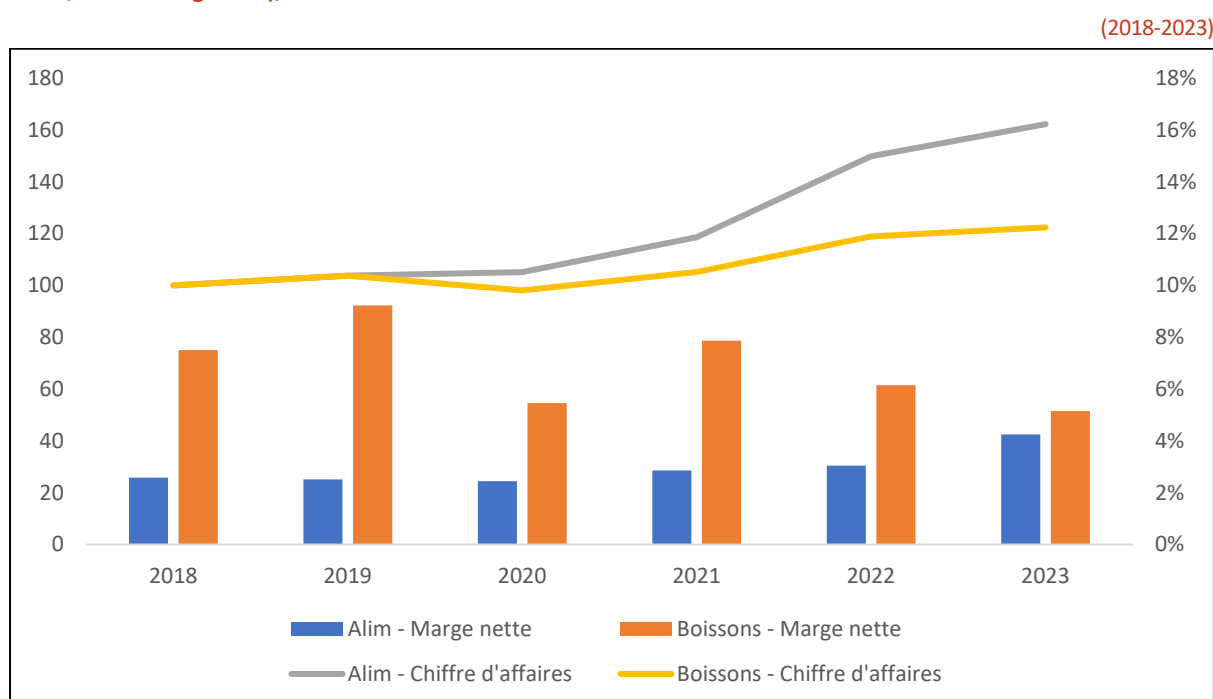
¹⁶ Soit les entreprises déposant des comptes annuels et disposant au moins d'un emploi salarié déclaré à l'ONSS sur la période 2018-2023. Au moment de la rédaction, les données 2023 des comptes annuels n'étaient pas encore disponibles pour l'ensemble des entreprises. Seuls les secteurs dont l'échantillon est suffisamment représentatif sont repris dans les résultats ci-dessous.

¹⁷ La marge nette d'exploitation est ici calculée comme le rapport entre le résultat d'exploitation (9901) et le chiffre d'affaires. Lorsque ce dernier n'est pas disponible dans les comptes annuels, le chiffre d'affaires déclaré à l'administration TVA est utilisé. Le résultat d'exploitation correspond à l'écart entre les revenus d'exploitation (70-76A) et les coûts d'exploitation (60-66A). Il s'agit donc d'un taux de marge et non d'une marge en valeur. Contrairement à la marge brute, la marge nette prend également en compte les amortissements des entreprises et les autres coûts d'exploitation récurrents.

boissons, la contraction de la marge s'observe tant chez les grandes que chez les petites et moyennes entreprises.

- En se concentrant sur les grandes et moyennes entreprises des industries alimentaires, il ressort que la hausse de la marge est plus prononcée pour les entreprises exportatrices (Graphique 17). Ainsi, les entreprises qui exportent moins de 10% de leur chiffre d'affaires ont présenté une diminution de la marge en 2022 puis une hausse en 2023, tandis que celles exportant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires ont affiché une hausse continue de leur marge tout au long de la période, avec une hausse particulièrement forte en 2023¹⁸. Le niveau de rentabilité de ces dernières est également plus élevé.
- En analysant les comptes annuels détaillés des entreprises du secteur, avec dès lors un biais vers les grandes entreprises¹⁹, il ressort que la part des approvisionnements et marchandises dans le chiffre d'affaires total des industries alimentaires avait fortement augmenté en 2022, avant de redescendre en 2023 à un niveau proche de celui de 2021 (Graphique 18)²⁰. La part des salaires a légèrement augmenté entre 2022 et 2023, mais reste à un niveau inférieur aux années précédentes. Toutefois, cette tendance peut varier d'un secteur à l'autre²¹.

Graphique 13. Évolution de la marge nette d'exploitation (en %, échelle de droite) et du chiffre d'affaires (base 2018 = 100, échelle de gauche), industries alimentaires et des boissons.



Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

¹⁸ Cette tendance est principalement influencée par les bonnes performances du secteur de la transformation de pommes de terre (voir analyse sectorielle ci-dessous).

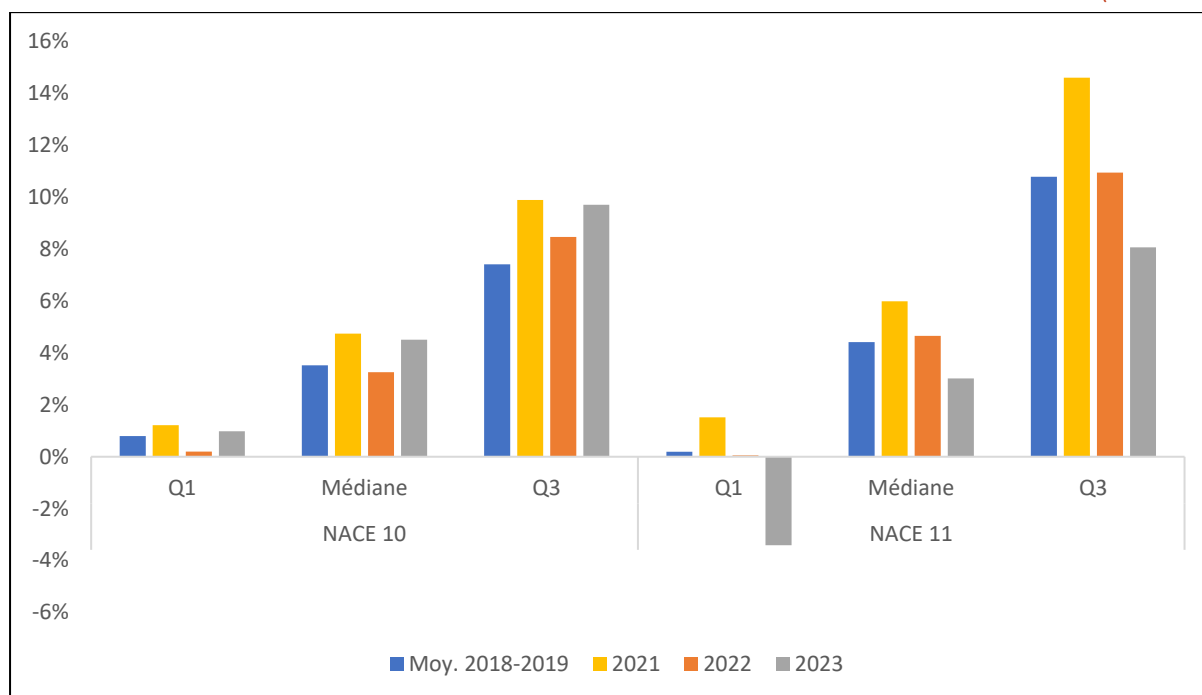
¹⁹ Les grandes entreprises doivent déposer davantage d'informations dans leurs comptes annuels. La distinction entre les différents coûts n'est pas toujours disponible pour les entreprises de plus petite taille. Les résultats présentés dans le graphique 18 peuvent donc masquer des pressions supplémentaires sur certains postes de coûts auxquelles sont confrontées les petites entreprises.

²⁰ En revanche, pour la fabrication de boissons, la part des achats et marchandises a continué d'augmenter en 2023 (passant de 44,56 % à 44,96 %). Il en va de même pour la part des services et biens divers (de 28,47 % à 28,59 %) et la part des salaires (de 12,61 % à 13,16 %).

²¹ Ainsi, la part des achats et marchandises a fortement diminué en 2023 notamment dans le travail des grains (1061), la fabrication de sucre (1081), de glaces (1052) ou le secteur des pommes de terre (1031). En revanche, cette part a augmenté dans la viande de boucherie (1011) ou la fabrication de chocolat (1082).

Graphique 14. Distribution de la marge nette d'exploitation, industries alimentaires et des boissons.

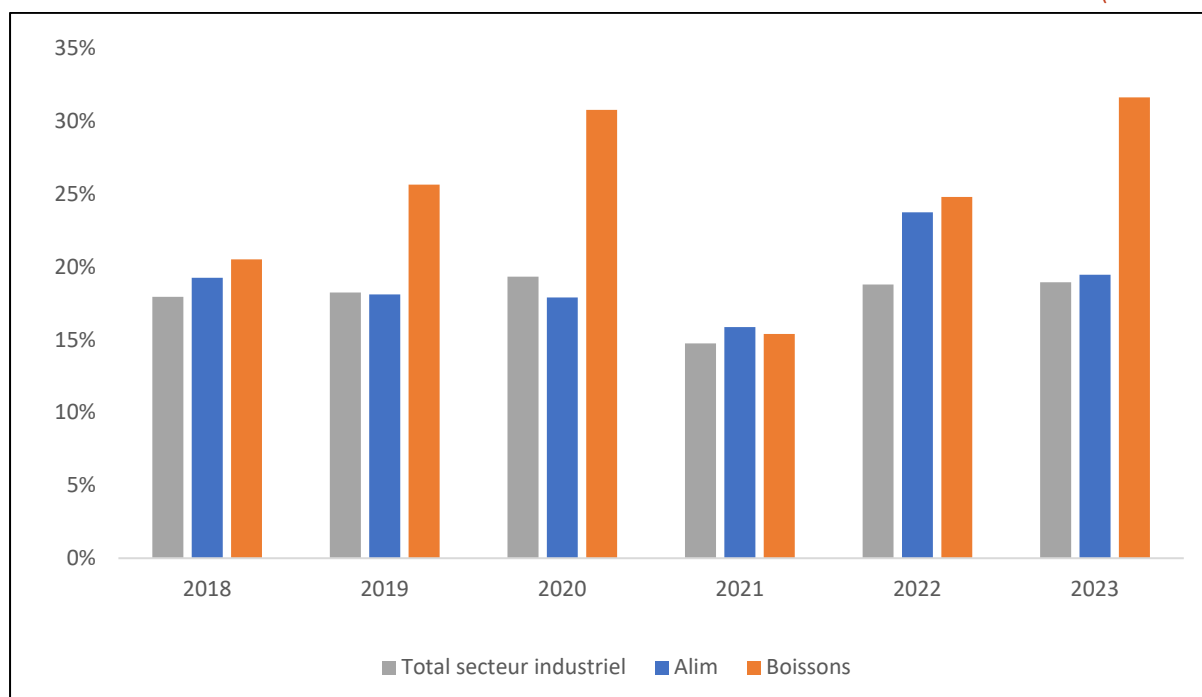
(2018-2023)



Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Graphique 15. Proportion d'entreprises affichant une perte d'exploitation (rubrique 9901), industries alimentaires et des boissons vs total secteur industriel belge.

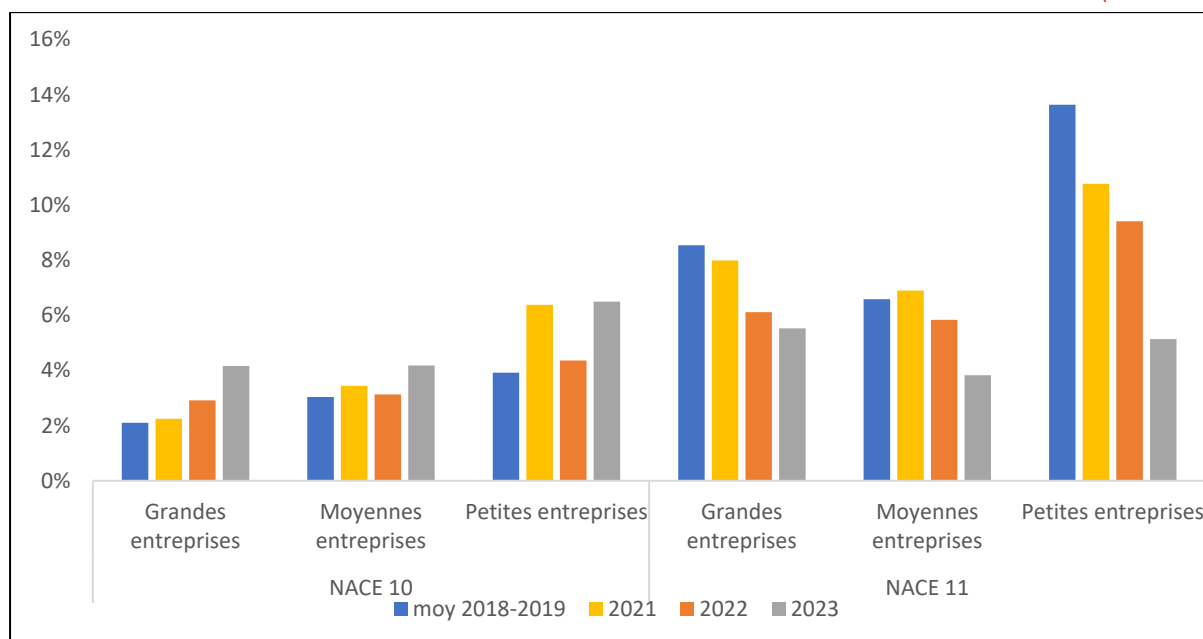
(2018-2023)



Source : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Graphique 16. Évolution de la marge nette selon la taille des entreprises, industries alimentaires et des boissons.

(2018-2023)

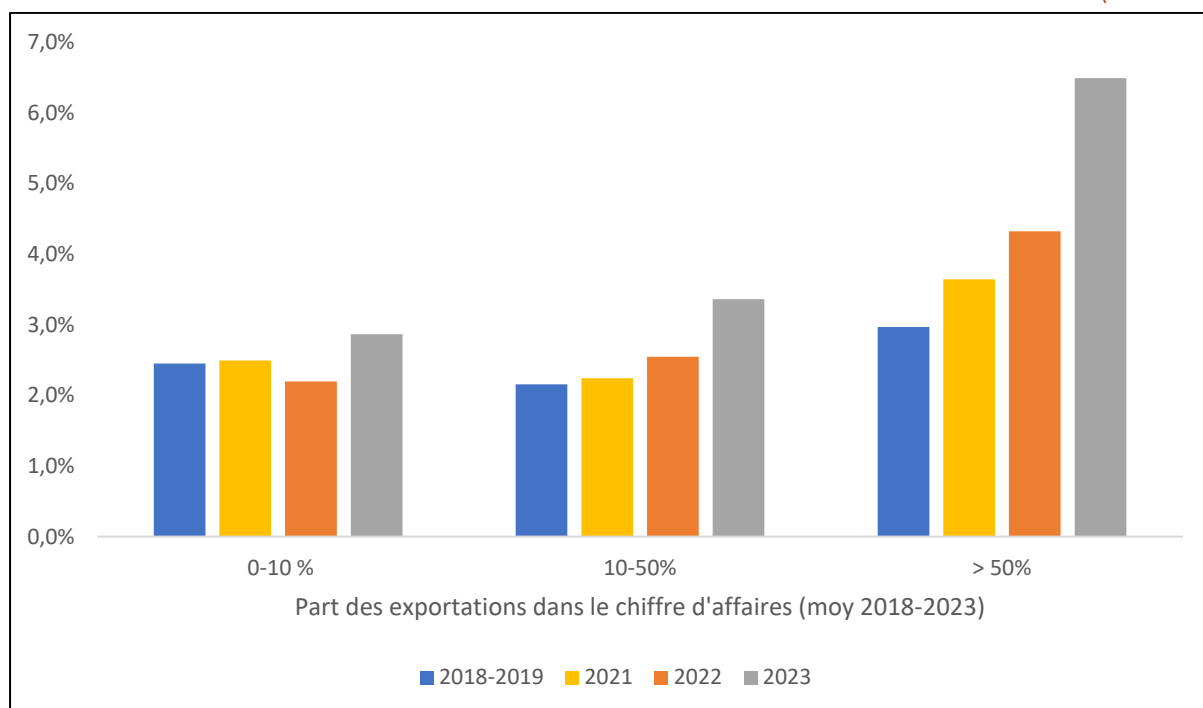


Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Remarque : une entreprise est considérée comme « grande » si elle emploie plus de 250 salariés et génère un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions €. Une entreprise est considérée comme « petite » si elle emploie moins de 50 salariés et génère un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions €. Une entreprise qui n'entre dans aucune des catégories précitées est considérée comme « moyenne ».

Graphique 17. Évolution de la marge nette selon la part des exportations dans le chiffre d'affaires, grandes et moyennes entreprises, industries alimentaires.

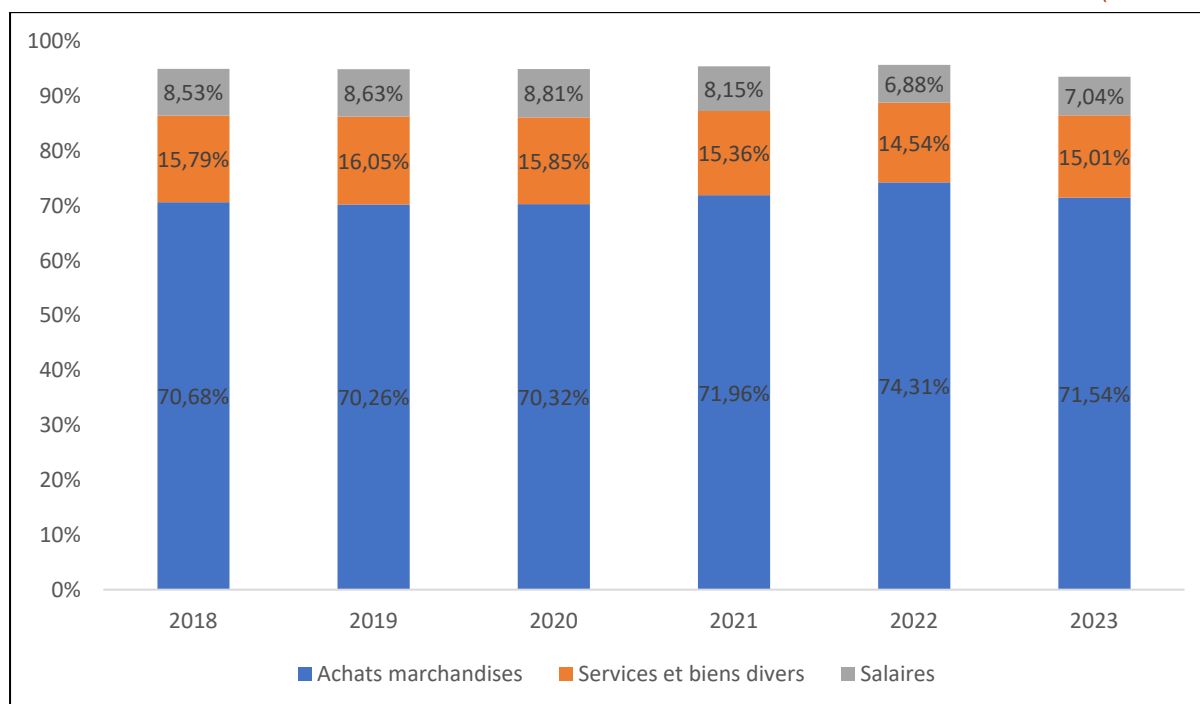
(2018-2023)



Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL), Statistiques d'importations et d'exportations (BNB).

Remarque : ce graphique porte sur les grandes et moyennes entreprises du NACE 10. Ces entreprises sont réparties en trois groupes, selon la part moyenne des exportations (directes) dans le chiffre d'affaires sur la période 2018-2023.

Graphique 18. Évolution des principaux postes de coûts en pourcentage du chiffre d'affaires, industries alimentaires (2018-2023)



Source : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Analyse sectorielle

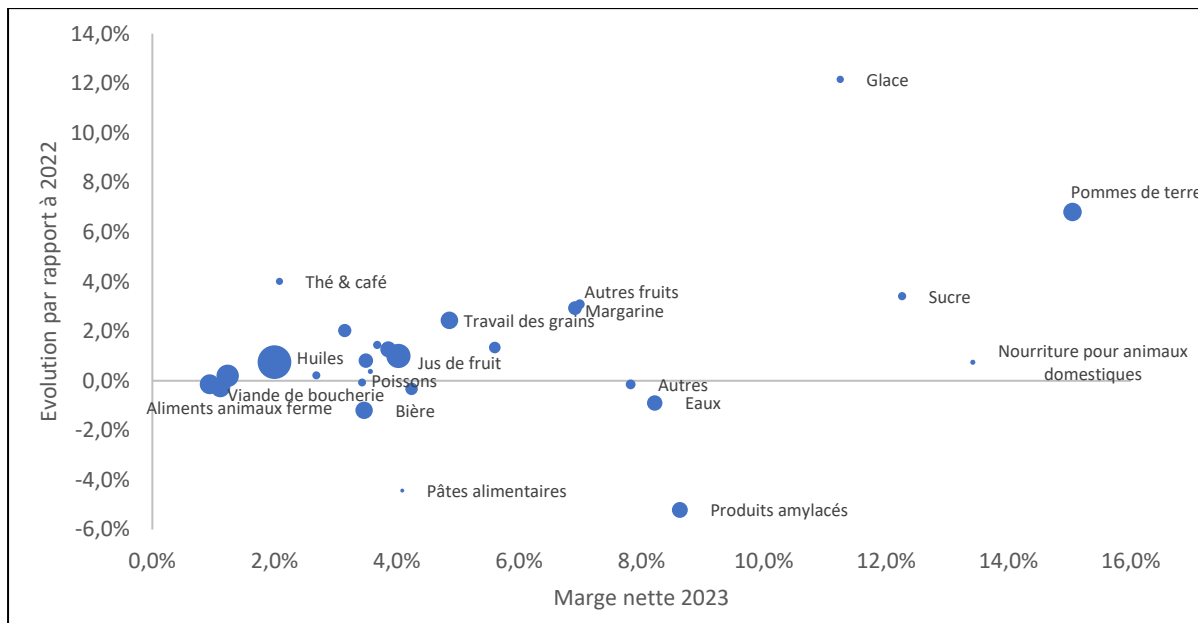
- Les résultats globalisés peuvent cacher des tendances sectorielles différentes. Toutefois, la grande majorité des secteurs issus des industries alimentaires ont vu leur marge nette s'améliorer entre 2022 et 2023 (Graphique 19 et tableau Annexe). En revanche, la fabrication de bière (1105) et l'industrie des eaux et boissons rafraichissantes (1107) ont présenté une marge plus faible en 2023. Il en va de même pour la fabrication de produits amylacés (1062), de pâtes alimentaires (1073) et dans une moindre mesure la transformation de la viande de boucherie (1011).
- Par rapport à la moyenne des années précédentes (2018-2022), trois secteurs ont affiché une marge particulièrement élevée en 2023, à savoir la transformation et conservation de pommes de terre²² (NACE 1031), la fabrication de glaces (1052) et de sucre (1081) (Graphique 20). D'autres ont également présenté en 2023 leur marge la plus élevée de la période, comme les autres transformations de légumes (1039), la fabrication d'huiles (1041), de margarine (1042), le travail des grains (1061) et la fabrication de chocolat (1082). En revanche, l'industrie des eaux et boissons rafraichissantes (1107), la transformation de poisson (1020) et la fabrication d'aliments pour animaux de ferme (1091) ont affiché leur marge nette la plus faible de la période.
- Toutefois, le résultat global d'un secteur peut être fortement influencé par ses principales entreprises et dès lors masquer de fortes variations en son sein. Ainsi, l'utilisation de la marge médiane permet de limiter l'impact des grandes entreprises et des valeurs extrêmes. En 2023, la médiane était la plus élevée de la période notamment dans la viande de volaille (1012), la

²² L'interprétation des résultats pour ce secteur doit se faire avec prudence. En effet, au moment de la rédaction de cette étude, les comptes annuels 2023 de plusieurs entreprises importantes du secteur n'étaient pas encore introduits à la Centrale des bilans.

fabrication d'huiles (1041), de glaces (1052) et de plats préparés (1085), ainsi que dans les laiteries (1051) (Graphique 21). En revanche, la marge médiane était plus faible que les années précédentes dans la préparation de jus de fruits et de légumes (1032), la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie (1092) et la fabrication de bière (1105).

Graphique 19. Évolution et niveau de la marge nette, secteurs des industries alimentaires et des boissons.

(2023 versus 2022)

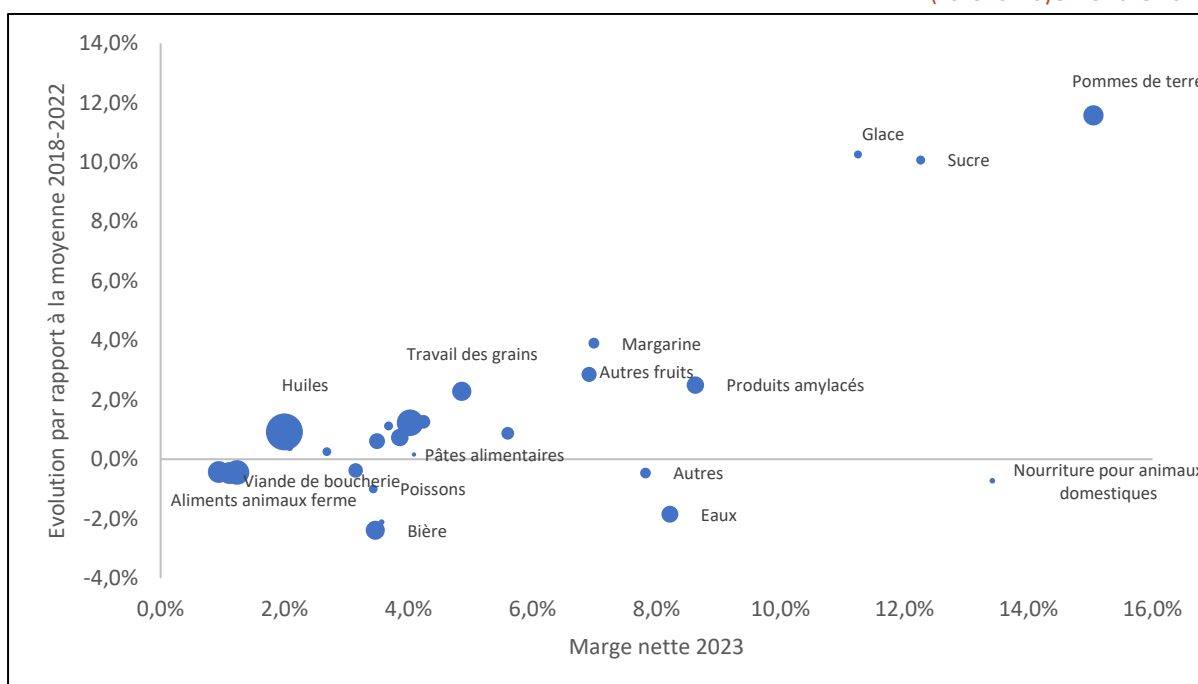


Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Remarque : la taille des bulles représente le chiffre d'affaires 2023 du secteur. L'évolution de la marge nette entre 2023 et 2022 se mesure en point de pourcentage.

Graphique 20. Évolution et niveau de la marge nette, secteurs des industries alimentaires et des boissons.

(2023 vs moyenne 2018-2022)

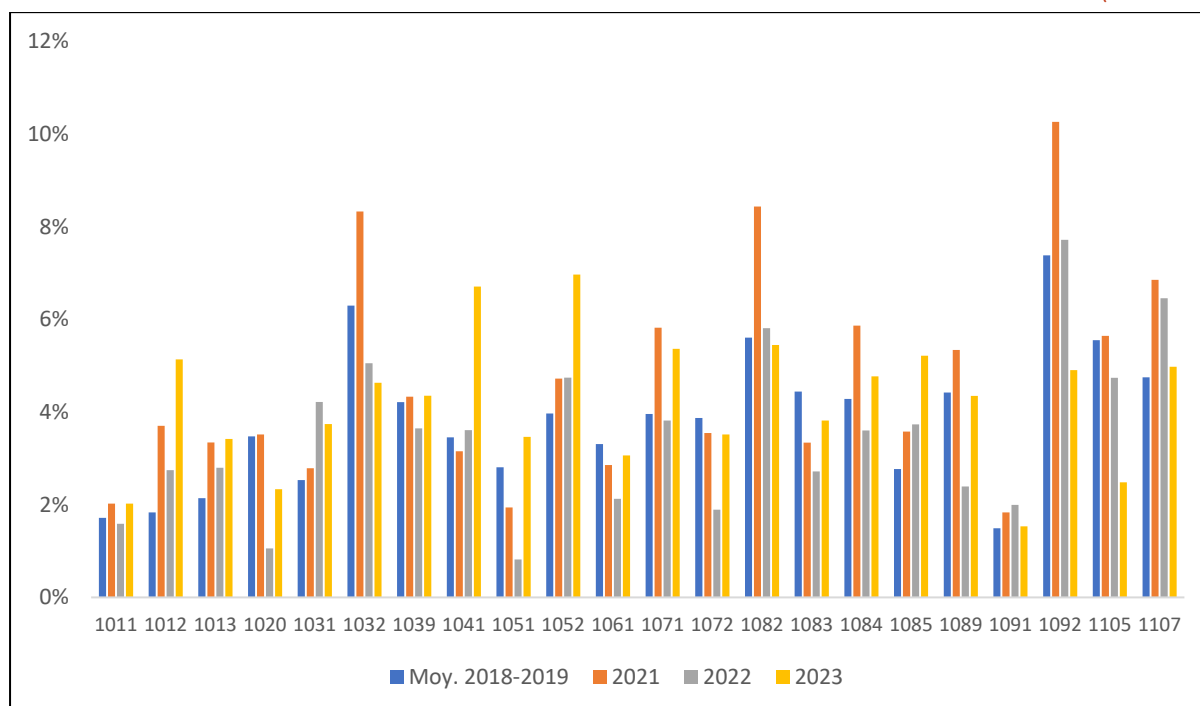


Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Remarque : la taille des bulles représente le chiffre d'affaires 2023 du secteur. L'évolution de la marge nette entre 2023 et 2022 se mesure en point de pourcentage.

Graphique 21. Évolution de la marge nette médiane, secteurs des industries alimentaires et des boissons.

(2018-2023)



Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Remarque : seuls les secteurs composés de plus de 10 entreprises dans l'échantillon analysé sont repris dans le graphique. L'intitulé des codes NACE sont repris dans le tableau de l'Annexe.

4.2. Commerce de gros et de détail des produits alimentaires et des boissons

Aperçu général

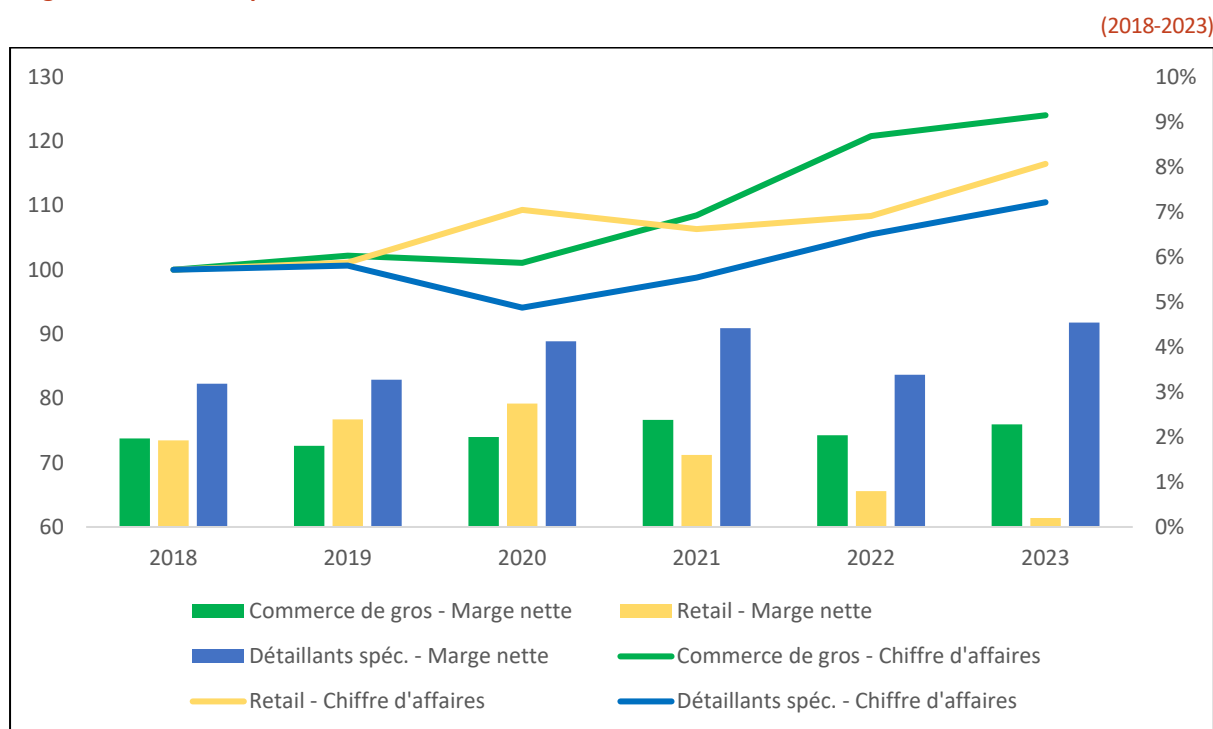
- Le chiffre d'affaires a augmenté dans le commerce de gros de produits alimentaires (+2,69 % entre 2022 et 2023) et les détaillants spécialisés (4,73 %). Après le recul de la marge nette en 2022, celle-ci s'est améliorée en 2023 dans ces deux branches (Graphique 22). Toutefois, la proportion d'entreprises affichant une perte d'exploitation a augmenté dans ces deux branches par rapport à 2022 (voir graphique 16).
- Après une stagnation en 2021 et 2022, le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire (ci-après *Retail*) a connu une hausse de son chiffre d'affaires en 2023 (+7,47 %) (voir graphique 14). Cependant, sa marge nette s'est réduite à nouveau, au point d'afficher le niveau le plus faible de la période (0,20 %). Au niveau de la distribution de la marge nette, la médiane s'est stabilisée entre 2022 et 2023, tandis que les premier et troisième quartiles ont augmenté (Graphique 23). Dans le *Retail*, une proportion élevée d'entreprises affichait une perte d'exploitation en 2023 (23,83 %), malgré une légère amélioration par rapport à 2022 (Graphique 24). Cette proportion demeure supérieure à celle des deux autres branches du commerce de produits alimentaires.
- La diminution de la marge nette s'observe au niveau des grandes entreprises du *Retail*, et ce tout au long de la période analysée (Graphique 25). Néanmoins, la mauvaise performance d'un seul acteur pèse sur les résultats globaux en 2023²³. Sans prendre en compte cette

²³ En effet, en mars 2023, la direction de Delhaize a annoncé vouloir convertir ses magasins intégrés en magasins indépendants. Ce processus, qui a abouti en 2024, a entraîné un mouvement social et des coûts supplémentaires en 2023,

entreprise, la marge nette des grandes entreprises s’améliore en 2023 par rapport à 2022, mais demeure à un niveau inférieur aux années précédentes (2018-2021). Au niveau des petites et moyennes entreprises, la marge s’est améliorée entre 2022 et 2023.

- L’évolution des principaux postes de coûts auxquels sont confrontées les (grandes et moyennes) entreprises du *Retail* témoigne d’une diminution de la part des approvisionnements et marchandises dans le chiffre d’affaires total entre 2022 et 2023 (Graphique 26). En revanche, la part relative des services et biens divers et des salaires ont augmenté.

Graphique 22. Évolution de la marge nette d’exploitation (en %) et du chiffre d’affaires (base 2018 = 100), commerce de gros et de détail de produits alimentaires et des boissons.

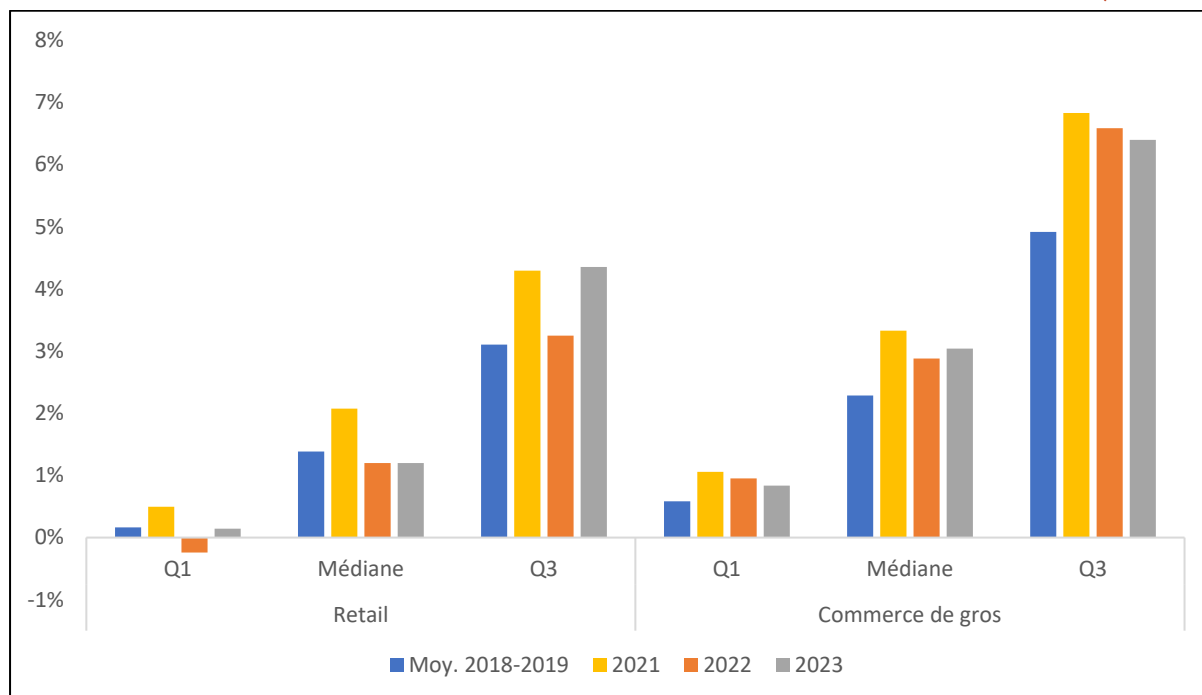


Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

notamment via une hausse des charges d’exploitation non-récurrentes. Ce contexte a entre autres choses pesé sur la marge nette de l’entreprise Delhaize Le Lion en 2023.

Graphique 23. Distribution de la marge nette d'exploitation, commerce de gros et de détail de produits alimentaires et des boissons.

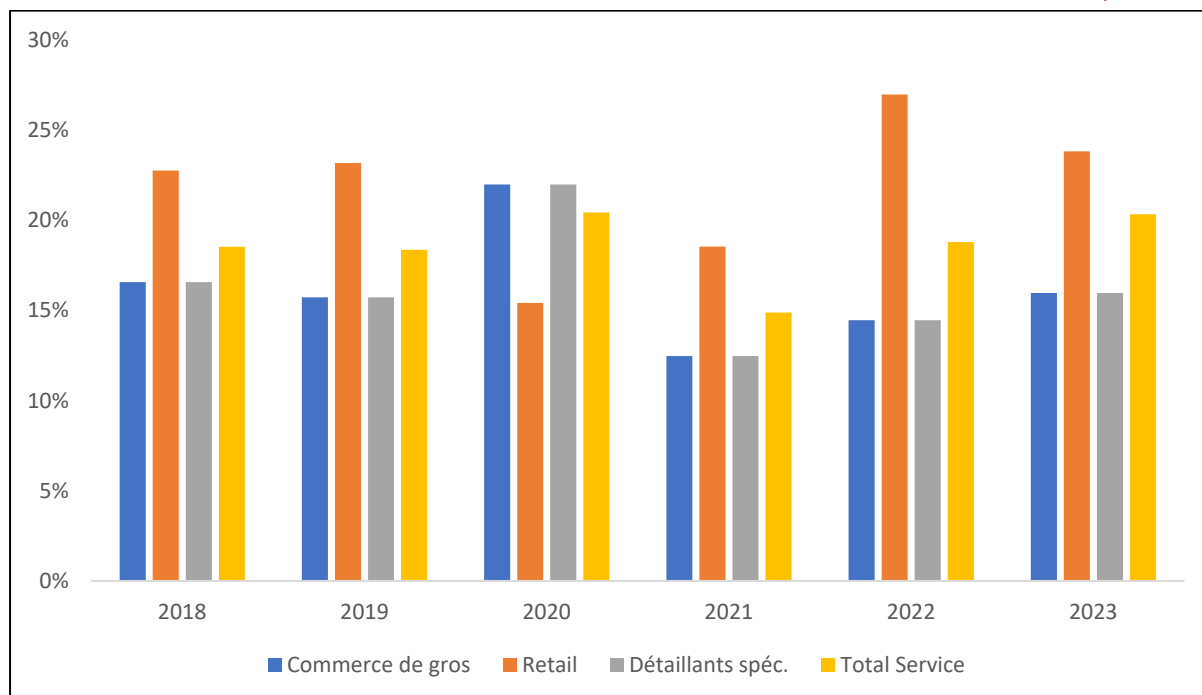
(2018-2023)



Source : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Graphique 24 Proportion d'entreprises affichant une perte d'exploitation (rubrique 9901), commerce de produits alimentaires et total des secteurs des services.

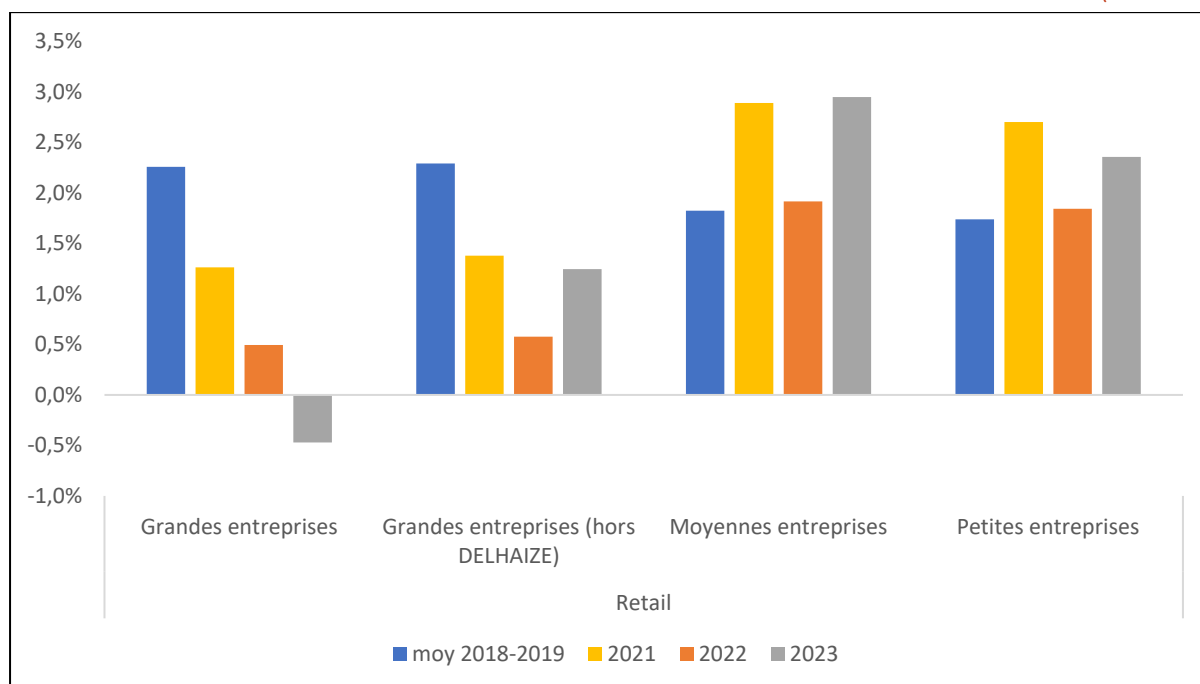
(2018-2023)



Source : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Graphique 25. Evolution de la marge nette selon la taille des entreprises, retail.

(2018-2023)

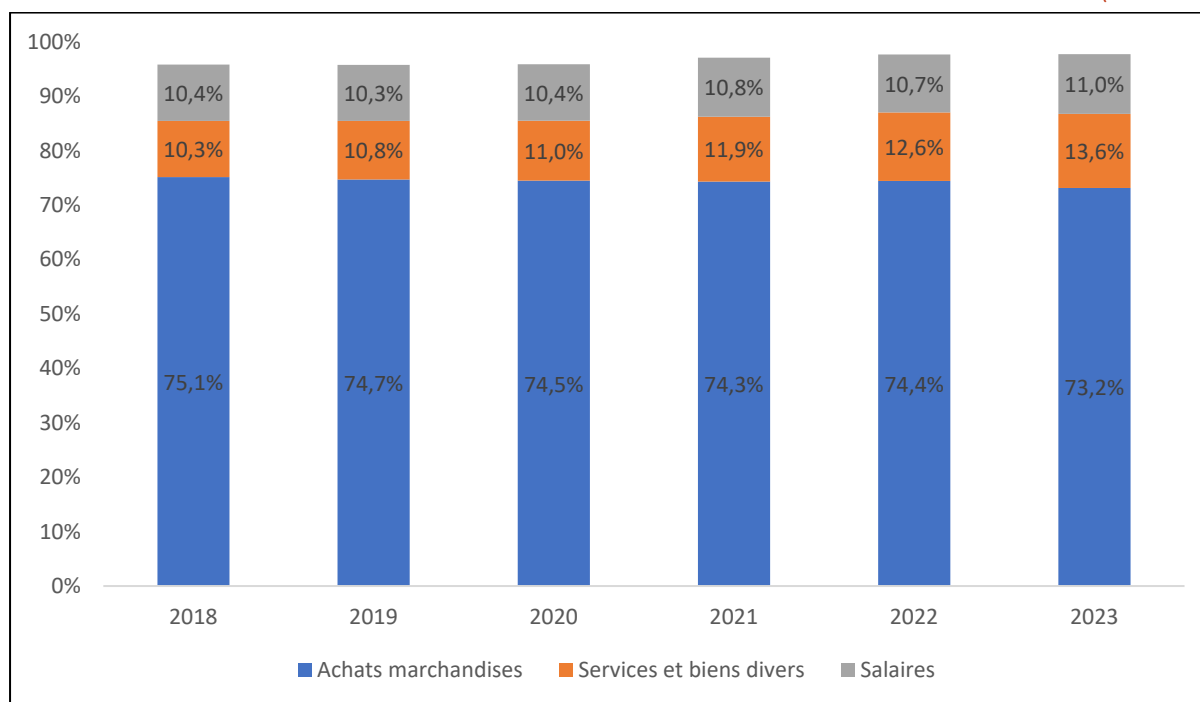


Source : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

Remarque : une entreprise est considérée comme « grande » si elle emploie plus de 250 salariés et génère un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions €. Une entreprise est considérée comme « petite » si elle emploie moins de 50 salariés et génère un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions €. Une entreprise qui n'entre dans aucune des catégories précitées est considérée comme « moyenne ».

Graphique 26. Évolution des principaux postes de coûts en pourcentage du chiffre d'affaires, Retail.

(2018-2023)



Source : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans).

5. Transmission des prix dans les filières agro-alimentaires et estimation des marges 2024

Cette partie analyse la transmission des prix dans neuf filières agro-alimentaires, et estime l'évolution des marges brutes au niveau de la transformation (industrie) et du commerce de détail pour l'année 2024 à l'aide d'un modèle théorique. Les résultats estimés de ce modèle pour l'année 2023, comme décrit dans l'étude de l'année passée, sont comparés aux résultats réels, basés sur les comptes annuels des entreprises et présentés dans la partie 5 de ce rapport.

5.1. Méthodologie et sélection des filières alimentaires

Afin d'estimer l'évolution des marges brutes, un indice de revenu est comparé à un indice de coût de production théorique, calculé au niveau de l'industrie et du commerce de détail à partir de l'année 2021. Ainsi, au niveau industriel, l'évolution théorique du coût de production est comparée avec l'évolution de l'indice des prix à la production pour la classe d'activité concernée. Ce dernier indice sera interprété comme le chiffre d'affaires du secteur²⁴. Au niveau du commerce de détail, la comparaison est effectuée entre l'indice des prix à la consommation harmonisé des produits concernés (l'indice de revenu) et l'évolution du coût de production théorique du commerce de détail.

La part de chacun des coûts dans la structure des coûts industriels et du commerce de détail provient du volet cadre d'achats de l'enquête sur la structure des entreprises (avec 2020 comme dernière année disponible de ce volet quinquennal). Les indicateurs utilisés sont les suivants :

Coût des matières premières	Pour l'industrie et le commerce de détail, les indices utilisés sont respectivement celui du prix de la matière première principale et celui des prix à la production sur le marché global pour les secteurs concernés.
Coûts salariaux	Indice salarial dans la commission paritaire concernée.
Énergie	Électricité et gaz (<i>Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz – CREG</i>), pétrole (<i>Brent</i>).
Coût d'emballage	Estimation sur base des prix à la production sur le marché intérieur (emballage papier et carton, emballage en plastique, fabrication de verre et d'articles en verre).
Autres coûts	Corrélés à l'indice santé.

Dans le commerce de détail, la structure des coûts est dominée par les achats de biens destinés à la revente (79,4 % des coûts selon les données de 2020). Pour ces achats, l'évolution des coûts est basée sur l'indice des prix industriels (marché intérieur) pour le produit concerné.

Neuf filières agro-alimentaires ont été retenues pour cette analyse, dans lesquelles une pression sur les marges bénéficiaires s'est faite ressentir ces dernières années à la suite de la hausse importante des prix des matières premières agricoles. Le choix des filières s'est aussi basé sur la possibilité d'établir un lien relativement clair et compréhensible entre le produit de consommation finale et l'activité de transformation dont est issu ce produit alimentaire.

²⁴ Afin d'approcher le chiffre d'affaires, l'indice de prix à la production utilisé est l'indice global (càd une combinaison des prix intérieurs et extérieurs). Cela permet d'intégrer les activités à l'étranger (exportations) des secteurs analysés, et de comparer les estimations de marges brutes aux résultats des comptes annuels.

Viande bovine	Activité NACE 1011 : Transformation et conservation de la viande de boucherie, à l'exclusion de la viande de volaille.
Viande porcine	Activité NACE 1011.
Viande de volaille	Activité NACE 1012 : Transformation et conservation de la viande de volaille.
Charcuterie	Activité NACE 1013 : Préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille.
Lait et fromage	Activité NACE 1051 : Exploitation de laiteries et fabrication de fromage.
Pain et farine	Activité NACE 1061 : Travail des grains. Activité NACE 1071 : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche.
Sucre	Activité NACE 1081 : Fabrication de sucre.
Chocolat	Activité NACE 1082 : Fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie.
Bière	Activité NACE 1105 : Fabrication de bière.

Cette étude présente toutefois plusieurs limites.

- Certains liens entre les différents maillons de la chaîne ne sont pas toujours si clairs ; c'est le cas notamment de l'activité viande bovine, où les prix industriels couvrent l'ensemble des activités de production de viande sans possibilité de distinction entre elles.
- Seule l'évolution des prix est prise en compte, les changements de volume sont donc ignorés (hypothèse de volumes constants). Les effets de substitution entre moyens de production ne sont pas non plus pris en considération. De même, l'évolution du chiffre d'affaires de l'industrie est estimée uniquement sur la base de l'évolution du prix du produit principal vendu par le secteur d'activité concerné. Les effets de volume et les revenus (ou pertes) liés à d'autres produits ou services issus de ce secteur ne sont pas non plus pris en compte.
- Il n'est pas tenu compte du décalage temporel entre l'achat des matières premières (ou d'autres biens et services) et la vente des produits. En effet, dans le commerce de détail, les prix dans les contrats d'achat sont souvent renégociés à des moments prédéfinis, indépendamment d'éventuelles variations de coûts de production ou de prix de vente dans les maillons précédents.
- Comme indiqué ci-dessus, l'évolution des coûts concernant l'achat de produits destinés à la revente dans le commerce de détail est établie à partir des prix industriels pour les productions concernées sur le marché intérieur. En effet, la statistique retenue est celle des prix sur le marché intérieur car les produits sont destinés au commerce belge, bien que les détaillants puissent également s'approvisionner auprès de fournisseurs étrangers. Faute de connaître la proportion des biens provenant de l'industrie belge et étrangère pour tous les produits retenus, il n'est pas possible de tenir compte dans nos calculs des prix industriels étrangers.
- Comme indiqué ci-dessus, l'évolution de certains coûts a été estimée à l'aide de l'évolution de l'indice santé. Cet indice a parfois augmenté nettement moins fort que d'autres types de coûts (en particulier l'énergie), dès lors il est probable que des sous-estimations soient faites pour ces postes de coûts.
- L'analyse présente une situation moyenne pour un secteur établie à partir d'un groupe d'entreprise de ce secteur. Il convient donc de garder à l'esprit l'hétérogénéité des situations économiques au sein de chaque secteur. Les résultats pour le commerce de détail doivent également être interprétés avec prudence, car l'évolution des prix à la consommation couvre à la fois la grande distribution et le petit commerce spécialisé. Par ailleurs, la structure des coûts peut être très différente d'un produit à l'autre.

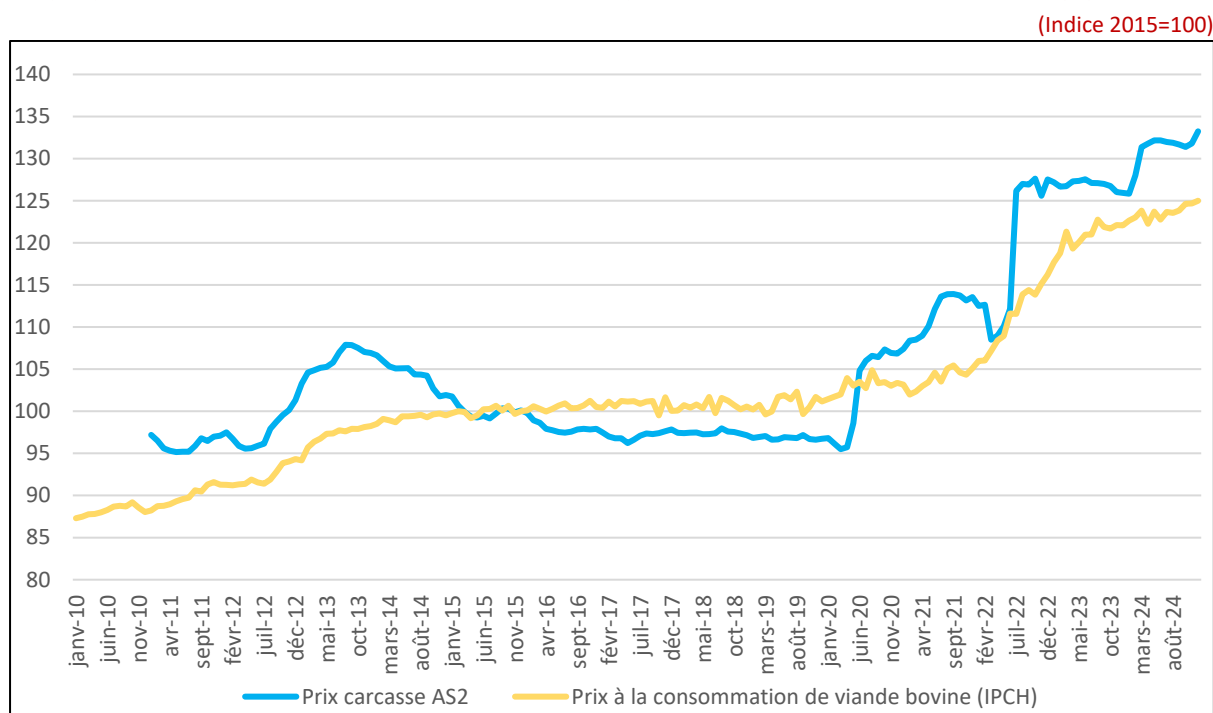
5.2. Filière bovine et porcine

Après une longue période de baisse entre août 2013 et mars 2020, le prix des carcasses de viande bovine (représenté sur le graphique 27 par le prix des carcasses AS2 – celui des jeunes mâles BBB) a augmenté de 40 % en presque cinq ans. En 2024, le prix des carcasses AS2 a augmenté de 5,88 % entre janvier et décembre, alors qu'il avait baissé de 1 % en 2023. Ces hausses de prix sont liées à plusieurs facteurs, dont une baisse structurelle de l'offre, consécutive à une dynamique de décapitalisation du cheptel bovin (qui est elle-même en partie liée à la forte hausse des coûts de production). En 2024, la très forte propagation de la fièvre catarrhale ovine sur le territoire belge a impacté à la baisse l'offre de viande bovine et de lait, accentuant la dynamique haussière du prix carcasse. En janvier 2025, des cas de fièvre aphteuse ont été détectés en Allemagne, impactant à la baisse l'offre en Belgique par mesure de précaution.

L'indice de prix industriel concernant la production de viande bovine comprend également la production de viande porcine, dont la production en valeur est bien plus importante que celle de la viande bovine. En effet, selon la structure des entreprises et des cadres d'achat, la part des matières premières bovines ne représente que 7 % du coût relatif aux matières premières animales, tandis que cette part est de 93 % pour le porc. L'impact des variations du prix carcasses AS2 sur l'indice à la production est très faible, dès lors il n'est pas pertinent de mentionner cet indice dans l'analyse de transmission des prix dans la filière viande bovine.

Concernant les prix à la consommation de viande bovine, la progression se poursuit en 2024 (+1,92 %) par rapport à 2023 (+ 3,74 %) et 2022 (+ 9,67 %). La hausse en 2023 a été moins forte qu'en 2022 dû à la stabilisation du prix carcasse (effet de rattrapage). L'indice des prix à la consommation a continué de suivre celui du prix carcasse en 2024, et devrait poursuivre cette tendance en 2025.

Graphique 27. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière viande bovine en Belgique.



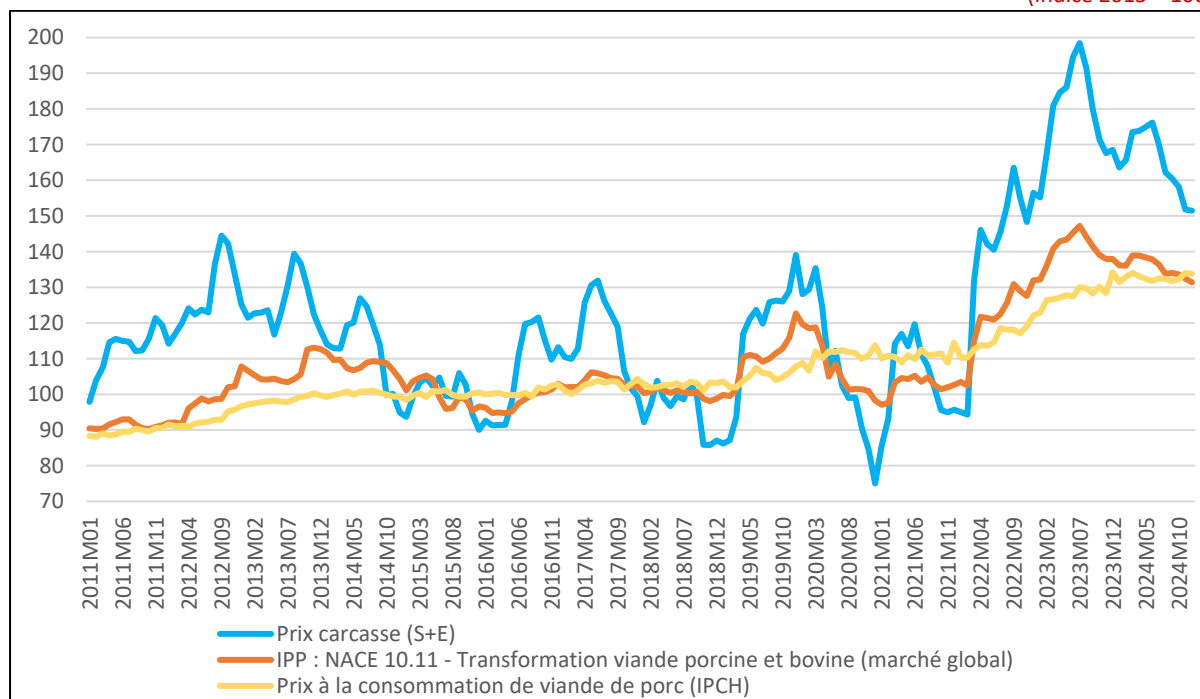
Sources : ALV et Statbel.

Dans la filière viande porcine, la tendance baissière du prix carcasse depuis juillet 2023 s'est poursuivie durant l'année 2024 (-7,4 %), malgré une hausse entre janvier et juin (Graphique 28). Les prix

industriels de transformation de viande porcine et bovine ont suivi étroitement le prix carcasse porcin, en affichant également une baisse depuis juillet 2023, avec une diminution en 2024 de - 3,52 %, malgré une hausse entre janvier et avril. Concernant les prix à la consommation de viande de porc, les variations ont été moins importantes que dans les maillons inférieurs de la chaîne, bien que les prix n'aient cessé d'augmenter depuis plusieurs années (+ 1,95 % en 2024, contre 9,25 % en 2023). La baisse des prix carcasse et industriels n'a pas encore impacté à la baisse les prix à la consommation, mais explique l'augmentation plus modérée en 2024 par rapport à 2023.

Graphique 28. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière viande porcine en Belgique.

(Indice 2015 = 100)

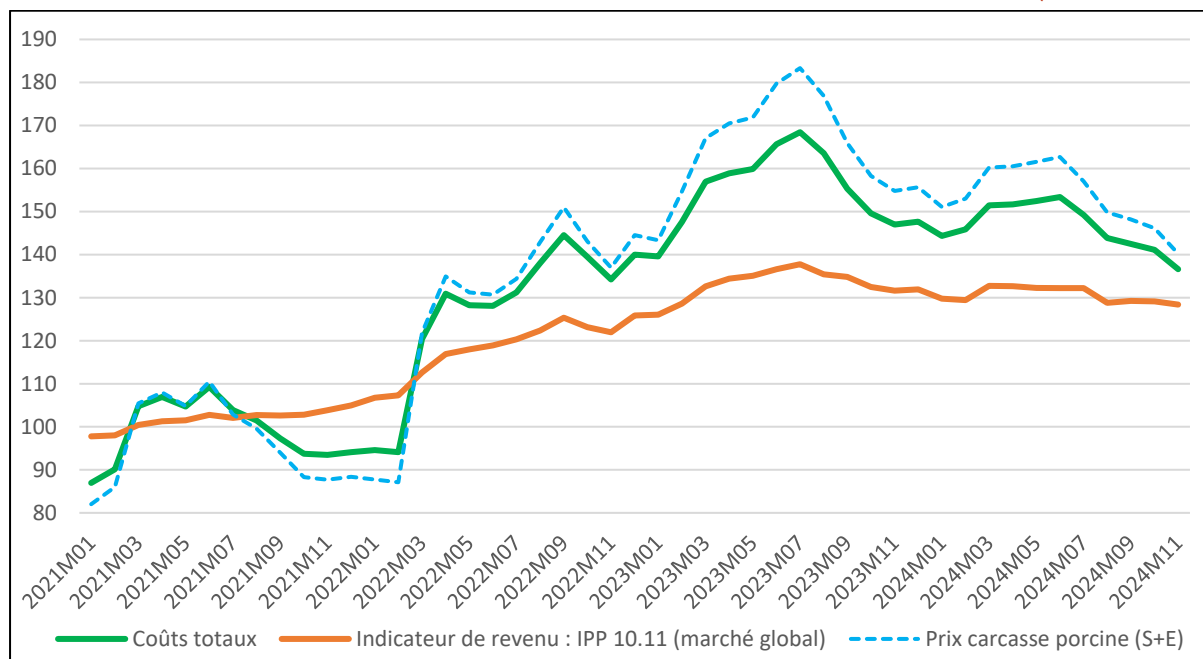


Sources : ALV (Région flamande) et Statbel.

Le modèle théorique de coûts de production (évolution d'un prix théorique à la production) pour les producteurs de viande (bovine et porcine) représenté par le graphique 29 prédisait un impact ambigu sur les marges en 2023. Après un premier semestre compliqué où les coûts totaux enregistraient une plus forte progression que le prix de vente industriels (indicateur de revenu), les coûts ont diminué tandis que l'indicateur de revenu s'est stabilisé. Néanmoins, cette amélioration en fin d'année ne s'observe pas dans les comptes annuels des entreprises, car la marge nette du secteur a légèrement diminué en 2023. Son niveau est faible (1,11 %) et en net repli par rapport à celui de 2021 (2,52 %). Pour l'année 2024, le modèle prévoit que les coûts totaux baisseraient davantage que les revenus industriels, en suivant étroitement l'évolution du prix carcasse (la matière première porcine représente la grosse majorité des coûts totaux). Dès lors, la marge des producteurs de viande s'améliorerait par rapport à 2023.

Graphique 29. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des producteurs de viande (bovine et porcine) en Belgique.

(Indice 2020 = 100)

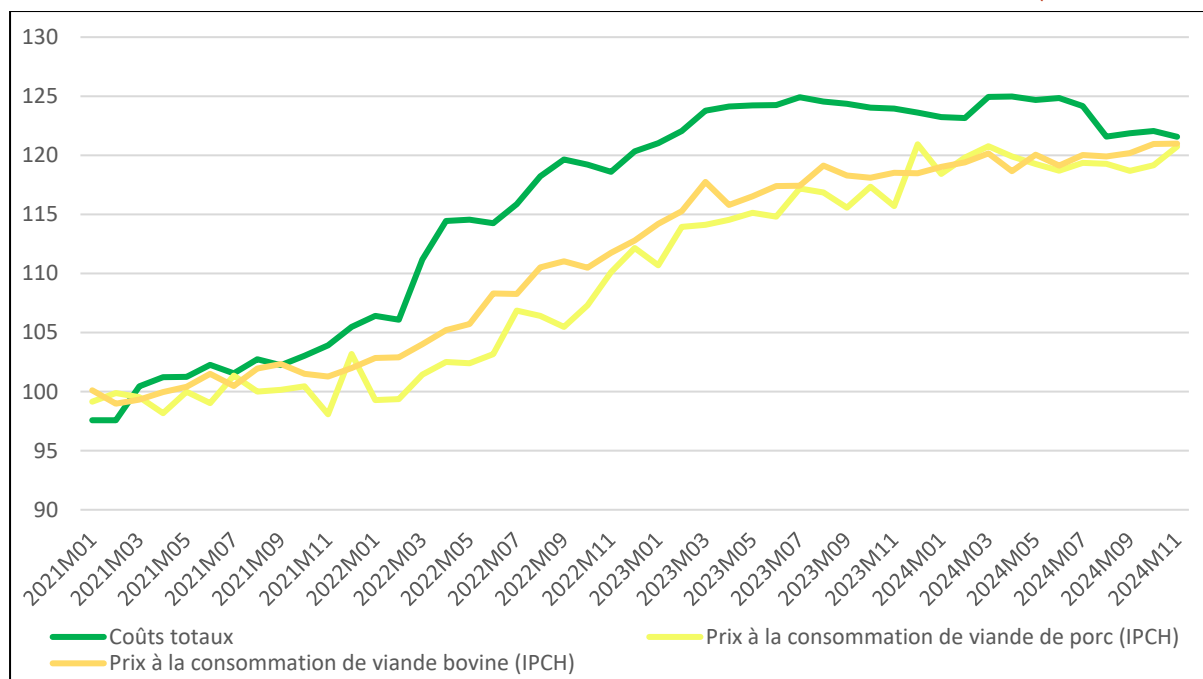


Sources : CREG, ALV, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production du commerce de détail (évolution d'un prix théorique à la consommation) pour les vendeurs de viande représenté par le graphique 30 montre qu'en 2024, les coûts suivraient en moyenne une tendance à la baisse, tandis que les prix réels à la consommation de viande bovine et de porc augmentent. L'écart entre coûts et prix se réduirait par rapport à 2023, laissant supposer une amélioration de la marge sur la vente des produits de viande en 2024.

Graphique 30. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des vendeurs de viande (bovine et porcine) en Belgique.

(Indice 2020 = 100)



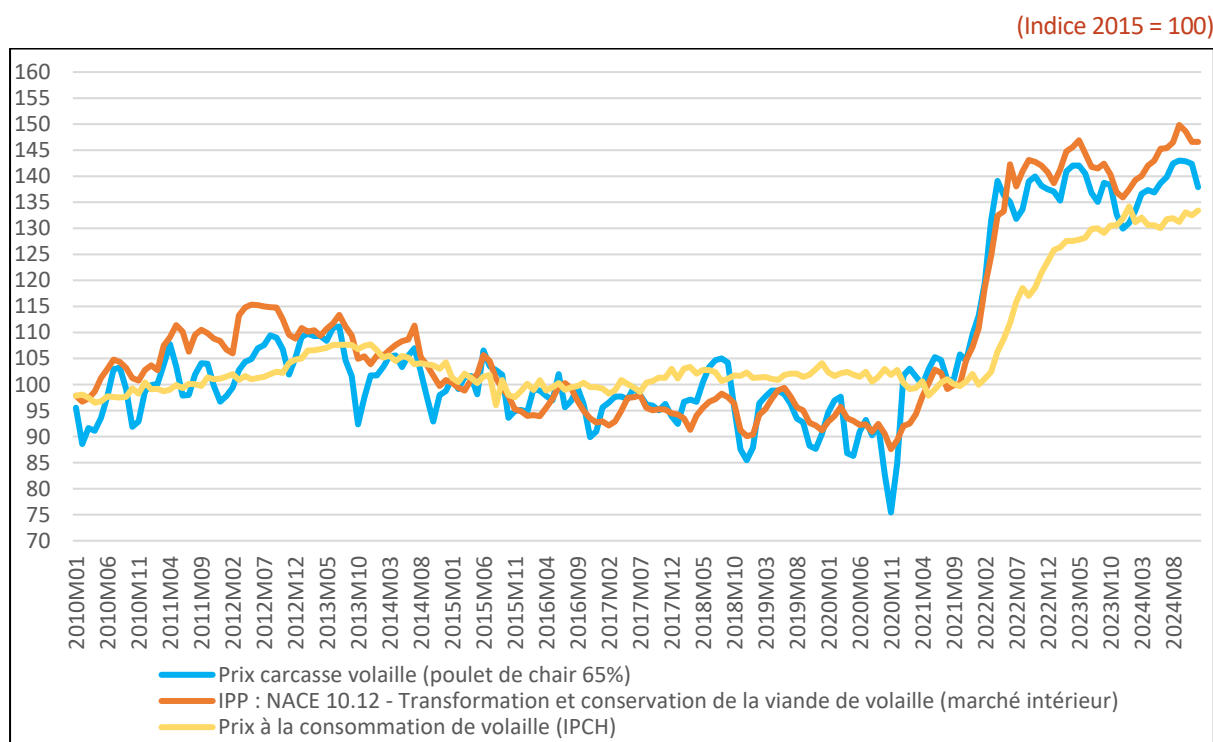
Sources : CREG, Eurostat, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

5.3. Filière de la volaille

Après une longue période de déclin entre juin 2013 et novembre 2020 (Graphique 31), le prix carcasse de volaille a fortement augmenté jusque fin 2024 (+ 83 % entre novembre 2020 et décembre 2024). Entre novembre 2021 et avril 2022, la progression du prix carcasse était de 33 %, due à une hausse des coûts de production (aliments et énergie) entraînant une réduction des cheptels et donc une baisse de l'offre de volaille. En 2023, le prix carcasse a baissé de 5,21 %, alors qu'il a augmenté de 5,26 % en 2024 (malgré une forte hausse de 9,14 % entre janvier et septembre, et une baisse en fin d'année de 3,56 %). Sur la période avril 2022-décembre 2024, le prix a été très volatile, mais est resté stable en moyenne et à des niveaux assez élevés par rapport à la période pré-coronavirus.

L'indice de prix industriel suit étroitement celui du prix carcasse depuis fin 2021, et a augmenté de 6,6% entre janvier et décembre 2024, alors qu'il avait baissé en 2023 de 2 %. L'évolution de l'indice des prix à la consommation de volaille a été plus modérée que celle des prix industriels et du prix carcasse, avec un décalage de plusieurs mois. En effet, la forte hausse du prix à la consommation a débuté en mars 2022 jusqu'au pic de janvier 2024 (+ 31 %), mais n'a pas été aussi prononcée que celle des prix des maillons inférieurs. La croissance plus modérée des prix industriels et carcasse à partir de la mi-2022 a permis de ralentir la progression du prix à la consommation avec presque un an de décalage, malgré une tendance à la hausse qui s'est poursuivie jusque fin 2024. L'inflation du prix à la consommation en 2024 était de 2,41 %, contre 14,84 % en 2023.

Graphique 31. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière viande de volaille.

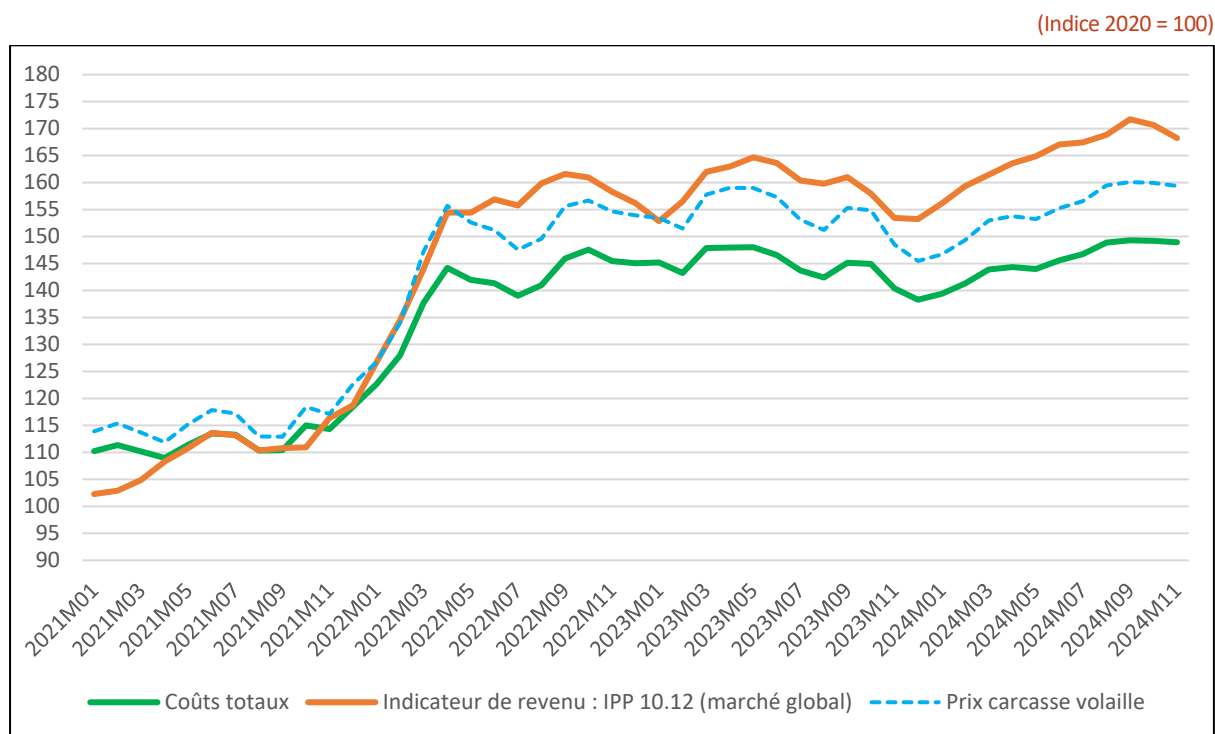


Sources : Statbel et DG Agri (CE).

Le modèle théorique de coûts de production pour les producteurs de viande de volaille, représenté par le graphique 32, montre que la forte hausse du prix carcasse en 2022 a pu être largement répercutée par l'industrie sur ses prix de vente. Comme pour la filière porcine, la matière première de volaille représente la grosse majorité des coûts totaux. Pour les années 2023 et 2024, cette répercussion est moins immédiate, bien que l'indice de revenu continue de suivre de manière étroite celui du prix carcasse. Le secteur de la production de viande de volaille répercute donc assez bien ses

hausse de coûts. Plus spécifiquement, pour l'année 2023, le modèle montrait que l'écart entre l'indice des coûts et celui du revenu se stabilisait. Cela laissait entrevoir une marge 2023 équivalente à celle de 2022, comme constaté dans l'analyse des comptes annuels (voir partie 4). La marge nette du secteur est de 4,24 % en 2023, soit un niveau proche de celui de 2022 et supérieur à ceux des années précédentes. Pour l'année 2024, le modèle prévoit que l'écart entre l'indice de coûts et de revenu resterait stable, malgré une hausse des deux indices. Entre janvier et décembre, les coûts augmenteraient de 7 % et les revenus de 8 % (malgré une baisse lors du dernier trimestre), ce qui laisse entrevoir une légère amélioration de la marge en 2024.

Graphique 32. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des producteurs de viande de volaille en Belgique.

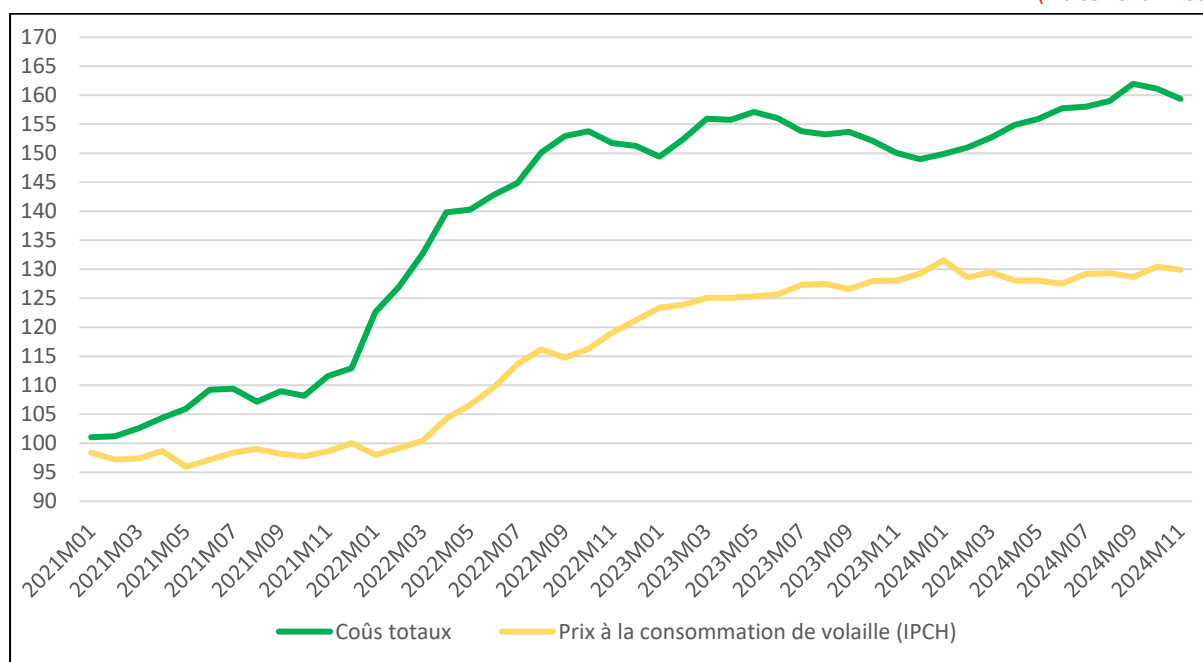


Sources : CREG, DG Agri (CE), SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production du commerce de détail pour la viande de volaille, représenté par le graphique 33, montre qu'en 2024, les coûts augmenteraient par rapport à des prix réels à la consommation stables. L'écart entre les indices s'accroîtrait par rapport à 2023, où les prix avaient augmenté alors que les coûts baissaient, laissant supposer une détérioration de la marge sur la vente de volaille en 2024. La hausse du prix industriel ne se répercuterait pas suffisamment sur le prix de vente au détail pour améliorer la marge du produit.

Graphique 33. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute du commerce de détail pour la viande de volaille en Belgique.

(Indice 2020 = 100)



Sources : CREG, Eurostat, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

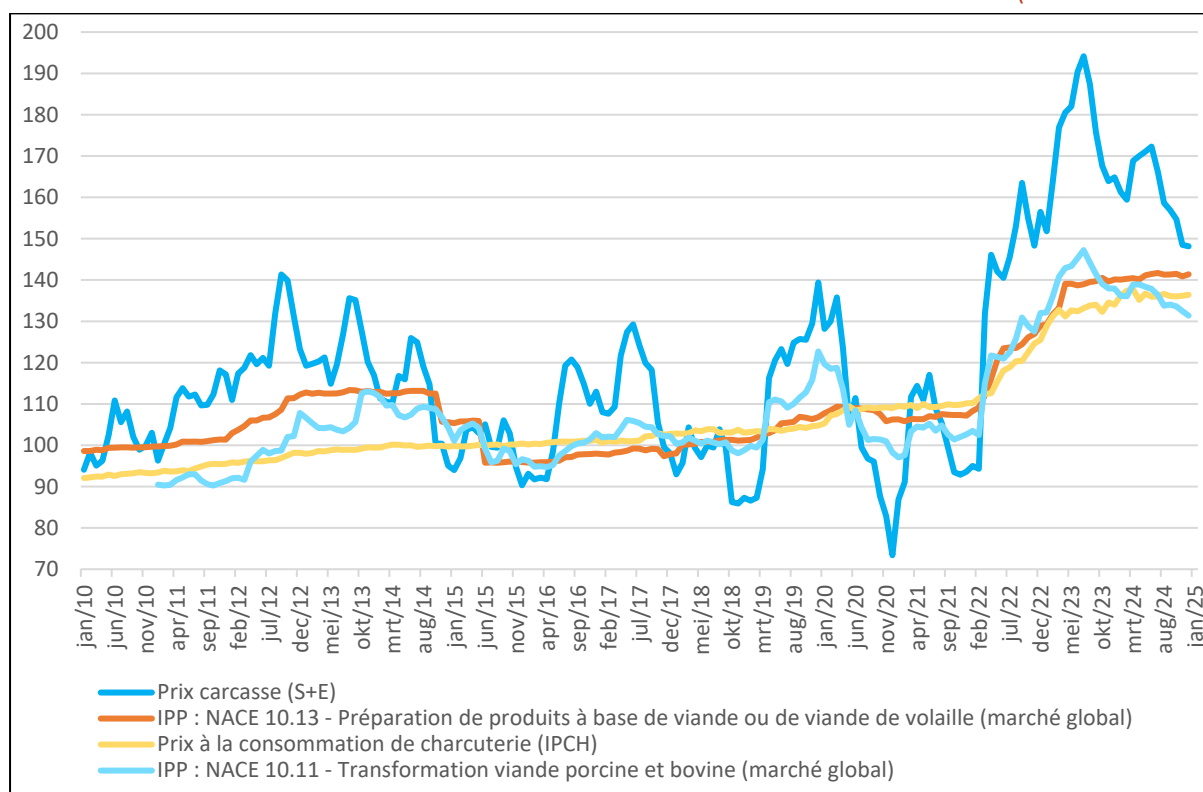
5.4. Filière de la charcuterie

La filière de la charcuterie est alimentée à la fois par les carcasses porcines et par l'activité de production de viande porcine et bovine (NACE 10.11). Dès lors, la matière première utilisée pour la préparation de charcuterie (NACE 10.13 – préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille) correspond à une combinaison de la carcasse de porc et de la fabrication de viande. En effet, durant l'année 2022, la hausse du prix des carcasses de porc et du prix de la transformation de viande porcine ont fait grimper les prix de la préparation de charcuterie.

Comme mentionné dans l'analyse de la filière porcine, la tendance baissière du prix carcasse de porc depuis juillet 2023 s'est poursuivie en 2024 (-7,4 %), malgré une hausse entre janvier et juin. Ces diminutions n'ont cependant pas impacté à la baisse les prix industriels de préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille, ni le prix à la consommation de charcuterie (graphique 34). Les deux indices se sont cependant stabilisés par rapport aux fortes hausses rencontrées entre 2022 et la mi-2023. L'inflation en 2024 des prix industriels et du prix à la consommation était de respectivement 2,55 % et 2,87 %, contre 14,29 % et 12,66 % en 2023.

Graphique 34. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière charcuterie.

(Indice 2015 = 100)

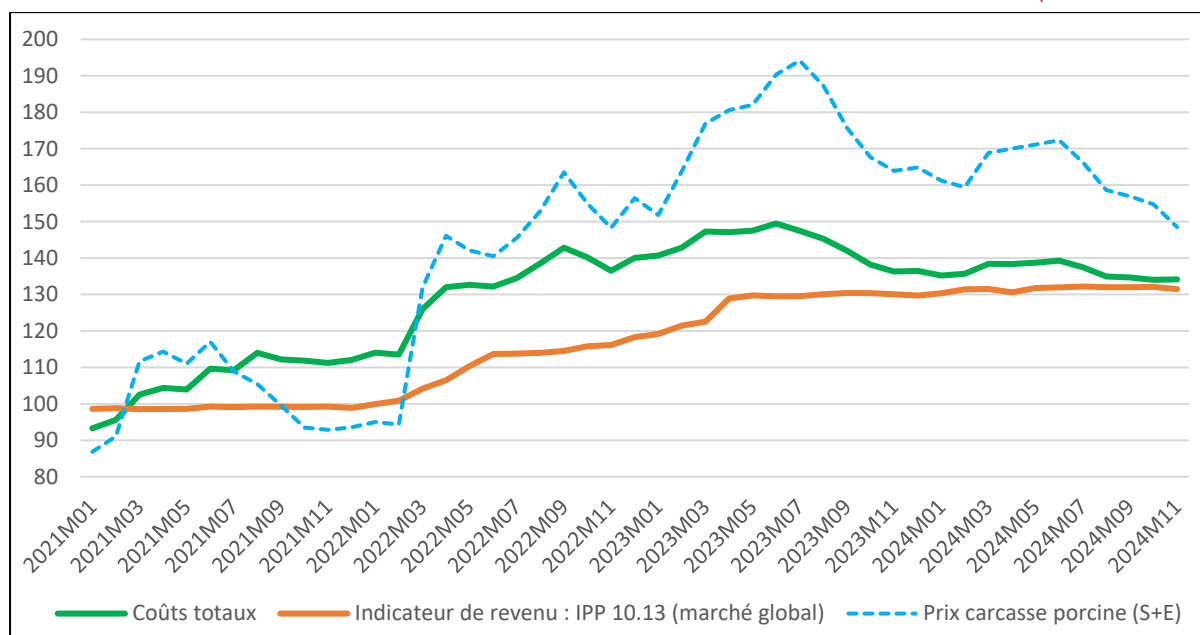


Sources : Statbel et ALV.

Le modèle théorique de coûts de production pour les producteurs de charcuterie représenté par le graphique 35 montrait une détérioration de la marge en 2022, confirmée par l'analyse des comptes annuels, due à une plus forte progression des coûts que des revenus, à la suite de la hausse importante du prix carcasse. Pour l'année 2023, le modèle théorique prédisait une amélioration de la marge à partir du mois de juin, due à la diminution des coûts de production et à la stabilisation du revenu. Cette hausse de la marge ressort de l'analyse des comptes annuels. La marge nette du secteur s'est renforcée en 2023 (3,49 %), après une diminution en 2022 (2,68%), sans toutefois dépasser le niveau de 2021 (3,72%) (voir partie 4). Pour l'année 2024, le modèle prévoit une légère tendance à la baisse des coûts (- 0,8 %), provoquée par la diminution du prix carcasse, et une légère tendance à la hausse des revenus (+ 0,9 %). Dès lors, la marge des producteurs de charcuterie devrait s'améliorer par rapport à 2023.

Graphique 35. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des producteurs de charcuterie en Belgique.

(Indice 2020 = 100)

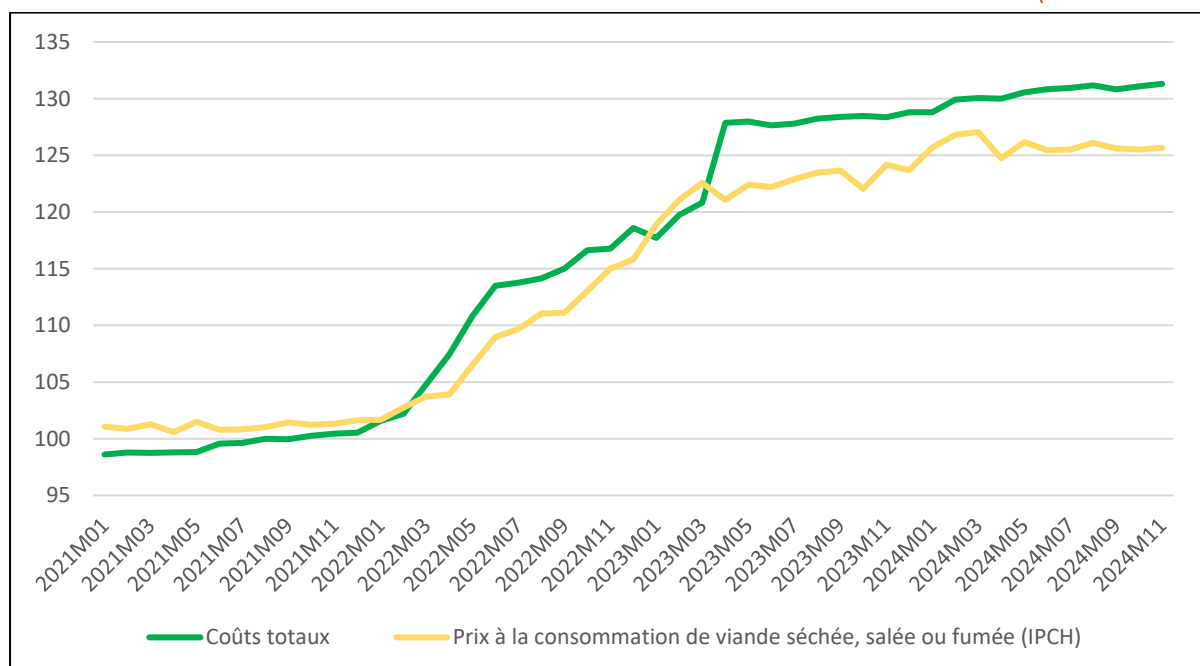


Sources : CREG, ALV, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production du commerce de détail pour les vendeurs de charcuterie représenté par le graphique 36 montre que la tendance à la hausse des coûts totaux se poursuivrait en 2024, mais plus légèrement qu'en 2023 (respectivement + 1,94 % et + 9,41 %), alors que les prix réels à la consommation de charcuterie baissent très légèrement en 2024 par rapport aux hausses rencontrées en 2023 (respectivement - 0,02 % et + 4 %). La marge sur la vente de charcuterie baisserait donc à nouveau en 2024.

Graphique 36. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des vendeurs de charcuterie en Belgique.

(Indice 2020 = 100)



Sources : CREG, Eurostat, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

5.5. Filière des produits laitier

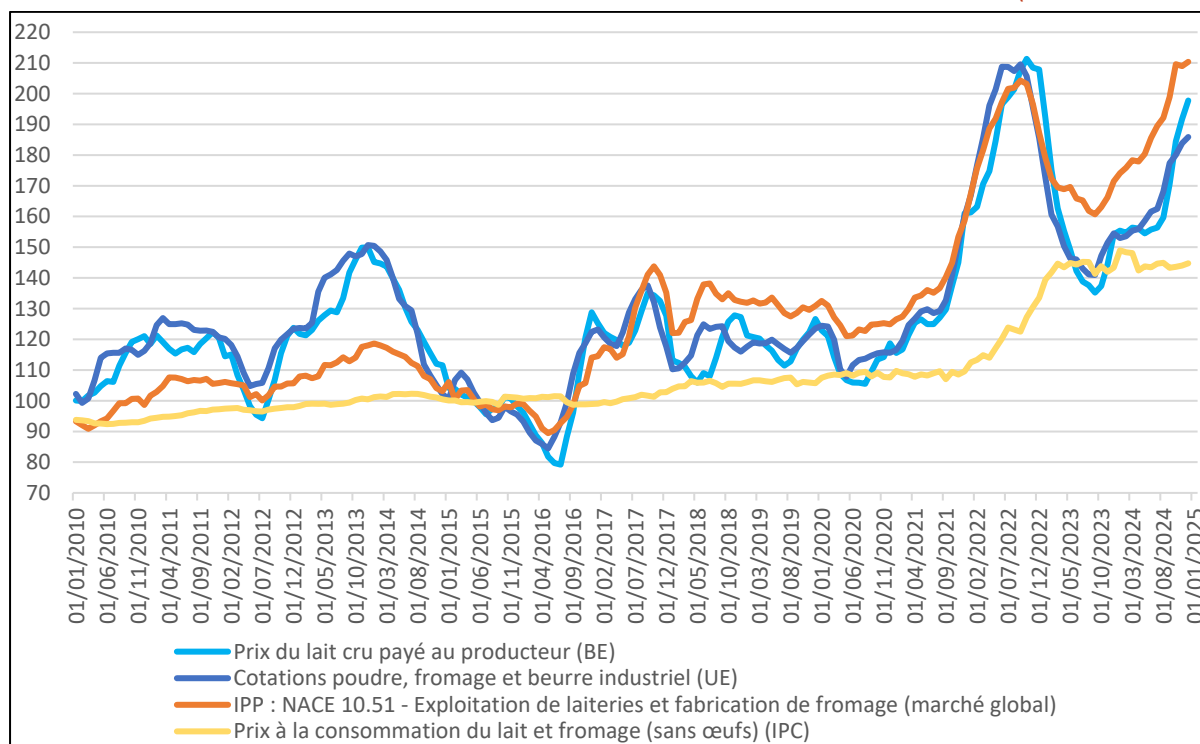
Après la baisse significative des cotations des produits laitiers entre septembre 2022 et septembre 2023 (- 32,7 %) (Graphique 37), elles sont reparties à la hausse jusque décembre 2024 (+ 31,9 %). Le prix du lait cru payé aux producteurs²⁵ a suivi la même tendance avec un mois de décalage, mais a enregistré une plus forte hausse en 2024 (- 36 % entre octobre 2022 et septembre 2023, et + 46,3 % jusque décembre 2024). En effet, la forte propagation de la fièvre catarrhale à partir de l'été 2024 a également impacté à la baisse la production laitière, intensifiant ainsi la dynamique haussière du prix du lait (+ 0,25 % entre janvier et juin ; + 26,43 % entre juillet et décembre).

Le prix à la production des exploitations de laiteries et fabrication de fromage a atteint un pic historique en décembre 2024. Il avait d'abord été entraîné à la baisse par les cotations et le prix du lait cru jusque septembre 2023, bien que la baisse fût plus faible que celle des matières premières, avant de remonter de 31 % jusque décembre 2024.

En revanche, les prix à la consommation des produits laitiers ont baissé entre janvier et décembre 2024 de 2,8 %, bien qu'ils aient augmenté de 3,8 % entre janvier 2023 et décembre 2024. La baisse des prix des matières premières et des prix à la production sur les trois premiers trimestres de 2023 a stabilisé les prix à la consommation par rapport aux fortes hausses de 2022, sans toutefois entraîner de baisse moyenne. Les fortes hausses observées en 2024, aussi bien des cotations que des prix à la production, ne se sont pas encore répercutées sur les prix à la consommation.

Graphique 37. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière des produits laitiers en Belgique.

(Indice 2015 = 100)



Sources : BCZ-CBL, DG Agri (CE), Statbel.

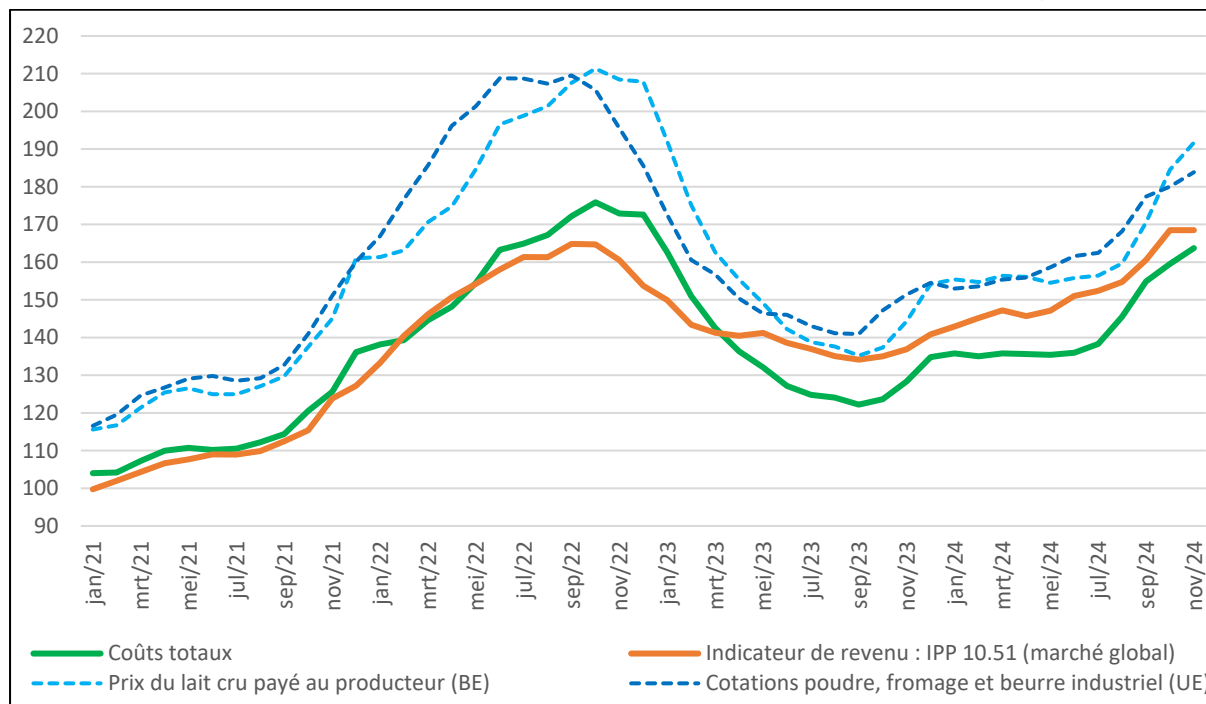
Le modèle théorique de coûts de production pour les industriels du lait, représenté par le graphique 38, indiquait une diminution des coûts et donc un redressement de la marge nette pour l'année 2023.

²⁵ Le lait de vache cru est la matière première représentant la plus importante majorité des coûts des exploitations de laiteries et fabrication de fromage.

L'analyse des comptes annuels témoigne d'une légère hausse de la marge nette, qui reste toutefois à un niveau bas (1,23 %). Ce redressement s'observe également au niveau de la marge médiane, qui a atteint en 2023 son niveau le plus élevée de la période étudiée (2018-2023) (voir partie 3). Pour l'année 2024, les coûts poursuivraient l'augmentation entamée au dernier trimestre 2023 (à la suite de la hausse des prix des matières premières), malgré une stabilisation entre janvier et juin, tandis que les revenus augmenteraient également mais plus modérément. L'écart entre les deux indices se réduirait également, particulièrement lors du dernier trimestre, en raison d'une plus forte hausse des coûts. Dès lors, la marge des producteurs de lait pourrait baisser en 2024.

Graphique 38. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des industriels du lait en Belgique.

(Indice 2020 = 100)

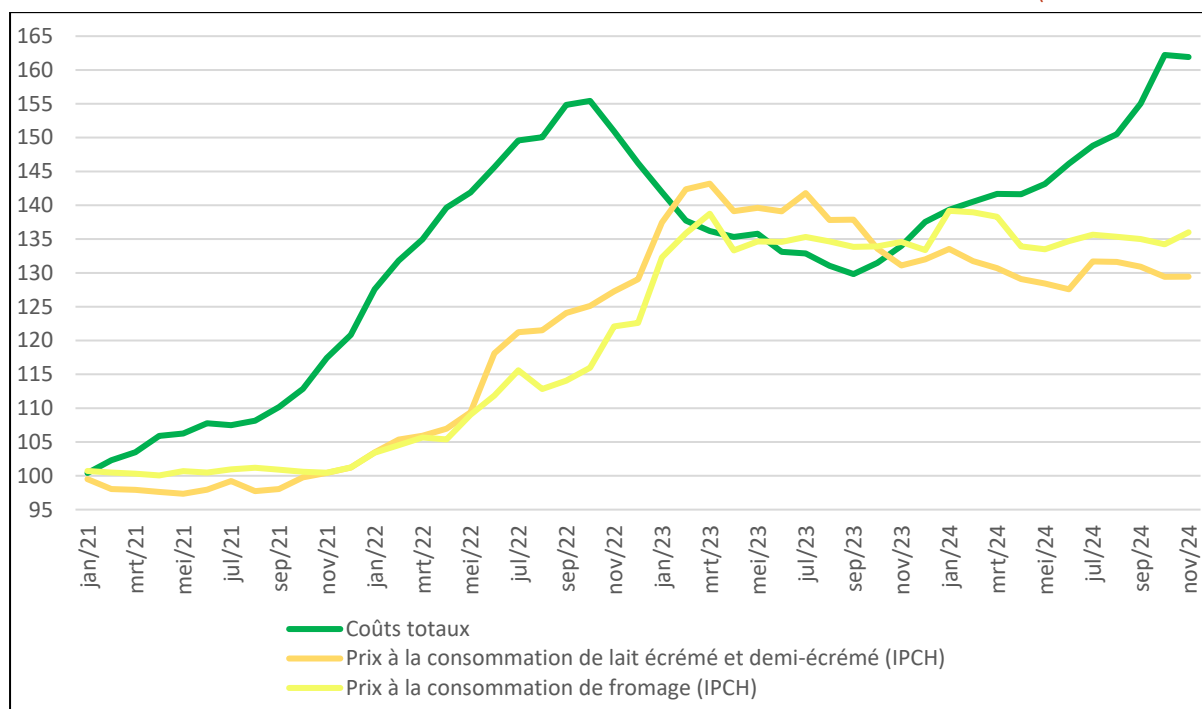


Sources : BCZ-CBL, CREG, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production du commerce de détail pour les vendeurs de produits laitiers représenté par le graphique 39 montre qu'en 2024, les coûts d'achat des produits laitiers augmenteraient fortement alors que les prix réels à la consommation de lait et fromage suivraient une tendance baissière. L'écart entre les indices s'accroîtrait en 2024, après une période de convergence en 2023 où la marge se serait améliorée par rapport à 2022. Dès lors, la marge sur la vente de produits laitiers baisserait en 2024.

Graphique 39. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des vendeurs de lait en Belgique.

(Indice 2020 = 100)



Sources : CREG, Eurostat, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

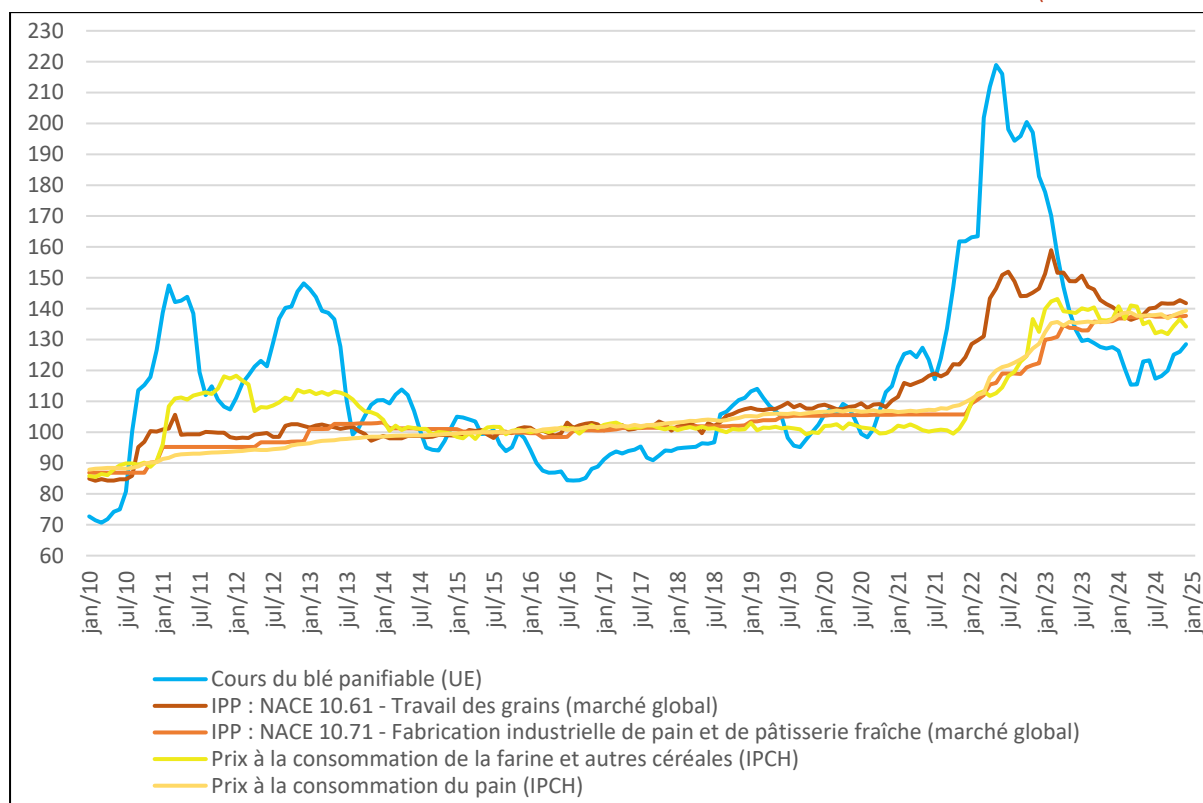
5.6. Filière du pain et de la farine

Dans cette filière, le blé panifiable est choisi comme matière première de référence, car il est le plus représentatif des céréales qui sont les principales composantes du travail des grains. Ensuite, la farine de céréales panifiable sera considérée à la fois comme le produit industriel du travail des grains, et comme la matière première pour la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche. Enfin, les prix à la consommation concerneront le pain et la catégorie « farine et autres céréales ».

Après une longue période de déclin entre mai 2022 et mars 2024 (- 47,3 %), le cours du blé panifiable a connu une certaine volatilité en 2024, bien que son évolution entre janvier et décembre fût de +1,68% (graphique 40). Entre février 2023 et mars 2024, la baisse du prix du blé panifiable a entraîné une diminution de 17,19 % du prix industriel. Toutefois, en 2024, la hausse du cours du blé panifiable a inversé la tendance, faisant remonter les prix à la production de la farine de 4,35 % entre janvier et décembre. Quant à la fabrication de pain, les prix industriels sont restés relativement stables en entre janvier et décembre 2024 (+ 0,59 %), après avoir augmenté sur la même période en 2023 (+ 4,62 %). Enfin, les prix à la consommation de farine et autres céréales sont restés stables en moyenne en 2023 par rapport aux fortes hausses de 2022, mais ont baissé entre mars et décembre 2024 de 4,86 %, soit en décalage d'un an par rapport aux baisses des prix industriels. Les prix à la consommation du pain ont continué d'augmenter en 2024 (+ 0,94 %), mais plus légèrement qu'en 2023 (+ 3,07 %).

Graphique 40. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière du pain et de la farine en Belgique.

(Indice 2015 = 100)

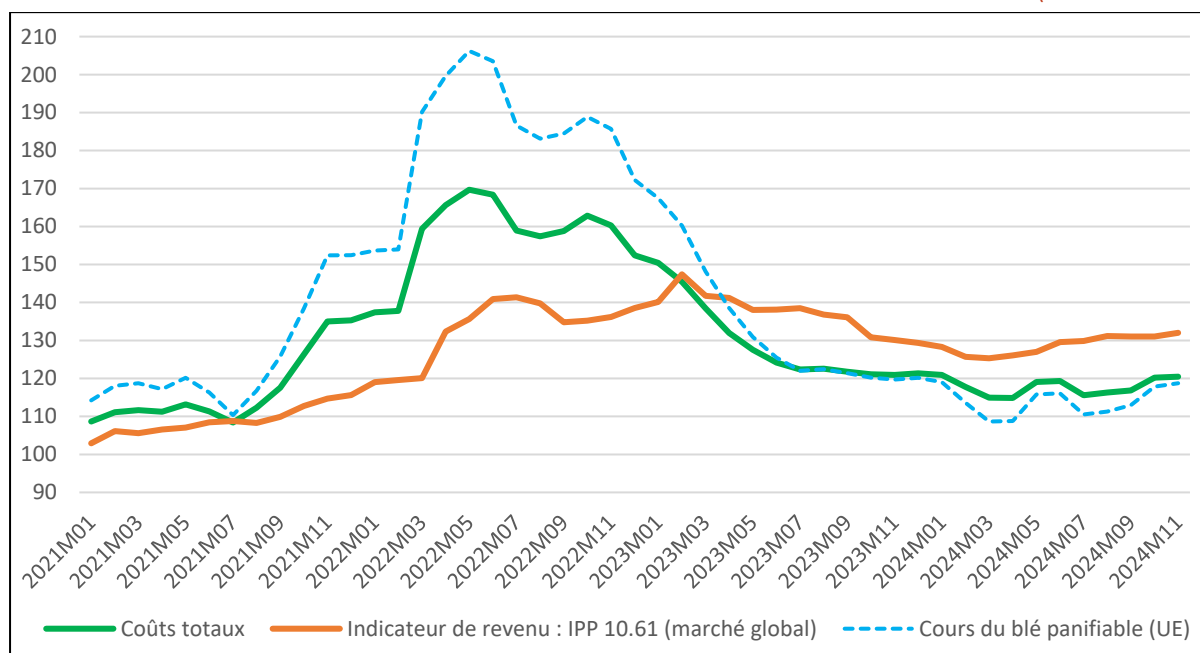


Sources : DG Agri (CE), Statbel.

Le modèle théorique de coûts de production pour les producteurs de farine représenté par le graphique 41 prédisait pour 2023 une amélioration de la marge à la suite de la forte diminution du prix du blé. Ce constat ressort de l'analyse des comptes annuels. La marge nette du secteur du travail des grains a doublé entre 2022 et 2023, passant de 2,42 % à 4,86 %. Pour l'année 2024, le modèle prévoit que les coûts baisseraient légèrement, en suivant étroitement l'évolution du cours du blé, alors que les revenus augmenteraient. La marge des producteurs de farine poursuivrait donc sa tendance haussière.

Graphique 41. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des producteurs de farine en Belgique.

(Indice 2020 = 100)

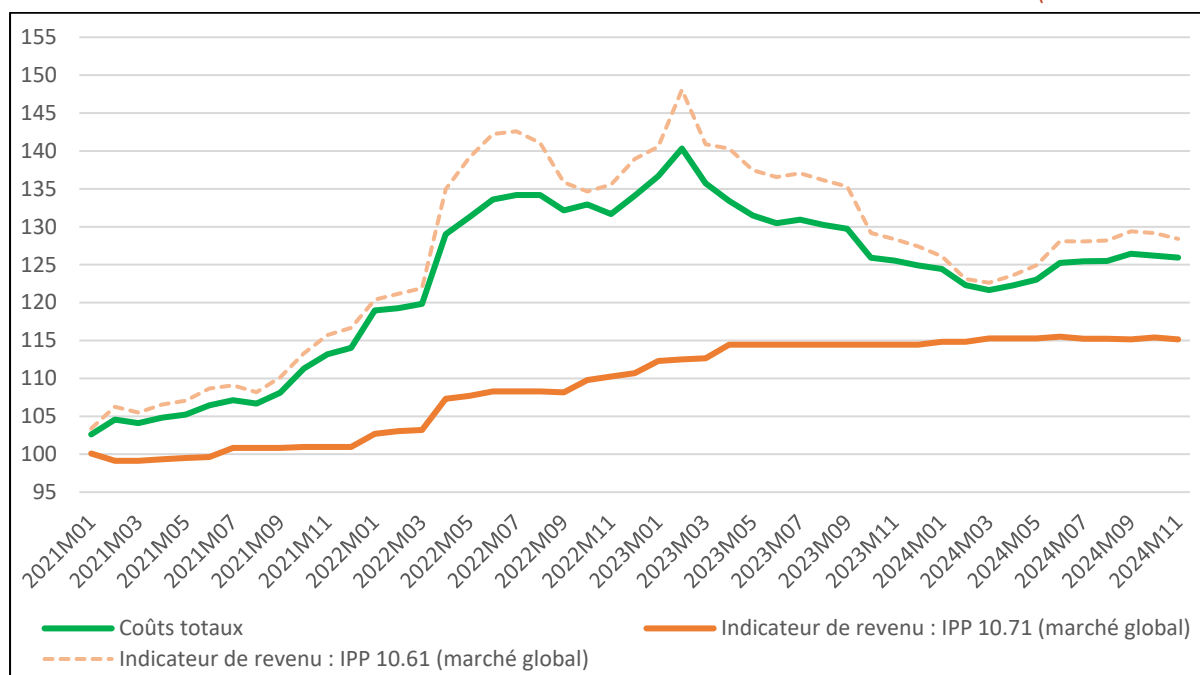


Sources : DG Agri (CE), CREG, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production pour les producteurs de pain représenté par le graphique 42 prédisait pour 2023 que les revenus avaient davantage augmenté que les coûts. La marge nette du secteur (3,86 %) s'est en effet améliorée par rapport à 2022 (2,59 %) et retrouve un niveau proche de 2021 (3,91 %). Pour l'année 2024, le modèle prévoit que les coûts repartiraient à la hausse, alors que les revenus resteraient plutôt stables. La marge des producteurs de pain pourrait dès lors baisser par rapport à 2023.

Graphique 42. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des producteurs de pain en Belgique

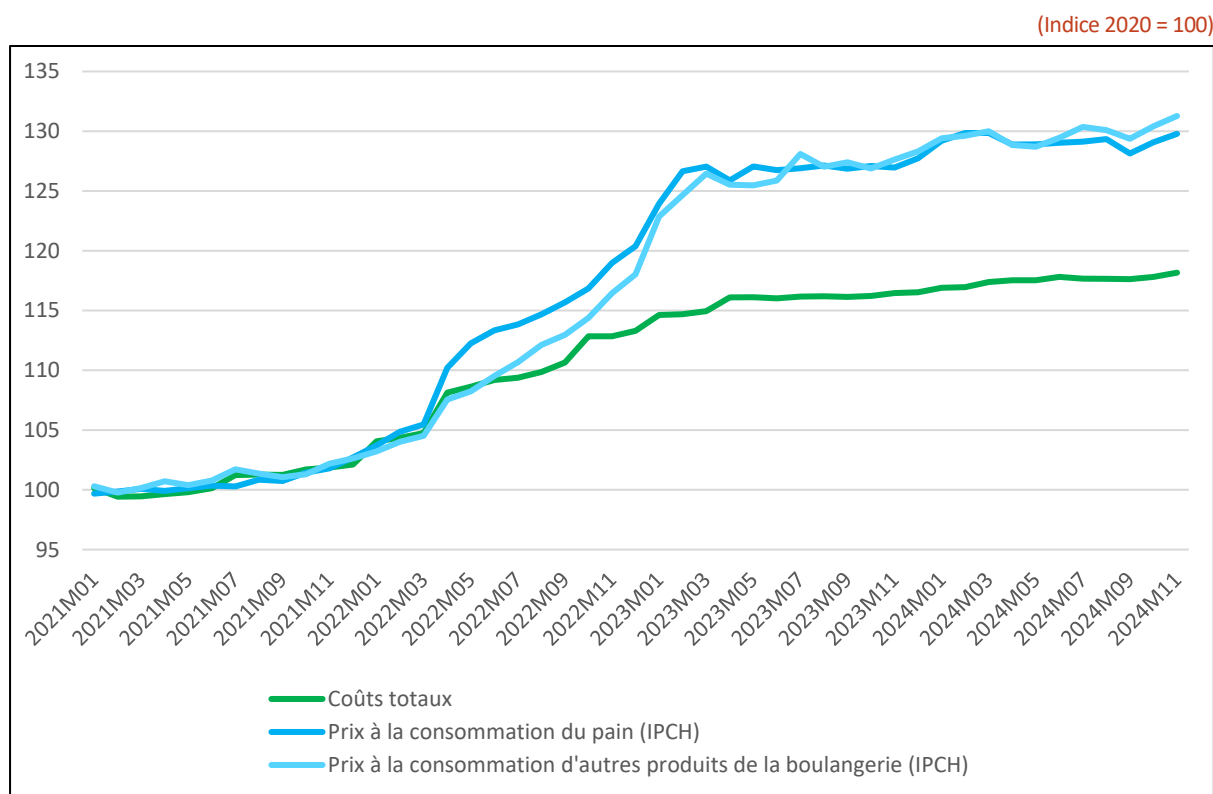
(Indice 2020 = 100)



Sources : CREG, Eurostat, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production pour les vendeurs de détail de pain et de farine représenté par le graphique 43 prévoyait une amélioration de la marge en 2023 due à une forte augmentation des revenus par rapport aux coûts. Pour l'année 2024, le modèle prévoit que les coûts augmenteraient, alors que les prix continuent d'augmenter malgré une croissance plus faible. L'écart entre les indices se stabiliserait, laissant supposer une marge pour le commerce de détail similaire à celle de 2023.

Graphique 43. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des vendeurs de détail de pain et farine en Belgique.



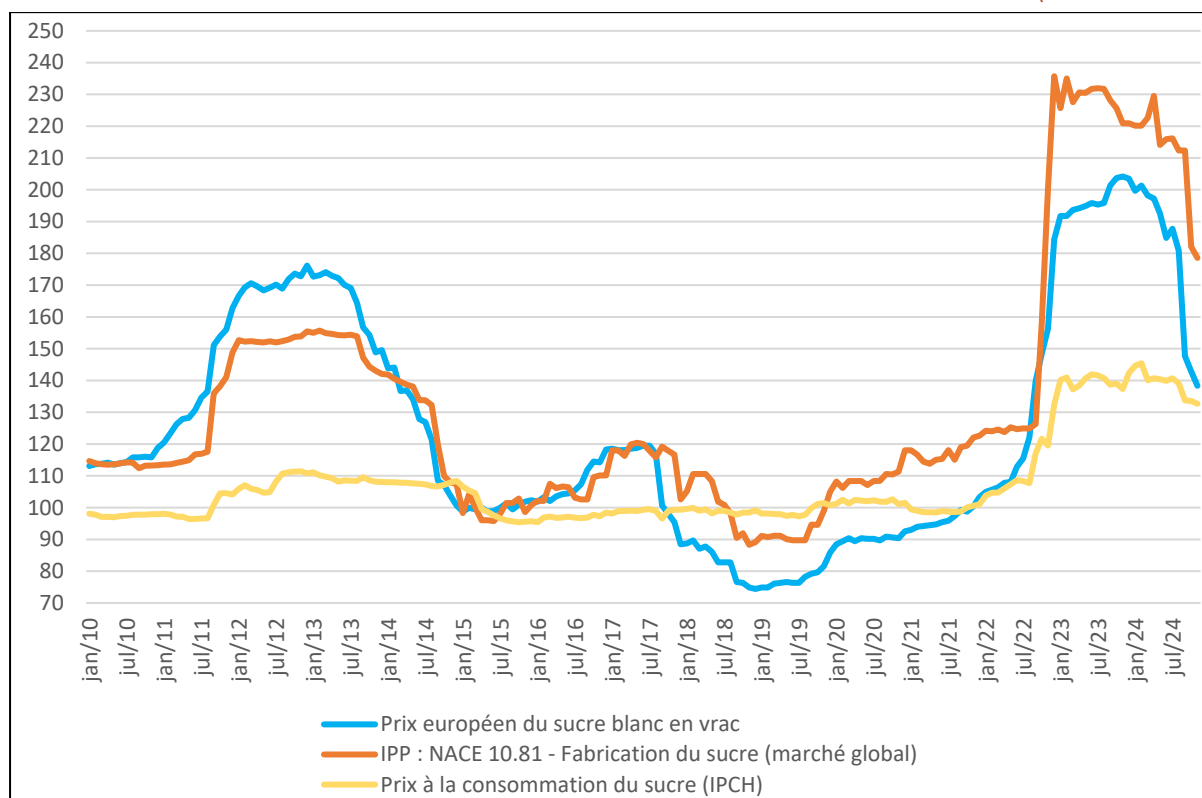
Sources : CREG, Eurostat, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

5.7. Filière du sucre

Après l'impressionnante hausse du prix du sucre blanc en vrac entre septembre 2022 et le pic historique de décembre 2023 (+ 67,2 %), il a baissé de 30 % jusqu'en novembre 2024 (graphique 44). Les prix à la fabrication du sucre ont suivi l'évolution du cours du sucre en augmentant très fortement de 86,6 % entre octobre 2022 et décembre 2022. Ils ont ensuite baissé de 24,25 % entre janvier 2023 et décembre 2024. Le prix à la consommation du sucre a réagi rapidement aux fortes hausses du prix de la matière première et des prix industriels entre novembre 2021 et mars 2023, avant de se stabiliser jusqu'en août 2024 malgré quelques légères hausses et baisses entre-temps. L'évolution du prix à la consommation a suivi étroitement l'évolution des prix industriels en 2023 avec quatre mois de décalage. Le prix à la consommation a diminué entre janvier et décembre 2024 de 6,78 %.

Graphique 44. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière du sucre en Belgique.

(Indice 2015 = 100)

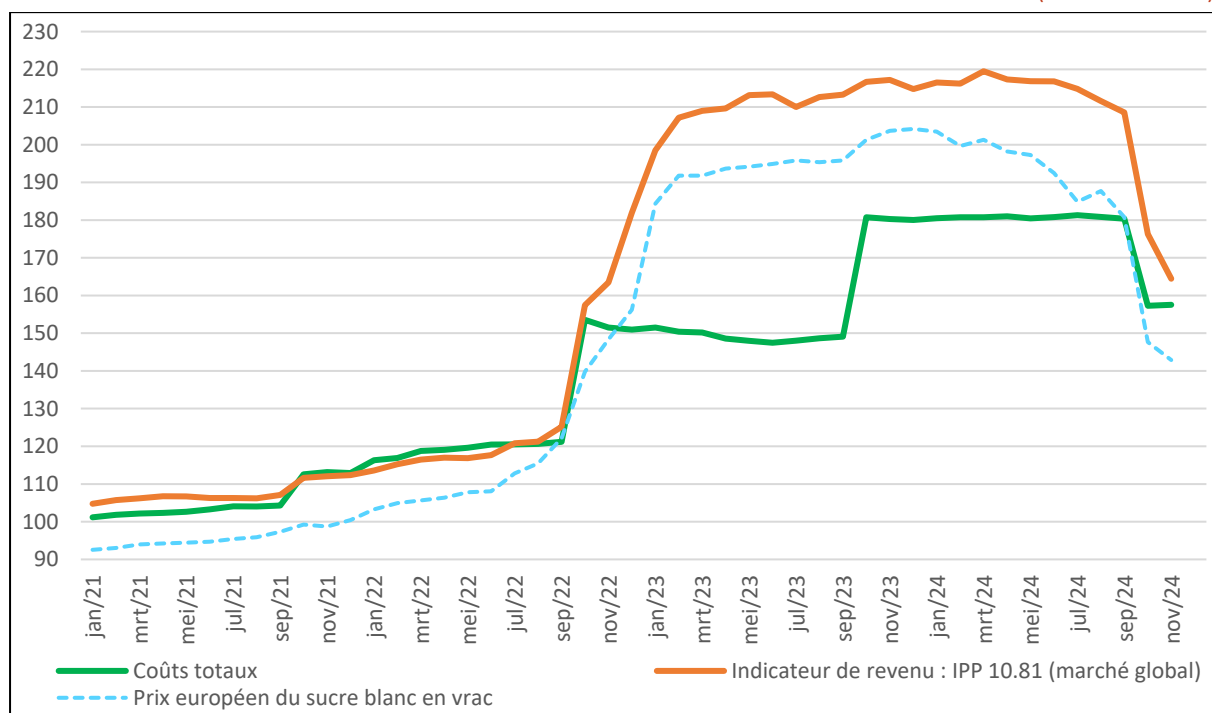


Sources : DG Agri (CE), Eurostat, Statbel.

Le modèle théorique de coûts de production pour les producteurs de sucre représenté par le graphique 45 prédisait une amélioration de la marge en 2023. Les prix à la production de la fabrication de sucre avaient davantage augmenté que les coûts théoriques des sucreries au quatrième trimestre 2022 et début 2023. Les deux indices se sont ensuite stabilisés. En effet, il ressort de l'analyse des comptes annuels une hausse de la marge en 2023 (12,26 % contre 8,85 % en 2022). Pour l'année 2024, l'écart entre les coûts et les revenus resterait stable jusque septembre. Cependant, une forte chute des revenus comparé à une légère baisse des coûts surviendrait lors des derniers mois de l'année. Dès lors, la marge des producteurs de sucre diminuerait en 2024.

Graphique 45. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des producteurs de sucre en Belgique.

(Indice 2020 = 100)

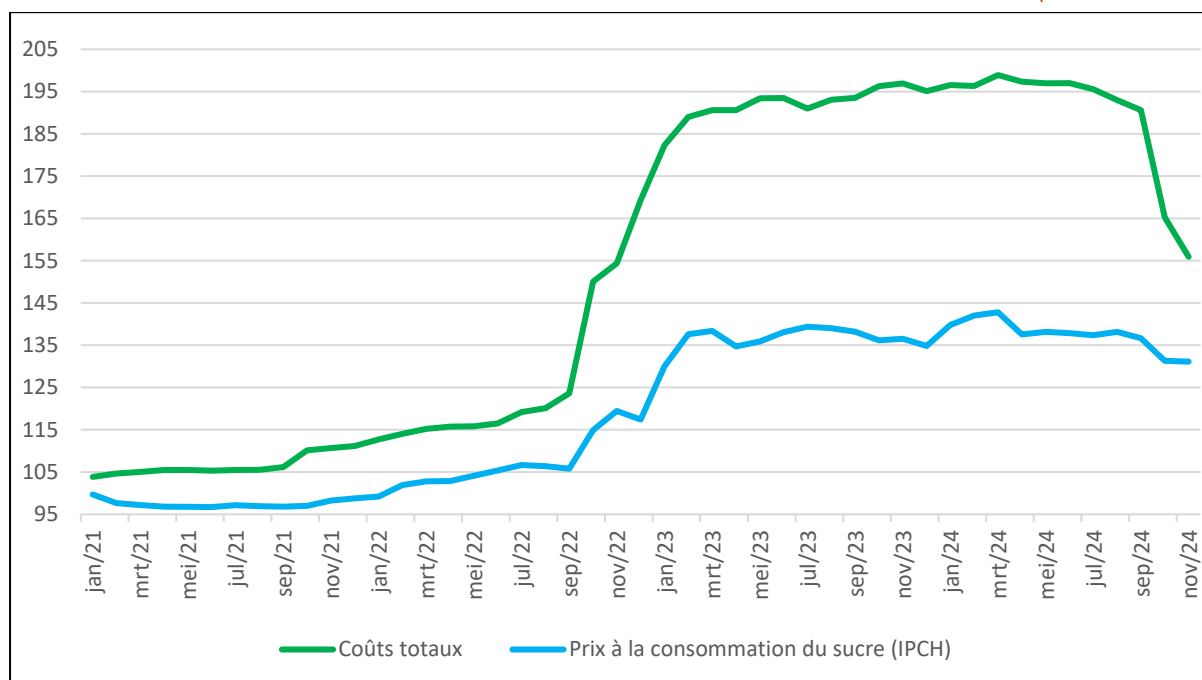


Sources : DG Agri (CE), CREG, Eurostat, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production du commerce de détail pour les vendeurs de sucre représenté par le graphique 46 montre un léger accroissement de l'écart entre l'indice des coûts et du prix réel à la consommation en 2023 dû à une hausse des coûts. Une contraction de la marge bénéficiaire sur les ventes de sucre se serait donc produite. En 2024, les coûts connaîtraient une forte baisse à partir de septembre, tandis que les prix diminueraient de manière plus modérée, suggérant une amélioration de la marge des vendeurs de sucre par rapport à 2023.

Graphique 46. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des vendeurs de sucre en Belgique.

(Indice 2020 = 100)



Sources : CREG, Eurostat, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

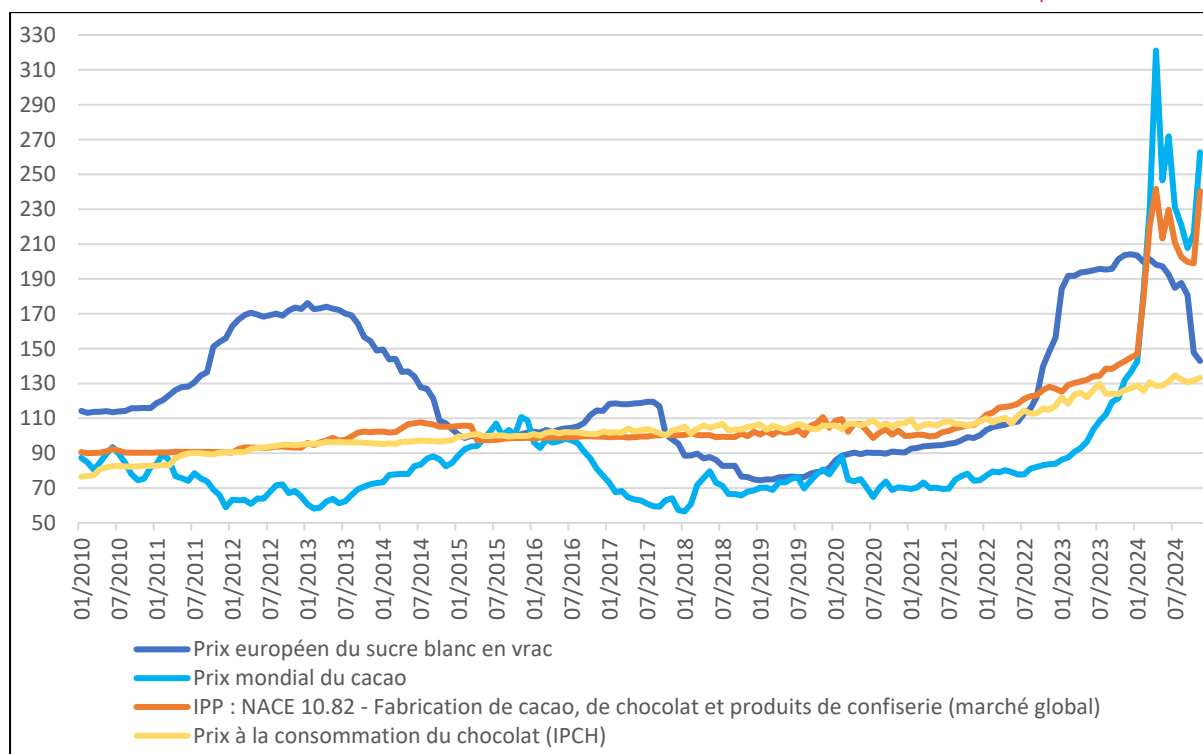
5.8. Filière du chocolat

Le début de l'année 2024 a été marqué par une fulgurante hausse du prix du cacao (+ 125 % entre janvier et le pic historique d'avril) (Graphique 47). Cette forte croissance a débuté en 2023, où le prix avait augmenté de 58,39 %. Entre avril et septembre 2024, le prix était reparti à la baisse, sans pour autant retrouver des niveaux similaires à ceux de 2020 car il a rebondi en octobre. L'évolution des prix à la production de fabrication de cacao, de chocolat et produits de confiserie a suivi les hausses de prix du cacao et du sucre en 2022 et 2023, et a augmenté de 64,87 % entre janvier et avril 2024. À partir du mois de janvier 2024, les prix industriels ont uniquement suivi l'évolution du prix du cacao. Ainsi, la baisse du prix du sucre à compter de décembre 2023 n'a toujours pas affecté les prix industriels. En effet, le cacao est la matière première la plus importante dans le secteur d'activité NACE 10.82.

L'inflation du chocolat était de 5,17 % en 2024, contre 11,11 % en 2023. Les très fortes hausses du prix du cacao et des prix industriels début 2024 ne se sont pas encore transmises au prix à la consommation, bien que le prix à la consommation du chocolat augmente de manière constante depuis sa longue période de stabilisation (+ 24,6 % entre mai 2022 et décembre 2024).

Graphique 47. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière du chocolat en Belgique.

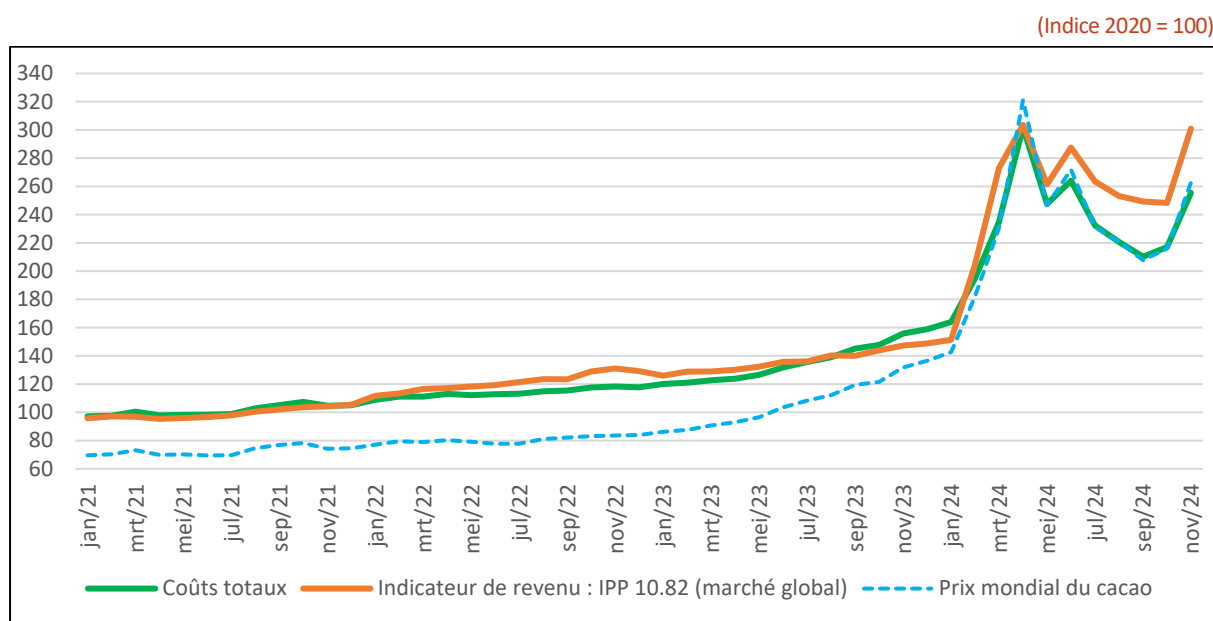
(Indice 2015 = 100)



Sources : DG Agri (CE), Banque Mondiale, Eurostat, Statbel.

Le modèle théorique de coûts de production pour les producteurs de chocolat représenté par le graphique 48 prédisait une pression à la baisse sur la marge du secteur en 2023, la hausse des coûts théoriques étant légèrement plus forte que celle des prix à la production. Il ressort de l'analyse des comptes annuels que la marge nette globale du secteur s'est finalement améliorée en 2023, passant de 3,02 % à 4,02 %. Toutefois, cette hausse peut cacher de fortes différences entre les entreprises du secteur, comme en témoigne la diminution de la marge médiane (voir partie 4). En début d'année 2024, les producteurs répercuteraient totalement la hausse des coûts de production sur les prix de vente, laissant ainsi la marge inchangée par rapport à 2023. En revanche, durant la seconde moitié de l'année, les revenus diminueraient moins que les coûts. Par conséquent, la marge des producteurs s'améliorerait par rapport à 2023.

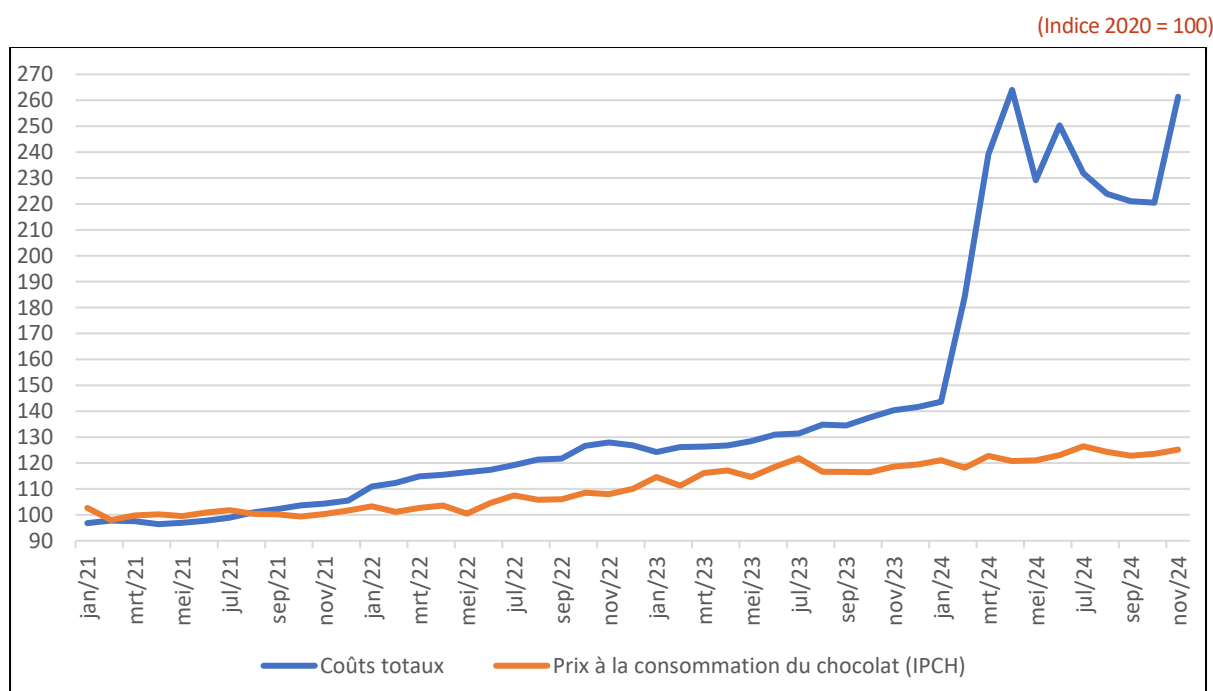
Graphique 48. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des producteurs de cacao, chocolat et confiseries en Belgique.



Sources : Banque Mondiale, CREG, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production du commerce de détail pour les vendeurs de chocolat représenté par le graphique 49 prévoit une hausse très importante des coûts totaux, alors que les prix réels à la consommation restent plutôt stables. Cela montre que le secteur ne répercuterait que très partiellement les hausses des coûts sur le prix, provoquant une forte détérioration de la marge pour les vendeurs de chocolat en 2024.

Graphique 49. Évolution d'un prix à la consommation théorique (coût total) et du prix à la consommation réel pour CP01183 chocolat.



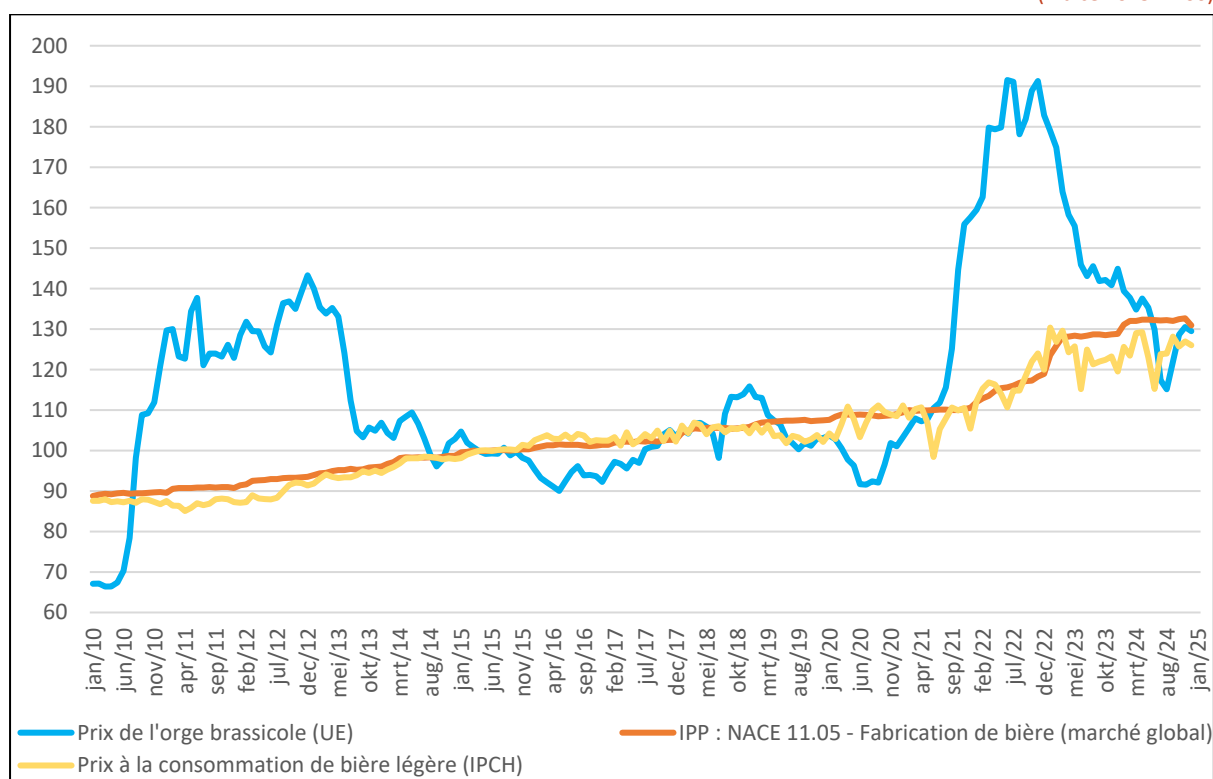
Sources : CREG, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

5.9. Filière de la bière blonde

Après la très forte hausse du cours de l'orge brassicole entre septembre 2020 et novembre 2022 (+107,7 %), le prix n'a fait que baisser en moyenne jusque août 2024 (- 40 %), avant de repartir à la hausse jusque décembre 2024 (Graphique 50). Afin de suivre les fortes hausses de la matière première, les prix à la fabrication de bière ont augmenté à partir de novembre 2021, et de manière plus prononcée entre décembre 2022 et mai 2023 (+ 7,95 %). La baisse du cours de l'orge en 2023 a permis aux industriels de stabiliser leurs prix durant la même année. En revanche, la diminution du prix de la matière première entre avril et août 2024 n'a pas eu d'impact significatif à la baisse sur le prix industriel. Quant au prix à la consommation de bière blonde, il a oscillé autour d'une moyenne stable en 2023 et 2024 (la volatilité des prix à la consommation semble davantage due à des promotions temporaires).

Graphique 50. Évolution mensuelle et transmission des prix dans la filière de la bière blonde en Belgique.

(Indice 2015 = 100)

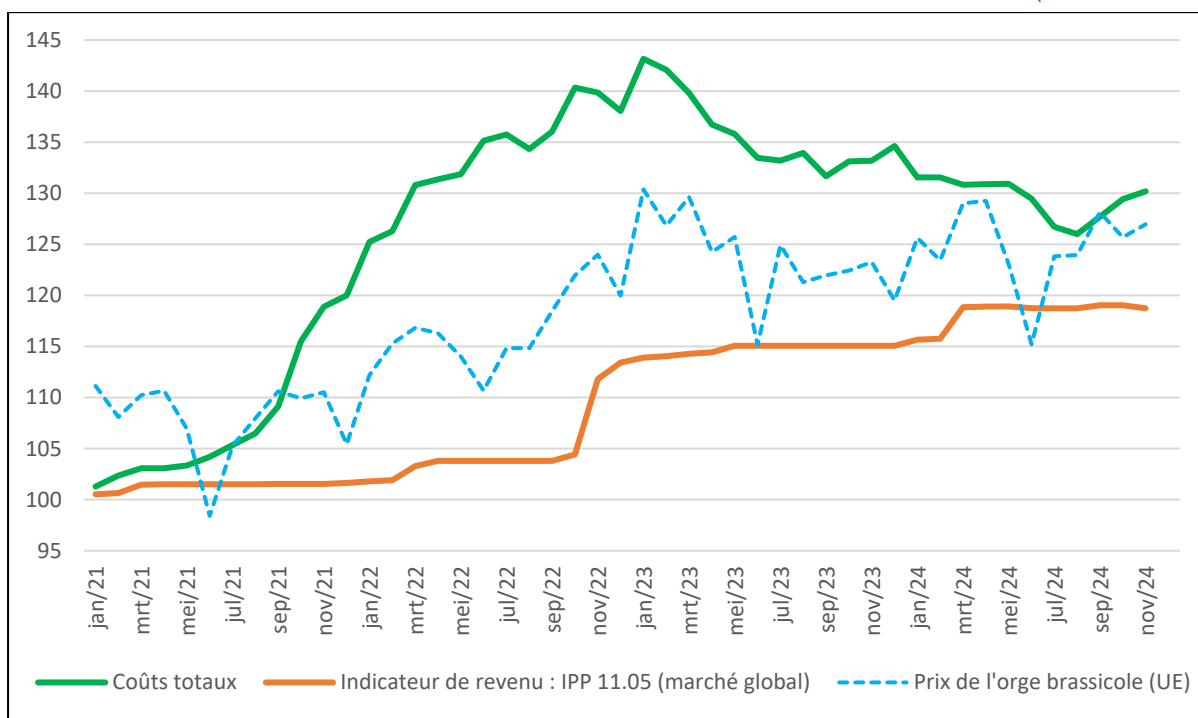


Sources : DG Agri (CE), Eurostat, Statbel.

Le modèle théorique de coûts de production des producteurs de bière représenté par le graphique 51 prédisait une amélioration de la marge en 2023, à la suite de la diminution des coûts de production à partir de mars. Toutefois, l'analyse des comptes annuels indique une nouvelle diminution de la marge de ce secteur en 2023 (3,46 %). Il en va de même pour la marge médiane du secteur qui a atteint son niveau le plus bas de la période analysée (2018-2023) (voir partie 3). Pour l'année 2024, les coûts sembleraient diminuer jusqu'au mois d'août, puis repartir à la hausse pour atteindre en fin d'année un niveau semblable à celui de janvier. Les revenus resteraient stables, malgré une légère hausse en mars. Dès lors, la marge des producteurs de bière resterait globalement stable en 2024.

Graphique 51. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des producteurs de bière en Belgique.

(Indice 2020 = 100)

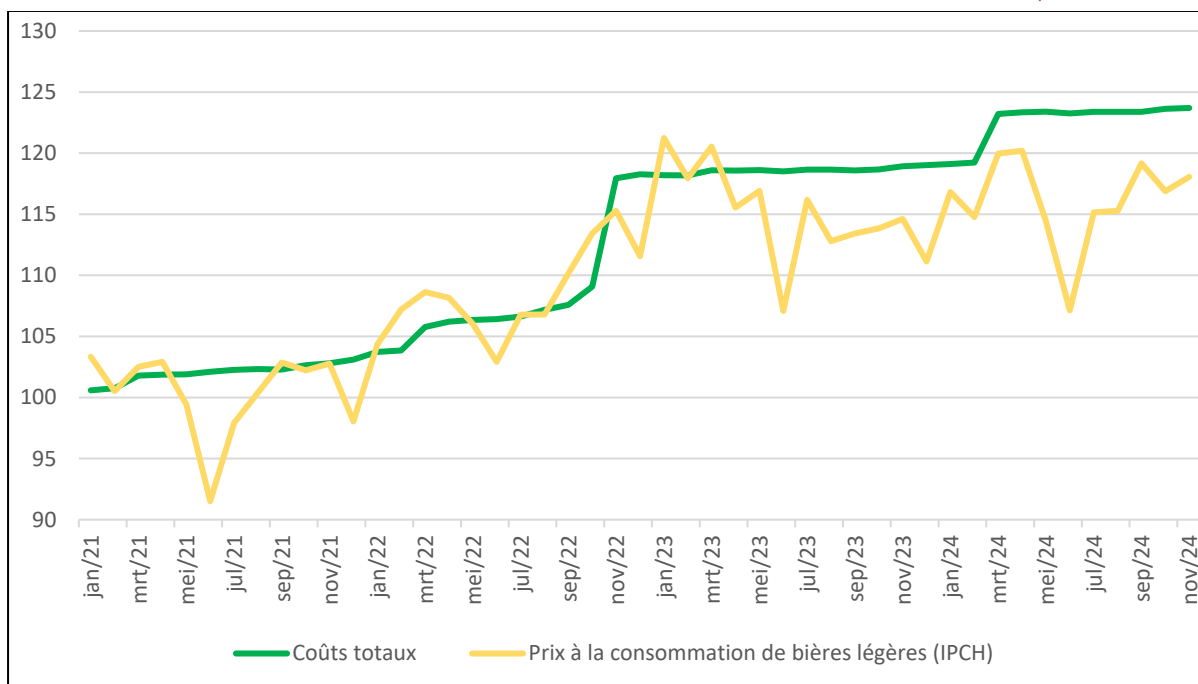


Sources : DG Agri (CE), CREG, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Le modèle théorique de coûts de production du commerce de détail pour les vendeurs de bière représenté par le graphique 52 montre qu'en 2024, les coûts augmenteraient de 3,8 %, alors que les revenus n'augmentent que de 1,06 %. La marge continuerait donc de diminuer par rapport à 2023, où les revenus auraient baissé en moyenne alors que les coûts se seraient stabilisés ou auraient même augmenté.

Graphique 52. Évolution mensuelle et théorique de la marge brute des vendeurs de bière en Belgique.

(Indice 2020 = 100)



Sources : CREG, SPF Emploi, Statbel, Calculs propres.

Conclusion

Cette troisième édition de l'analyse des prix et des marges dans la chaîne agro-alimentaire en Belgique expose les dynamiques complexes de transmission des prix et d'évolution des marges au sein des différents maillons de la chaîne. L'étude souligne également l'impact important des fluctuations des prix des matières premières et des coûts de production sur la rentabilité des secteurs agricoles, industriels alimentaires et de la distribution.

Tout d'abord, ce rapport analyse l'inflation en Belgique et dans les pays voisins, ainsi que la transmission des prix des produits alimentaires transformés dans la chaîne agro-alimentaire. L'inflation en Belgique a diminué en 2024 tant pour les produits alimentaires transformés hors tabac et alcool (1,9 %) que non transformés (2,6 %). L'inflation est supérieure à celle des pays voisins pour les produits alimentaires non transformés, ce qui s'explique principalement par l'évolution des prix de la viande et des légumes. À long terme, les prix à la consommation de la viande et des légumes ont cependant augmenté moins rapidement que dans les pays voisins. Au niveau de la transmission des prix au sein des trois maillons de la chaîne, la tendance baissière observée en 2024 sur le prix des matières premières agricoles n'a pas été répercutée sur les maillons suivants. Néanmoins, cette baisse globale causée par la diminution du cours des céréales masque les hausses de prix du cacao, du café et des produits laitiers. Ainsi, les prix industriels ont augmenté en 2024, principalement dans ces trois secteurs, mais ces hausses ne se sont pas encore transmises au maillon suivant. En effet, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés (hors alcool et tabac) se sont stabilisés entre janvier et décembre 2024.

Ensuite, cette étude analyse l'évolution des marges dans les trois maillons de la chaîne. Pour l'agriculture, après une hausse en 2021 et 2022, la rentabilité devrait encore s'améliorer en 2023 (selon notre estimation basée sur différents indices de prix). Toutefois, ce constat masque des disparités régionales et entre les différentes orientations technico-économiques. Ainsi, l'année 2023 correspond à une amélioration de la rentabilité pour les fruiticulteurs et pour les éleveurs de porcs et de volailles. En revanche, les grandes cultures, les producteurs de lait et les éleveurs de bovins sont en recul après les bonnes performances de 2022.

L'année 2023 a été contrastée pour le maillon industriel. Si l'industrie alimentaire (NACE 10) a présenté la marge la plus élevée de toute la période étudiée (4,25 %), la fabrication de boissons (NACE 11) a affiché une nouvelle diminution (5,15 %). La rentabilité s'améliore dans la plupart des secteurs de l'industrie alimentaire, mais elle est notamment tirée par des fortes hausses de marge dans la transformation de pommes de terre et la fabrication de sucre. Il ressort également de l'analyse que la hausse de la marge est plus prononcée pour les entreprises exportatrices que pour celles dépendant uniquement du marché intérieur. De plus, la proportion d'entreprises affichant une perte d'exploitation demeure plus élevée que lors des années pré-COVID et que le secteur industriel dans son ensemble. Par ailleurs, la marge reste relativement faible dans certains secteurs, comme celui de la viande de boucherie.

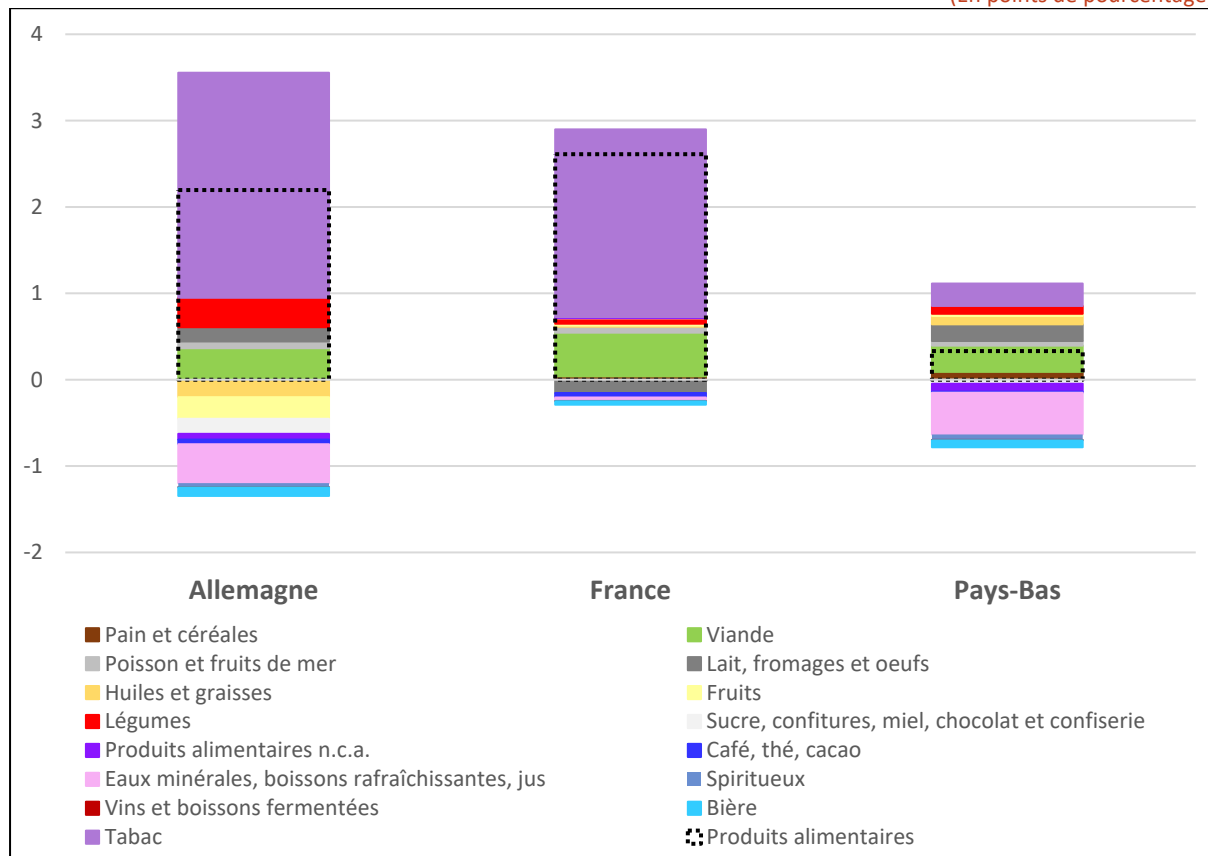
Au niveau de la grande distribution, la mauvaise performance d'un seul acteur pèse sur le résultat global du secteur, qui affiche une nouvelle diminution de sa marge en 2023 (0,20 %). Sans prendre en compte cette entreprise, la marge nette des grandes entreprises s'améliore en 2023 par rapport à 2022, mais demeure à un niveau inférieur aux années précédentes (2018-2021). Au niveau des petites et moyennes entreprises, la marge s'est améliorée entre 2022 et 2023. Par ailleurs, une proportion élevée d'entreprises du retail affichait une perte d'exploitation en 2023 (23,83 %), malgré une légère amélioration par rapport à 2022.

Enfin, la dernière partie estime l'évolution des marges au niveau de la transformation (industrie) et du commerce de détail pour l'année 2024 dans neuf filières agro-alimentaires, à l'aide d'un modèle théorique. Ainsi, dans une majorité de filières étudiées, la marge du maillon industriel devrait s'améliorer légèrement en 2024 (par rapport à 2023). En revanche, la marge devrait diminuer dans l'industrie des produits laitiers, du sucre et du pain. Pour ce qui concerne le commerce de détail, notre modèle est moins adapté en raison du large assortiment et de la difficulté d'établir une structure de coûts spécifiques à un produit. Les résultats, qu'il convient dès lors d'interpréter avec prudence, témoignent d'une diminution de la marge en 2024 pour la majorité des produits analysés (sauf pour le sucre, par exemple).

ANNEXES

Graphique 53. Contribution de chaque catégorie au différentiel d'inflation des produits alimentaires entre la Belgique et les principaux pays voisins en 2024.

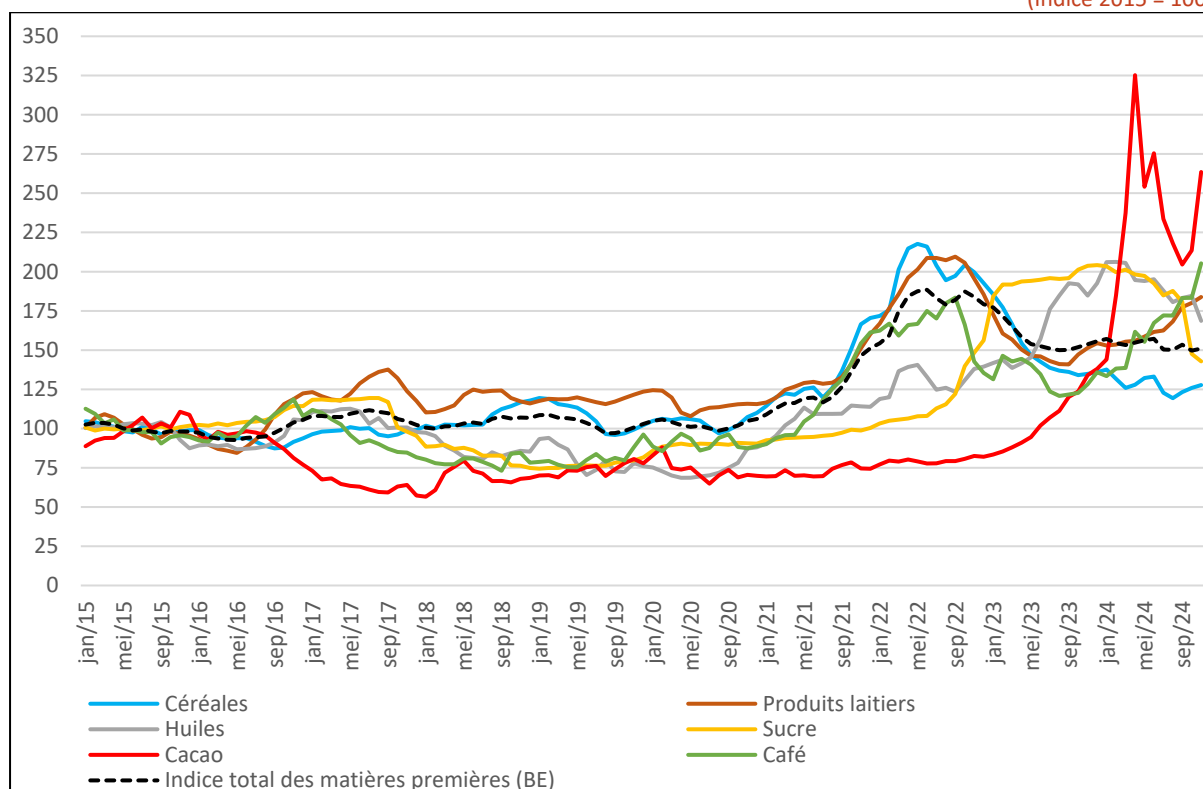
(En points de pourcentage)



Sources : Statbel, Eurostat, SPF Economie.

Graphique 54. Evolution mensuelle des prix européens et internationaux des matières premières alimentaires, en €.

(Indice 2015 = 100)



Sources : DG Agri (CE), FMI, Calculs propres.

Notes : Céréales – indice composé de l’avoine fourragère, blé fourrager, blé panifiable, blé dur, maïs fourrager, orge de brasserie, orge fourrager, seigle fourrager, seigle panifiable ; Produits laitiers – indice composé du lait écrémé, beurre, cheddar, edam, lait entier en poudre ; Huiles – indice composé d’huile de soja, huile de palme, huile de tournesol, huile de colza, huile d’olive extra vierge, huile d’olive vierge ; Sucre – indice composé du sucre blanc ; Cacao – indice composé du cacao beans ; Café – indice composé de café arabica et robusta ; Indice total des matières premières (BE) – Moyenne pondérée entre chaque indice et leur poids IPCH en Belgique.

Tableau 2. Poids IPCH moyen en Belgique, dans le groupe « matières premières ».

(%)

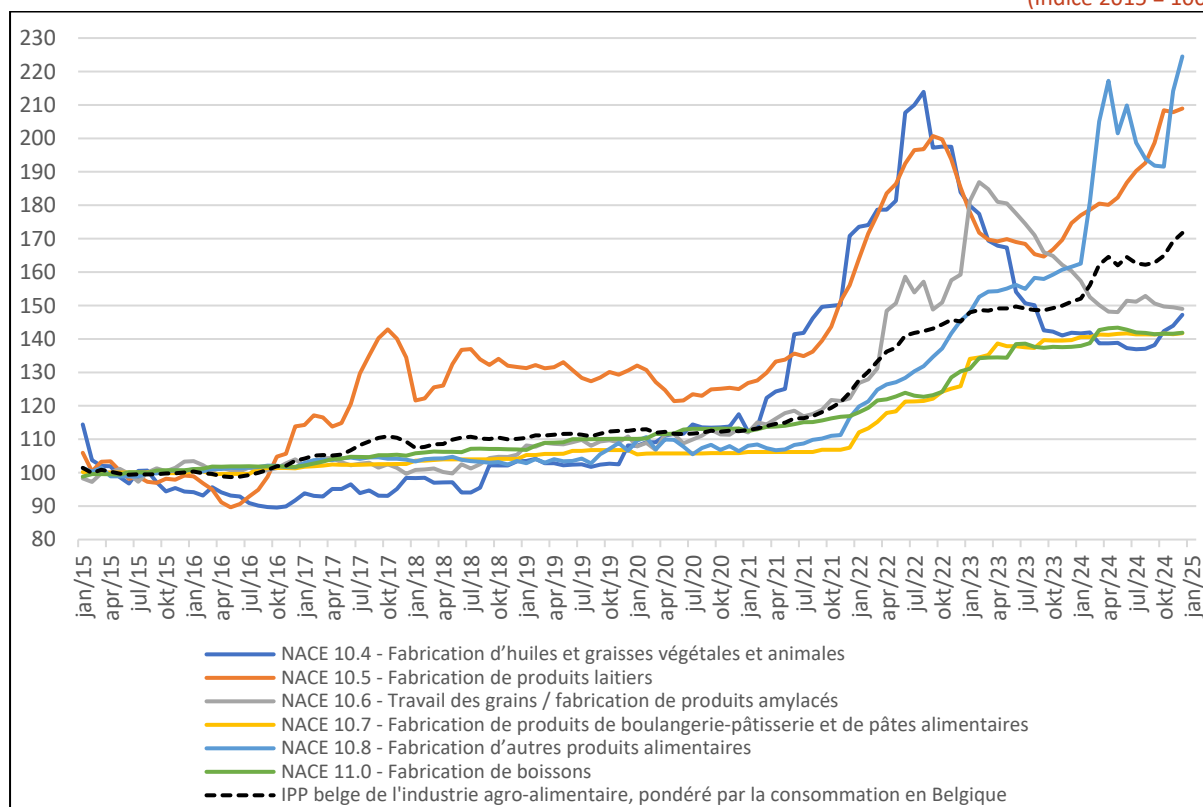
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Céréales</i>	46,4	46,5	46,8	46,5	46,6	47,0	47,3	47,2	47,1	46,9
<i>Lait</i>	27,4	27,3	27,3	27,8	28,2	27,5	27,5	27,4	27,9	27,4
<i>Huiles</i>	4,9	4,9	5,1	5,4	5,2	5,0	4,9	5,0	5,2	5,2
<i>Sucre</i>	17,0	16,9	17,0	16,9	16,8	17,2	17,3	17,3	17,1	17,7
<i>Café et cacao</i>	4,3	4,3	3,9	3,4	3,3	3,2	3,0	3,0	2,8	2,9
Matières premières (BE)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : Eurostat, Calculs propres.

Note : La pondération s’établit sur base des poids dans le panier des biens de consommation alimentaire.

Graphique 55. Evolution mensuelle des prix à la production des produits alimentaires transformés en Belgique.

(Indice 2015 = 100)



Sources : Statbel, Eurostat, Calculs propres.

Note : L'IPP de l'industrie agro-alimentaire est un indice agrégé des prix industriels pour les produits alimentaires transformés, regroupant six secteurs d'activités NACE. La pondération de ces secteurs s'établit sur base du poids des matières premières s'y rapportant dans le panier des biens de consommation alimentaire, en Belgique (IPCH). Pour chaque catégorie de produits, l'indice mensuel provient d'une combinaison de l'indice belge sur le marché intérieur (comme représenté sur le graphique ci-dessus) et de l'indice observé à l'échelle de la zone euro. En effet, les clients de l'industrie agro-alimentaire s'approvisionnent à la fois sur le marché belge et sur le marché européen. La pondération est de 60 % pour l'indice belge et 40 % pour l'indice de la zone euro.

Tableau 3. Poids IPCH moyen en Belgique, dans le groupe « production alimentaire ».

(%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
10.4 - Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	3,0	3,0	3,1	3,4	3,3	3,1	3,2	3,2	3,4	3,3
10.5 - Fabrication de produits laitiers	18,4	18,3	18,5	19,3	19,7	19,1	19,8	19,1	20,1	19,6
10.6 - Travail des grains/ fabrication de produits amylicés	2,9	3,1	3,2	3,2	3,3	3,3	3,4	3,3	3,5	4,2
10.7 - Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	25,3	24,9	25,4	26,1	26,1	26,0	27,1	26,1	27,0	26,2
10.8 - Fabrication d'autres produits alimentaires	19,7	19,5	19,3	19,0	18,9	19,1	19,6	18,9	19,1	19,7
11. - Fabrication de boissons	30,7	31,2	30,4	29,0	28,8	29,3	26,8	29,3	26,9	27,0
Production alimentaire (NACE)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : Eurostat, Calculs propres.

Note : La pondération des secteurs s'établit sur base du poids des matières premières s'y rapportant dans le panier des biens de consommation alimentaire.

Tableau 4. Evolution de la marge nette des secteurs des industries alimentaires et des boissons, 2018-2023

Code NACE	Description	Chiffre d'affaires (2023, en mio €)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1011	Transformation et conservation de la viande de boucherie	4.591,12	0,97%	0,95%	2,07%	2,52%	1,37%	1,11%
1012	Transformation et conservation de la viande de volaille	1.784,14	1,79%	2,65%	2,65%	3,25%	4,56%	4,24%
1013	Préparation de produits à base de viande	2.401,99	2,73%	2,02%	3,26%	3,72%	2,68%	3,49%
1020	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	724,54	4,43%	4,66%	4,86%	4,70%	3,50%	3,43%
1031	Transformation et conservation de pommes de terre	3.912,94	2,18%	2,73%	2,58%	1,62%	8,24%	15,05%
1032	Préparation de jus de fruits et légumes	300,97	5,84%	6,44%	6,35%	6,60%	3,19%	3,57%
1039	Autre transformation et conservation de fruits et légumes	2.176,19	3,97%	4,04%	4,24%	4,05%	3,98%	6,91%
1041	Fabrication d'huiles et graisses	13.002,01	1,49%	1,23%	0,63%	0,79%	1,24%	2,00%
1042	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	1.120,69	2,54%	5,25%	2,60%	1,11%	3,90%	6,99%
1051	Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	5.747,14	1,95%	1,78%	1,65%	1,96%	1,03%	1,23%
1052	Fabrication de glaces et sorbets	610,41	0,30%	1,04%	2,92%	1,61%	-0,91%	11,25%
1061	Travail des grains	3.520,69	2,43%	3,04%	2,12%	2,85%	2,42%	4,86%
1062	Fabrication de produits amylacés	2.891,67	4,89%	3,25%	2,62%	6,06%	13,84%	8,63%
1071	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	2.935,19	2,86%	3,22%	3,04%	3,91%	2,59%	3,86%
1072	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	2.008,92	4,27%	4,27%	3,45%	4,50%	1,12%	3,15%
1073	Fabrication de pâtes alimentaires	179,00	0,72%	1,70%	5,13%	3,56%	8,52%	4,09%
1081	Fabrication de sucre	772,79	-1,48%	-4,42%	1,46%	6,54%	8,85%	12,26%
1082	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	6.722,35	2,87%	2,75%	1,86%	3,47%	3,02%	4,02%
1083	Transformation du thé et du café	581,59	4,19%	4,25%	1,69%	0,16%	-1,93%	2,08%
1084	Fabrication de condiments et assaisonnements	1.543,97	4,50%	3,79%	5,54%	5,54%	4,26%	5,60%
1085	Fabrication de plats préparés	768,43	3,49%	2,87%	1,49%	2,70%	2,23%	3,68%
1089	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	1.095,74	7,93%	7,43%	8,88%	9,21%	7,97%	7,82%
1091	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	4.515,86	1,64%	1,29%	1,64%	1,18%	1,08%	0,94%
1092	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	297,53	11,00%	14,51%	16,45%	16,07%	12,67%	13,42%
1105	Fabrication de bière	3.464,18	5,08%	9,32%	2,78%	7,43%	4,65%	3,46%

1106	Fabrication de malt	737,76	3,98%	1,82%	0,85%	3,02%	2,46%	2,68%
1107	Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraichissantes	2.730,58	11,58%	10,41%	9,78%	9,44%	9,11%	8,21%

Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).

Tableau 5. Evolution de la marge nette des secteurs du commerce de produits alimentaires et des boissons, 2018-2023

Code NACE	Description	Chiffre d'affaires (2023, en mio €)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
4631	Commerce de gros de fruits et légumes	7.910,27	1,13%	1,50%	1,55%	1,55%	1,31%	1,61%
4632	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande	3.489,12	1,15%	1,12%	1,95%	2,74%	2,54%	2,18%
4633	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	3.508,67	2,24%	2,20%	3,02%	3,06%	1,81%	2,41%
4634	Commerce de gros de boissons	3.869,55	3,31%	3,34%	2,72%	4,17%	3,93%	3,77%
4635	Commerce de gros de produits à base de de tabac	8.145,83	1,30%	0,96%	0,60%	0,96%	0,93%	1,23%
4636	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	1.868,93	2,71%	2,08%	2,33%	2,79%	1,07%	2,48%
4637	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	1.235,74	3,75%	2,96%	3,18%	3,88%	3,01%	3,27%
4638	Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	3.939,82	3,83%	3,80%	4,41%	4,23%	3,38%	4,20%
4639	Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	10.056,75	1,86%	1,41%	2,05%	2,42%	2,30%	2,16%
4711	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	34.001,29	1,92%	2,39%	2,74%	1,60%	0,80%	0,20%
4721	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	99,69	2,68%	2,86%	5,06%	5,96%	3,30%	5,09%
4722	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	1.245,37	3,10%	3,21%	4,48%	3,93%	3,12%	4,75%
4723	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	91,74	3,70%	3,74%	8,73%	8,77%	5,08%	5,65%
4724	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	294,85	3,29%	2,96%	2,51%	6,25%	4,91%	6,27%
4725	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	462,63	2,85%	2,97%	2,44%	4,24%	3,28%	2,86%
4726	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	347,20	3,43%	3,28%	2,48%	2,71%	2,47%	3,85%
4729	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	172,42	3,64%	4,92%	8,03%	6,37%	4,34%	5,06%

Sources : Comptes annuels des entreprises (BNB – Centrale des bilans), Statistiques TVA (STATBEL).